

Études & documents

N° 124

MAI

2015

SOCIÉTÉ RESILIENTE, TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET COHESION SOCIALE :
études de quelques initiatives de transition
en France, premiers enseignements .



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21 • CMP11



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Collection « Études et documents » de la Délégation au développement durable (DDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

Titre du document : **SOCIETE RESILIENTE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET COHESION SOCIALE : études de quelques initiatives de transition en France, premiers enseignements .**

Directeur de la publication : Paul DELDUC, commissaire général

Rédactrice en chef Geneviève BESSE

Auteurs : Lydie LAIGLE (Université Paris-Est, CSTB); Bertrand DEPIGNY (CEREMA);
Geneviève BESSE (CGDD)

Coordination éditoriale : Marie RENNE

Maquette-réalisation : Délégation au développement durable

Date de publication : Mai 2015

Remerciements à l'équipe projet de l'étude « Cohésion sociale et société résiliente » : Sylvère Angot, Hélène Balazard, Florence Bordère, Bertrand Dépigny, Lydie Laigle, Anne Misseri, Nathalie Racineux.

Remerciements aux membres du Comité de pilotage de l'étude : Mmes Huguette.Boissonat (ATD Quart Monde), Sarah Vaillant (FNE), Marjorie Jouen (CGET), Céline Braillon, Anne Charreyon Perchet (CGDD) ; MM. Luc Faraldi (CGET), Didier Gelot (ONPES), Bernard Perret (CGEDD), Pierre François Clerc, Olivier Perrin, Jean-Michel Tanguy (CGDD).

L'objet de cette publication est de stimuler le débat. Ces études sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.

Edito

Tracer le chemin d'une transition écologique qui suscite l'adhésion collective et qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'économie et la société, telle est l'ambition de la Stratégie nationale de transition écologique adoptée en janvier 2015 pour la période 2015-2020. Le texte affirme que cohésion sociale et transition écologique vont de pair.

Cette publication intitulée « *Société résiliente, transition écologique et cohésion sociale, études de quelques initiatives de transition, premiers enseignements* » vient à point nommé. En effet, elle nous montre, à travers des exemples et leur analyse, comment dans nos territoires, des processus de transformation sont à l'œuvre, par la construction collective d'une capacité de résilience sur le long terme. Des individus amorcent sans attendre, à leur échelle, les voies d'une transition. Ils inventent des solutions à l'interface des problèmes écologiques et sociaux qu'ils rencontrent, ils innovent face aux défis énergétiques, climatiques, de perte de biodiversité, de risques sanitaires liés à l'environnement.

Le Commissariat général au développement durable a lancé plusieurs chantiers sur la résilience, sous trois angles principaux. Le premier recouvre une analyse intégrée de résilience territoriale, ciblée sur les stratégies de prévention, de gestion de crise et d'après crise face à des catastrophes naturelles et sur l'organisation des acteurs locaux pour gérer ces situations. La deuxième approche est ciblée sur les Villes résilientes et s'intéresse aux stratégies mises en œuvre par les villes suite à des mutations économiques, écologiques, démographiques.

La troisième enfin, et c'est l'objet de la présente publication, s'intéresse aux acteurs dans les processus de résilience.

Le terme de résilience connaît un succès sémantique à l'international depuis son émergence à la conférence de Hyogo en 2005 dans le domaine des risques et catastrophes jusqu'au sommet de Rio de 2012, mais nous savons que le terme est polysémique, et son usage doit être précisé.

La capacité de résilience est appréhendée dans les travaux qui suivent non pas comme une réponse momentanée à un événement extrême mais comme la construction collective d'une capacité de résilience sur le long terme. Le terme renvoie aux capacités et aux processus d'adaptation et de rebond de nos sociétés, de nos territoires, de nos collectifs, des individus. Et c'est bien le sentiment d'avoir sans cesse à s'adapter, à des défis multiples, écologiques, sociaux, économiques, qui prévaut aujourd'hui chez nos concitoyens.

Les deux études qui suivent s'inscrivent dans le chantier ***Cohésion sociale et résilience des sociétés*** par le CGDD, chantier qui s'est appuyé sur des équipes du Cerema et du CSTB. Ces équipes ont procédé au repérage *d'initiatives de transition*, c'est-à-dire d'initiatives visant à se saisir d'aménités (naturelles, sociales) du territoire pour les activer, les transformer, afin de rompre avec la fragilité du territoire ou la dépendance d'un environnement plus global.

Ces travaux montrent avec originalité comment la mobilisation citoyenne et collective peut apporter des réponses à des situations de crises croisées. Ils présentent et analysent des initiatives de la société civile, qui, en Île-de-France, en Rhône-Alpes ou en Bourgogne¹, ont transformé les situations de vulnérabilité qui peuvent se tisser à l'interface des dimensions sociales et environnementales. Ils en décrivent les processus.

1 Des travaux complémentaires sont en cours en Bretagne et en Pays de Loire.

Ces métamorphoses sont des laboratoires de la transition écologique et sociale, elles sont aussi facteur d'inclusion sociale. Les études montrent qu'elles sont souvent le fait de pionniers, tels les promoteurs des « villes en transition ».

Enfin, les conclusions de ces études invitent les acteurs publics à être attentifs à ces nouveaux modes d'action dans les territoires : ils questionnent l'action publique tant à l'échelle locale que nationale. Car la multiplication des actions de transition écologique et sociétale pose la question de leur diffusion dans les politiques publiques et de l'appui des acteurs publics pour assurer leur soutenabilité. Si quelques partenariats se développent, d'autres exemples montrent un défaut de complémentarité entre action publique et initiative citoyenne ou collective. L'expérimentation et l'encouragement à l'innovation dans nos territoires devront être à l'écoute de ces formes d'innovation et des enjeux de transformation démocratique que recèlent ces initiatives de transition.

Paul Delduc, Commissaire général au développement durable

Table des matières

Edito.....	1
Résumé.....	4
Première partie: De la résilience sociétale à la transition écologique Auteur : Lydie Laigle.....	6
Introduction.....	6
Chapitre 1 : Une résilience sociétale allant dans le sens d'une éthique de la justice?.....	8
1. Sens et ambivalences de la notion de résilience.....	8
2. Résilience, éthiques de la justice et dilemme de l'action publique.....	9
3. La résilience sociétale: un changement de paradigme?.....	11
Chapitre 2 : Quels chemins de transition écologique émanant des milieux citoyens, associatif et coopératif?.....	18
1. Genèse et contours de la notion de transition écologique.....	18
2. Expériences concrètes d'initiatives de transition écologique.....	23
3. Portée et limites des initiatives de transition écologique.....	34
Conclusion : Des initiatives qui interpellent l'action publique.....	38
Bibliographie.....	39
Deuxième partie: Études de cas et pistes d'action pour la transition écologique et équitable des territoires - Auteur: Bertrand Depigny.....	42
Introduction.....	42
Chapitre 1 : Description des initiatives de transition repérées.....	46
1. Typologie des initiatives et projets repérés.....	46
2. Les acteurs «relais» rencontrés.....	55
Chapitre 2 : Analyse collaborative des difficultés rencontrées et pistes d'action proposées par les porteurs de projets.....	57
1. Réinventer une relation privilégiée entre les porteurs de projets et les pouvoirs publics.....	57
2. Soutenir et développer des formes de financement plus souples et locales.....	62
3. Renforcer les partenariats entre les acteurs du territoire.....	67
4. Une expertise présente sur les territoires à consolider mais dont les conditions de déploiement peuvent être renouvelées.....	70
Conclusion : Quatre propositions de pistes pour l'action.....	76
Annexes.....	78
Postface : Les initiatives de transition, un enjeu de transformation pour l'action publique Auteur : Geneviève Besse.....	81

Résumé

Nombre de nos concitoyens s'engagent dans la transition par la voie d'innovations locales. Les villes en transition, des initiatives d'économie solidaire, des expériences de circuits courts sont autant d'exemples de cette vitalité de l'innovation locale, les métamorphoses à l'œuvre sont nombreuses.

Ces deux études s'inscrivent dans un projet de repérage et d'analyse des initiatives de transition qui associent des objectifs sociaux et environnementaux. Les auteurs se sont appuyés sur l'analyse des situations de vulnérabilité qui se tissent à l'interface des dimensions sociales et environnementales et sur l'analyse des comportements de résilience **des acteurs**.

Comment se construisent des projets de solidarité socio-environnementale qui arrivent à surmonter ces situations de vulnérabilités ?

Comment l'action publique peut-elle soutenir ces projets innovants et favoriser le développement d'une « capacité de résilience » à l'échelle des territoires ? Ce sont les deux principales questions auxquelles cherchent à répondre ces travaux.

L'étude de Lydie Laigle, sociologue au CSTB, propose, à partir de l'étude de terrain réalisée en Île-de-France, un angle d'analyse jusqu'ici peu développé dans les autres actions du ministère en charge du développement durable sur la résilience, celui d'une approche sociétale de la résilience dans une optique de transition écologique.

Cette approche s'interroge sur les *ressorts de résilience* des individus, groupes et collectivités qui peuvent être touchés et fragilisés par les transformations de l'environnement² et, d'autre part, sur les *contours démocratiques et de l'action collective* qu'implique la résilience dans des sociétés socialement plus fragmentées.

L'approche consiste non pas à partir de l'analyse des politiques sociales et environnementales pour interroger leurs effets sur les inégalités écologiques et les questions de justice environnementale qu'elles soulèvent mais à explorer comment peut se construire une capacité de résilience face à ce qui rend vulnérable.

Le terme de « société résiliente » évoque l'idée d'une intériorisation des changements environnementaux de long terme dans les consciences, les mentalités et les institutions. La dimension *sociétale* de la résilience met ici l'accent sur les interactions sociales qui favorisent la construction collective d'une capacité de résilience sur le long terme (et non pas uniquement une réponse momentanée à une catastrophe), mais aussi une réappropriation politique, au sens premier du terme, des enjeux humains et sociaux de la crise écologique.

Dans cette perspective, elle cherche à dégager les éléments clés à l'articulation d'une résilience sociétale et d'une transition écologique, notamment une sensibilisation croissante à l'imbrication étroite existant entre la crise écologique et ses dimensions humaines, sociales et économiques, une mobilisation grandissante de la société civile dans la connaissance et l'expérience d'autres relations et représentations de l'environnement, une implication plus grande des acteurs des territoires dans la co-construction d'initiatives complémentaires d'habitat écologique, de circuits courts de matières et d'énergie, d'agriculture urbaine, initiatives émanant de différents secteurs, tels ceux de l'économie sociale et solidaire, des initiatives associatives et citoyennes.

L'étude pilotée par la Direction territoriale Centre-Est du CEREMA et dont le pilote est Bertrand Depigny, docteur en sciences politiques, fait d'abord quant à elle un état des lieux concret des initiatives de transition repérées, qui vivent ainsi sous nos yeux dans leur diversité.

² Pollutions et autres dégradations des milieux de vie, mais aussi transformations dues au changement climatique (tempêtes, cyclones...).

L'équipe de quatre personnes investie dans ce projet de la Direction territoriale Centre-Est du CEREMA a travaillé en deux temps : repérer ces projets et initiatives et les acteurs qui les portent ; concevoir et animer une journée d'échanges et de travail collaboratif réunissant certains de ces acteurs « repérés » afin d'identifier les besoins et difficultés exprimés.

L'étude présente donc, après la description des initiatives proprement dites, le contenu des échanges avec les acteurs de terrain et les porteurs de projet. Elle propose enfin des pistes d'action, construites par les acteurs, en vue de contribuer à l'élaboration d'un partenariat, aussi nécessaire qu'à renouveler, entre acteurs publics et porteurs de projets de résilience territoriale.

Première partie : De la résilience sociétale à la transition écologique

Auteur : Lydie Laigle

Introduction

Cette étude prend place dans plusieurs initiatives du CGDD, principalement le chantier consacré à la résilience et plus particulièrement l'action « société résiliente et cohésion sociale » coordonnée par Geneviève Besse. Elle propose des éléments d'analyse explicitant les liens existants entre une résilience sociétale et la transition écologique dans le cadre notamment de la mise en œuvre de la stratégie nationale de transition écologique (2014-2020).

Cette étude privilégie un angle d'analyse peu développé, celui d'une approche sociétale de la résilience dans une optique de transition écologique.

Cette approche s'interroge sur les *ressorts de résilience* des individus, groupes et collectivités qui peuvent être touchés et fragilisés par les transformations de l'environnement et, d'autre part, sur les *contours démocratiques et de l'action collective* qu'implique la résilience dans des sociétés socialement plus fragmentées.

Cette étude menée pour le CGDD a été conçue dans un esprit qui laisse place, à la fois, à la réflexion et aux expériences concrètes.

Ce texte constitue une synthèse des principales réflexions qui ont jalonné notre démarche et des principaux enseignements issus de nos rencontres avec les acteurs à l'origine des initiatives de résilience s'inscrivant dans une perspective de transition écologique. Il présente un fil conducteur issu conjointement d'une revue de la littérature, des initiatives analysées, des réflexions émanant des retours d'expérience des acteurs interviewés.

Dans le chapitre I, nous évoquons les ambivalences de la notion de résilience. Cette notion met l'accent sur les capacités d'adaptation et de rebond face aux changements environnementaux de long terme. Toutefois, elle interroge finalement peu les processus et les actions anthropiques qui les ont suscités et les rapports nature-société qui les sous-tendent. De ce fait, deux dimensions essentielles de la notion de résilience sont insuffisamment considérées ou explicitées : celle relative aux éthiques de justice et celle liée à la mobilisation de l'action collective inscrivant la résilience dans une dynamique sociétale. C'est pourquoi ce chapitre I traite de ces deux dimensions.

Les éthiques de la justice, à la suite de Rawls, insistent sur les relations inégalitaires d'assujettissement des êtres humains aux transformations de l'environnement. Mais elles explicitent aussi les dimensions subjectives, réflexives et éthiques de la relation à l'environnement sur lesquelles les êtres humains peuvent s'appuyer pour reconstruire un pouvoir d'agir sur leurs milieux. Ainsi, l'approche par les capacités (Sen, 2010) met l'accent sur les valeurs éthiques à travers lesquelles les êtres humains se mobilisent et se réapproprient collectivement la relation à leur milieu. Elle énonce les contours démocratiques à partir desquels peut être définie une résilience sociétale qui implique un renouvellement de l'action publique.

Dans le chapitre II, la transition est présentée comme le versant « proactif » d'une résilience sociétale à travers lequel des composantes associatives, citoyennes et économiques de la société se mobilisent. La notion de transition, dans une dynamique citoyenne, renvoie aux capacités des individus et des collectifs de s'adosser sur des relations d'expériences à leur milieu pour en mobiliser les ressources (cognitives, culturelles et institutionnelles) et susciter des innovations sociales et des formes alternatives de coopération économique contribuant à des initiatives écologiques. Après avoir exposé la genèse et les contours de la notion de transition écologique, nous définissons trois chemins de

transition émanant de la société civile : un chemin participatif, un chemin coopératif et un chemin associatif. Pour chacun d'entre eux, nous rendons compte d'initiatives concrètes menées en Ile-de-France, en analysant leur portée, leurs limites et leurs complémentarités. Puis, nous concluons sur les questions que soulèvent ces chemins de transition écologique pour l'action publique.

Chapitre 1 : une résilience sociétale allant dans le sens d'une éthique de la justice ?

1. Sens et ambivalences de la notion de résilience

Le climat actuel d'incertitudes sur l'évolution de la société et de l'économie, dans un contexte où les perturbations écologiques et les difficultés sociales grandissent, font de l'anticipation des crises à venir une question qui suscite un intérêt pour la notion de résilience.

Parmi l'ensemble des définitions émanant des sciences écologiques (Holling, 1973) et des sciences psychologiques (Cyrulnik, 2002), il est important de retenir l'idée essentielle selon laquelle la résilience se définit comme l'aptitude des individus et des groupes à s'adapter à des chocs et des crises à venir, à réussir à vivre et se reconstituer malgré des changements de leur environnement, à retrouver des possibilités de fonctionner et de vivre dignement, même en étant confrontés à des événements d'une ampleur et d'une répétition inégalées. La résilience se positionne ainsi comme une notion qui entrevoit des moyens de faire face aux perturbations des milieux de vie, de surmonter les fragilités humaines qu'ils engendrent, de s'y préparer ou de se reconstruire après une situation éprouvante (Priscille Couvent, 2010). Toutefois, cette notion est polysémique et recouvre des sens différents selon les disciplines auxquelles elle se rattache.

Du point de vue des dynamiques de l'action collective, la notion de résilience présente une ambivalence de sens. D'un côté, elle évoque une adaptation à un choc et une absorption des crises à venir, sans toujours interroger la part contributive des sociétés humaines et des conséquences non intentionnelles de l'action sur la dégradation des milieux de vie. La notion de résilience insiste sur les capacités d'adaptation à un environnement qui change (Adger, 2000), sans toujours expliciter les manières dont les sociétés intègrent l'environnement dans leur fonctionnement social et renouvellent leurs modes d'action collective pour surmonter les changements environnementaux à venir. D'un autre côté, la résilience peut être appréhendée comme une opportunité de mobiliser les ressources culturelles et institutionnelles, naturelles et sociales, en s'appuyant sur les savoirs acquis par l'expérience de la relation à l'environnement. Dans ce cas, la résilience peut être comprise comme une possibilité de réinventer d'autres voies (Morin, 2011) d'interagir avec son environnement, d'autres manières d'habiter la terre en humanité et de reformuler un projet démocratique.

Cette ambivalence de la notion amène à tenir compte de deux difficultés ou écueils d'une analyse en termes de résilience. Le premier écueil consiste à focaliser l'attention sur la gestion des risques et le fonctionnement des systèmes écologiques, laissant ainsi peu de place aux possibilités de l'agir humain, aux mobilisations de l'action collective permettant aux individus ou collectivités de dessiner de nouveaux chemins de résilience.

L'autre écueil est de penser, à l'opposé, qu'il suffit de déployer une capacité de résilience pour affronter les problèmes écologiques et sociaux de ce monde, en considérant que la clé, pour surmonter les crises à venir, se situe dans la capacité d'adaptation des groupements humains, leur faculté à s'organiser et à se mobiliser dans l'action. Toutefois, dans ce cas, on court le risque d'aggraver les inégalités sociales entre ceux qui seraient dotés d'une capacité de résilience et ceux qui ne le seraient pas. En outre, une telle approche de la résilience conduirait à ne pas se soucier des manquements à la cohésion sociale et des formes d'injustices environnementales qui se trouvent aggravées par les pressions écologiques qu'exercent des modes de production et de vie plus consuméristes.

L'analyse de la résilience se doit ainsi d'éviter ces deux écueils en réinscrivant à son agenda la question de la justice

environnementale, et en considérant les changements du rapport nature-société comme l'un des éléments nourrissant les modes d'action collective qui s'inscrivent dans des chemins de transition écologique.

En effet, cet angle d'analyse permet de ne pas considérer uniquement la résilience comme un processus subi et/ou nécessaire pour s'adapter aux crises écologiques, être en mesure d'y résister et d'en gérer les risques. Il permet aussi d'entrevoir la résilience comme une opportunité de bâtir un autre rapport des communautés et des sociétés à l'environnement, de déployer des pratiques « émancipatrices » (F. Guattari, 1989) et créatrices d'autres représentations et rapports aux milieux, à partir d'innovations, d'expérimentations locales et de lien social (de coopération, de mutualisation des services...) autour des valeurs et des pratiques de transition écologique.

2. Résilience, éthiques de la justice et dilemme de l'action publique

Cet angle d'analyse laisse ainsi entrevoir le versant « positif » ou « proactif » (B. Queneau, 2013) de la notion de résilience autour d'une problématique des capacités (A. Sen, 2010) qui renvoie à une vision démocratique de l'expression et de l'engagement citoyen dans la réappropriation du rapport à l'environnement. Cette réappropriation prend tout son sens dans les changements environnementaux de long terme qui peuvent fragiliser inégalement les différentes catégories de populations et régions du monde, mais permettre aussi de définir de nouveaux horizons de résilience. La vision démocratique désigne aussi une écoute plus attentionnée de l'action publique à l'égard des formes d'assujettissement et de subordination à l'environnement que certains citoyens subissent, comme à l'égard des forces créatrices qui s'expriment au sein de la société civile pour se réapproprier les territoires existentiels qui relient les êtres au monde qui les environne.

Les différentes éthiques de la justice qui se sont développées dans la lignée des écrits de Rawls (1987) se complètent. Ces éthiques mettent l'accent sur les dimensions (subjective, sensible, sociétale...) qui fragilisent les relations des êtres aux milieux autant que sur celles qui consolident leur réflexivité, leurs capacités d'agir et de se mobiliser. En ce sens, elles peuvent nourrir de nouvelles approches de la résilience en les inscrivant dans les questions de justice.

L'éthique du care permet de ré-humaniser le rapport à l'environnement en s'attachant à analyser ce qui fonde la singularité de ce rapport d'attachement et d'attention à ce qui nous environne et la signification qu'il prend pour les différents êtres humains qui sont confrontés à sa transformation. D'une certaine façon, cette éthique amène à considérer les multiples dimensions du rapport au milieu de vie qui est un rapport expérientiel, symbolique, réflexif et esthétique au sens du sensible (Blanc, 2010), évocateur de ce « à quoi nous tenons » (Haché, 2011).

L'éthique des valeurs et des émotions démocratiques permet de refonder la réflexivité de nos sociétés sur les atteintes à la « dignité humaine » qui peuvent être engendrées par les changements de notre environnement. L'idée de justice sous-jacente à cette éthique est de faire preuve de réflexivité, non pas uniquement sur les conséquences sociales du changement environnemental (comme c'est souvent le cas), mais sur les valeurs de non humiliation et de non domination auxquelles le changement environnemental peut porter atteinte, et sur les valeurs de respect et d'émancipation humaine à travers lesquelles le changement environnemental peut s'opérer.

L'éthique des capacités laisse entrevoir, à sa manière, des horizons de résilience en insistant sur les contextes démocratiques et institutionnels qui favorisent ou non la mobilisation des compétences acquises par l'éducation, l'expérience et la réflexivité (Nussbaum, 2012). L'idée de justice sous-jacente à cette éthique revient à considérer que les potentialités humaines de réflexivité et de l'accomplissement par l'agir sont beaucoup plus étendues que celles effectivement mises en œuvre dans les contextes institutionnels déterminés. Il convient, par conséquent, de fortifier les structures démocratiques d'échange et de prise de parole pour libérer un agir « réflexif », en offrant à l'être humain les

possibilités de s'impliquer dans des pratiques porteuses d'un souci des autres et d'un plus grand respect à ce qui nous environne.

L'approche est un peu différente dans la tradition française, puisqu'il s'agit de rendre visible des « communautés d'épreuve » et des « apparentements de situations » (Rosanvallon, 2008), en libérant la parole de ceux qui ont peu l'occasion de s'exprimer dans la société. Faire exister socialement ces récits est donc un acte démocratique de reconnaissance indispensable à la prise en compte de ces situations vécues, dans des politiques publiques qui peuvent alors devenir moins désincarnées.

Ces trois niveaux de vigilance éthique (de la relation construite à l'environnement, de la réflexivité partagée en régime démocratique, des capacités) dessinent un horizon de résilience auxquels les différents niveaux de gouvernance démocratique peuvent contribuer (citoyens et associatifs, coalitions d'intérêts et étatiques, élus et collectivités locales).

Ainsi, la problématique des capacités ne se limite pas aux « possibilités d'agir et de fonctionner » (Sen, 2010), comme on tend trop souvent à le penser, mais embrasse plus largement les possibilités pour les individus de « pouvoir vivre une vie pleine, digne d'être vécue, du point de vue des libertés et droits humains essentiels, et de leurs potentialités à trouver les sources de leur émancipation » (Nussbaum, 2012). Pour Nussbaum, parmi les capacités essentielles, deux jouent un rôle prépondérant dans le rapport des sociétés à l'environnement.

- celle de la « raison pratique » renvoyant aux possibilités d'un être d'utiliser ses sens, ses capacités de penser et de raisonner, en rapport avec les expériences vécues, de pouvoir le faire en bénéficiant d'une éducation et d'une liberté d'expression (dont l'action publique se porte garante...), afin de s'engager dans une réflexion critique sur la façon de vivre sa vie (idée de réflexivité) ;
- celle de « l'affiliation » consistant à être attentif aux autres êtres (et espèces), d'être suffisamment ouvert pour imaginer la situation d'autrui et avoir les bases sociales pour le respect de soi et la non-humiliation, et ainsi avoir les moyens de vivre en se souciant des autres (humains et non humains).

Ces capacités renvoient d'une certaine façon à une éthique de la relation de l'être humain avec son milieu de vie et avec les autres êtres qui composent les sociétés. Les approches des capacités présentent donc une dimension éthique qui s'est affirmée avec le temps (Sen, 2010; Nussbaum, 2012) et qui se rapprochent d'autres courants, tels l'éthique du care (Paperman, 2000 ; Gilligan, 1995), l'éthique environnementale (Larrère, 2012), l'éthique de la responsabilité (Jonas, 1979), l'éthique du respect (Sennett, 2003) et de la coopération (Sennett, 2014). Ces approches éthiques ont enrichi les théories de la justice, en cherchant à expliciter les injustices sociales reconfigurées par le cosmopolitisme et le multiculturalisme des sociétés anglo-saxonnes, mais aussi les injustices environnementales à travers lesquelles ceux déjà discriminés par leurs différences de classe, de genre ou d'origine ethnique, se trouvent fragilisés par les détériorations de leur environnement (pollutions, déchets toxiques...).

Il est d'ailleurs étonnant, dans la littérature, que le lien n'ait pas été plus explicitement fait entre le renouvellement des approches de la justice sociale (Fraser, 2011) et celles de la justice environnementale. En effet, les approches anglo-saxonnes de la justice ont insisté (après Rawls...) sur l'importance à accorder, non pas uniquement à la redistribution, mais à la reconnaissance de la différence, sans que celle-ci soit considérée comme un élément de discrimination, mais au contraire fasse l'objet d'une attention portée à la singularité, à la relation sensible aux autres et aux milieux de vie, afin de refonder l'idée de justice (Sen, 2010) et celle de la légitimité démocratique (Rosanvallon, 2008). Ces théories de la justice sont au fondement d'un nouveau démocratisme caractérisé, selon P. Rosanvallon, par un « art de gouverner » mu par une tension entre le registre de la proximité et celui de la généralité, autrement dit entre le registre de l'attention à la particularité et celui de la règle et de la rationalité.

A notre sens, ces tensions caractérisent certains des dilemmes auxquels l'action publique se trouve confrontée. Face à la complexité des changements environnementaux, de leur caractère anthropique comme de leurs dimensions humaines et sociales, l'action publique a tendance à renforcer les normes et les régulations environnementales, les catégories d'action selon les effets de seuils et d'échelles de risques. Elle centre aussi ses politiques d'assistance socio-environnementale sur la réparation (post-catastrophe, tel que ce fut le cas pour Xynthia) et la compensation des vulnérabilités issues des milieux de vie : c'est le cas des politiques prioritaires de protection environnementale (par des plans de prévention des risques...) et de redistribution sociale (par des fonds de solidarité, pour les impayés d'énergie, par exemple).

La difficulté est aussi pour l'action publique de juguler les effets inégalitaires produits par certaines mesures environnementales (taxe carbone, renchérissement foncier aux abords des zones protégées...), d'acquiescer et de partager une plus grande connaissance des changements environnementaux pour concevoir, en réflexivité et en concertation, des mesures plus préventives et des initiatives « adaptatives » qui vont permettre aux habitants et collectivités de se préparer aux transformations à venir de l'environnement. Dans ce cas, on ne peut se satisfaire d'une politique de « protection climatique » qui sous-estime encore trop le volet « adaptation » par rapport à celui de l'atténuation, ni de politiques de prise en charge des impayés d'énergie qui parviennent rarement à s'arrimer à des mesures de réhabilitation de l'habitat pour les plus pauvres. Pour parvenir à associer ces différents aspects, ceux de la compensation et de la redistribution et ceux de la mobilisation de l'action collective, il est nécessaire de développer une écoute sur ce qui fragilise les habitants vis-à-vis de leur milieu de vie et d'entrevoir ce qui peut les consolider dans leur dynamique d'agir. Il est ainsi important que l'action publique complète ces registres d'action « classique » fondés sur la construction de biens communs, l'accès aux droits humains fondamentaux, aux biens et services essentiels et aux conditions vitales d'existence, par des registres d'action plus qualitatifs portant attention à la singularité des situations et des rapports bâtis à l'environnement, au sens investi dans ces rapports qui conditionne les potentialités de mobilisation de l'action collective. Cette articulation des registres de l'action publique lui demande d'être plus attentive à l'émergence de « capacités » prenant appui sur les expériences, les savoirs citoyens, les expérimentations associatives et économiques, et l'émergence de nouvelles structures de médiation sociale à travers le tissu associatif.

Ces réflexions sur l'importance des approches de la justice dans le renouveau démocratique des sociétés soumises à des changements environnementaux et sociaux de long terme nous enseignent que le caractère éthique et réflexif de la relation à l'environnement demeure insuffisamment considéré dans nos sociétés et en particulier les processus de résilience. Tel que le souligne Charles Taylor, la normalisation croissante de la dimension environnementale au détriment de son caractère éthique, laisse présager une perte de sens et de réflexivité de cette dimension et une faible attention pour autrui préjudiciables à une vie démocratique de plus en plus interpellée par le « multiculturalisme » et les incertitudes du changement environnemental (Taylor, 1991, trad. Fr. 2002). Dans ces conditions, les théories de la justice, notamment distributive fondée sur les principes clés de Rawls (1987), sont amenées à évoluer, afin d'énoncer des éthiques qui soient en mesure d'appréhender les questions soulevées dans des sociétés cosmopolites soumises aux changements environnementaux de long terme (Taylor, 1985).

Ainsi, les éthiques de la justice se doivent de prendre en compte à la fois les problèmes humains et de démocratie que ces changements soulèvent et la singularisation des situations de fragilité et de résilience qu'ils impliquent.

3. La résilience sociétale : un changement de paradigme ?

La résilience est souvent appréhendée comme la résistance à une perturbation ou l'absorption d'un choc (environnemental, économique...), alors qu'elle ne peut s'établir progressivement qu'en imprégnant les mentalités, les règles de conduites de l'action collective, le fonctionnement des organisations et des institutions.

Les analyses récentes de la résilience (Clara Villard, rapport pour le CGDD, 2013) comme les témoignages recueillis mettent l'accent sur l'apprentissage d'une « culture du risque », l'importance d'une sensibilisation aux événements susceptibles de survenir et d'une information partagée sur les attitudes et comportements à adopter, afin de se préparer aux changements de l'environnement.

Certains auteurs et témoignages n'hésitent pas à évoquer l'importance de la mémoire, de la connaissance expérientielle du milieu de vie et de la reterritorialisation des liens sociaux autour du changement environnemental pour fonder le processus de résilience sur la connaissance localement partagée du milieu et les interactions entre les détenteurs de savoirs complémentaires : par exemple, entre les citoyens, les pompiers et la Croix-Rouge sur l'interprétation des changements environnementaux et leurs possibles enjeux humains et sanitaires ; entre la sécurité civile et les services socio-sanitaires sur la protection et l'organisation du déplacement des personnes les plus vulnérables ; ou encore les relations d'entraide entre voisins et services sociaux pour la prise en charge des personnes les plus fragilisées socialement, les plus dépendantes ou en perte d'autonomie. Cela les conduit à transformer le rapport qu'ils entretiennent à l'imprévu environnemental, afin de puiser dans leur mémoire, leur réflexivité et leurs compétences pour s'impliquer dans des processus de résilience plus « proactifs » et interactifs faisant preuve d'un renouvellement du sens de l'action, d'interactions sociales autant que d'innovations écologiques.

De telles interactions ne peuvent être instaurées dans la rapidité de l'événement. Elles demandent une acculturation progressive et un apprentissage de ces modes de coopération entre associations, professionnels, citoyens, institutions et élus. Certains auteurs n'hésitent pas à rattacher le terme de « résilience sociétale » à cet ensemble de relations, d'organisations et de savoirs partagés qui ne peuvent être qu'enchâssés dans le fonctionnement des sociétés et des collectivités.

Dans un livre récent, Peter Hall et Michèle Lamont (2013) utilisent la notion de « résilience sociétale » pour expliquer comment les ressources collectives qui sont mises à la disposition des individus ou des groupes (éducation, sensibilisation, supports sociaux, organisations, répertoires culturels...) favorisent leur résilience. Le terme renvoie aux capacités de rebond, aux ressources d'innovation et d'expérimentation sociale, aux formes de coopération et de lien social que les membres d'une collectivité peuvent mobiliser.

L'idée développée ici est que la résilience serait d'autant plus effective :

- qu'elle s'appuierait sur une reterritorialisation du rapport nature – société,
- qu'elle amènerait la société à reconsidérer un rapport éthique et réflexif à l'environnement,
- qu'elle se fonderait sur une refonte des relations de coopération et un dialogue entre champs d'action citoyenne, professionnelle, politique et « institutionnelle ».

La notion de résilience sociétale fait ainsi référence aux tissus de relations entre organisations et institutions qui sont nécessaires pour organiser le dialogue et la coopération entre des interlocuteurs clés associés au processus de résilience. Mais elle se réfère aussi à l'incorporation du capital d'expérience du rapport à l'environnement dans des relations d'apprentissage qui favorisent, par expérimentations successives, la recherche de nouveaux chemins de résilience. A cet égard, l'apprentissage organisationnel et relationnel des acteurs de la résilience de la ville et de la région urbaine de New York paraît indéniable, si l'on retrace l'historique des ouragans et tempêtes qui ont touché cette région depuis quinze ans. Les chercheurs mettent dorénavant l'accent sur l'importance à accorder à cet apprentissage organisationnel et proactif dans la « construction collective de la résilience » (Obrist O.B., Pfeiffer C. et Henley R., 2011). Toutefois, leurs recherches soulignent aussi les difficultés à mobiliser les citoyens et faire coopérer entre eux les acteurs des différents niveaux de gouvernance et champs professionnels concernés par la résilience. Particulièrement en France, il apparaît que l'engagement citoyen et la sensibilisation des élus locaux sont encore très limités.

Cette faible implication citoyenne et sensibilisation politique met en question nos manières de préparer la gestion des catastrophes naturelles qui impliquent encore peu les habitants et les élus. Lorsque ces aspects font défaut, tel que le

montre l'exemple de la Nouvelle Orléans à la suite de l'ouragan Katrina de 2005, les possibilités de résilience sont réduites. Le manque d'arbitrages sur les décisions politiques à prendre pour drainer le fleuve et rétablir son écosystème, l'insuffisante préparation en amont des habitants et la faible mobilisation de l'action collective sur l'adaptation urbaine de la ville... ont conduit à des dommages très importants et fortement inégalitaires, les populations afro-américaines ayant été les plus touchées. De plus, le faible investissement des collectivités dans l'organisation de partenariats multi-acteurs en faveur de la reconstruction a conduit à des décisions prises « au fil de l'eau » qui, en dehors de la réhabilitation du centre-ville réalisée avec le soutien de l'association américaine de planification urbaine, a laissé démunis les habitants les plus pauvres qui n'ont pas pu reconstruire leur logement (Lagadec P, 2007).

Ces retours d'expériences témoignent ainsi de l'importance d'une mobilisation de l'action collective pour retrouver un sens à l'action, donner aux acteurs des territoires le goût d'agir et de s'impliquer dans une résilience face aux changements de long terme. De ce fait, les trois éthiques évoquées plus haut (éthique du care ou relationnelle; de la réflexivité démocratique; des capacités) peuvent aider l'action publique à réorienter son rôle dans le processus de résilience.

D'une certaine façon, ce défi conduit à changer de paradigme dans trois domaines principaux, passant ainsi :

- d'un paradigme de la gestion des risques à un paradigme de la résilience sociétale,
- du paradigme des inégalités au paradigme de la justice,
- du paradigme de la normalisation de l'action publique à celui d'une action publique incitatrice de « capacités » et d'expérimentation sociale dans l'adaptation au changement environnemental et la transition écologique.

Bien évidemment, il s'agit moins d'un « passage » que d'une association de plusieurs paradigmes entre eux. De plus, ces trois changements de paradigme sont énoncés ici par des formulations liminaires qui mériteraient de plus amples développements, afin de mieux définir ce que désigne le terme de « société résiliente ».

De la gestion des risques à la résilience sociétale

Le premier volet de ce changement de paradigme ayant été évoqué, par les définitions successives que nous avons proposées de la notion de résilience sociétale, nous ne reviendrons pas amplement sur cet aspect. Afin de synthétiser notre pensée, rappelons que la résilience sociétale est une notion qui ne peut se limiter ni au paradigme de la gestion des risques appréhendée dans le sens d'une minimisation des conséquences d'une perturbation environnementale sur la vulnérabilité humaine qui en résulte, ni au paradigme d'une adaptation réactive à une perturbation environnementale. Cette notion montre l'importance d'un apprentissage organisationnel et relationnel suscitant l'implication des citoyens et des acteurs des territoires.

Ce premier point est important pour expliciter les deux autres changements de paradigme qui concernent, en fait, la question des inégalités et de la justice, et celle de l'évolution du rôle de l'action publique.

Des inégalités à la justice environnementale

La problématique des inégalités conduit à appréhender les conséquences différenciées des perturbations environnementales sur les différentes catégories de populations et de territoires. En somme, cela revient à considérer que

le changement environnemental a des effets inégalitaires : les plus exposés aux risques étant généralement les plus défavorisés ou les plus pauvres, et ceux qui ont les plus faibles possibilités de se prémunir contre des changements de l'environnement. Or cette problématique des inégalités (d'accès, d'exposition, des conséquences ou dommages subis...) n'embrasse pas l'ensemble des questions de justice que soulève le changement environnemental. De plus, elle enferme l'action publique dans les registres de la compensation, de l'équité et de l'assistance, alors que la question de la résilience suppose d'ouvrir le domaine de l'action publique au soutien à la mobilisation de l'action collective. Les retours d'expériences croisées concernant des cas de résilience, notamment liés au changement climatique (plan climat de New York, reconstruction de la Nouvelle Orléans après l'ouragan Katrina, l'après-Xynthia...), montrent le relatif échec des actions visant à traiter les conséquences sociales de ces changements environnementaux, et en revanche tout l'intérêt de passer à une logique de l'action collective.

A cet égard, l'exemple de la ville de la Nouvelle Orléans est patent. Avant l'ouragan Katrina, cette ville n'a pas obtenu les fonds suffisants de l'Etat fédéral et de celui de la Louisiane pour procéder aux travaux de drainage et d'aménagement du fleuve. De plus, elle a laissé construire dans des zones inondables, d'où résulte l'ampleur des dommages générés par l'ouragan. Des quartiers entiers, notamment afro-américains, ont été détruits et leurs habitants relogés au mieux loin du centre-ville, là où leurs possibilités d'accès à l'emploi sont rares en raison d'un manque de liaisons en transport en commun. A la catastrophe environnementale qui a détruit leur lieu de vie s'est donc ajouté pour ces populations un déménagement subi vers des quartiers périphériques qui a accru leur exclusion urbaine et leur précarité sociale (Lagadec P., 2007). Au cours du processus de reconstruction, des groupes de citoyens se sont mobilisés pour participer aux choix d'aménagement urbain et dialoguer autour des conceptions de leur quartier et de leur résidence. Toutefois, dans la plupart des cas, les habitants afro-américains ou ceux socialement défavorisés ont été évincés de ces groupes de dialogue autour de la reconstruction, puisqu'ils ont été relogés ailleurs, hors des centres, ou n'ont pu retrouver de lieux de résidence. Aux inégalités sociales ethniques dans les possibilités d'affronter le changement environnemental, de ne pas en subir les dommages pour sa survie et de pouvoir arbitrer entre « rester ou partir », se sont donc ajoutées des inégalités dans les possibilités de se mobiliser dans des initiatives de reconstruction et d'aménagement urbain. Les inégalités sociales vis-à-vis du changement environnemental ne se résument donc pas aux effets inégaux de celui-ci quant aux dommages subis et aux conséquences sur la précarisation sociale de ceux qui y sont confrontés. Elles concernent la possibilité de participer aux débats démocratiques sur les raisons scientifiques et éthiques qui motivent les choix de reconstruction et de se mobiliser pour infléchir les décisions et les initiatives prises.

Comme en témoignent de nombreux exemples, tant que la dimension sociale sera traitée comme une conséquence du changement environnemental et non comme l'une de ses causes (Gorz, 2008) et l'une des voies possibles de se mobiliser pour infléchir ce changement (Bookchin, 2007), alors l'action publique se cantonnera à une logique de compensation qui rééquilibrera ou amoindrira les inégalités, sans ouvrir de nouveaux horizons de justice. En effet, la compensation n'interpelle pas le processus social (les rapports de production et de consommation, les manières d'aménager les villes et de se déplacer...) par lequel nos relations à l'environnement se réorganisent progressivement.

Afin d'envisager les questions de justice que soulèvent le changement environnemental et la résilience qui lui est liée, il convient de considérer les cinq dimensions suivantes de la justice, insuffisamment explorées jusque-là :

- Une sensibilisation de l'action publique aux valeurs de respect et de non humiliation des êtres et des espèces (Nussbaum, 2012), dans les manières d'accompagner le changement de l'environnement et d'en soulever les questions humaines et sociales : il s'agit certes de porter attention à ceux qui peuvent pâtir du changement de l'environnement, mais surtout de leur donner les moyens de s'investir dans des voies de résilience qui n'aggravent par les injustices (exclusions...).
- Considérer la relation que l'être humain entretient aux milieux de vie dans ses multiples dimensions (symbolique, expérientielle, subjective, de subsistance et de survie...) et les croiser avec les savoirs

scientifiques pour mettre en débat public les chemins de résilience qui peuvent apparaître les plus justes, au regard des différences de situations et des inégalités existantes dans les capacités de mobilisation des différentes catégories de populations.

- Susciter, en univers incertain, une réflexivité croisée, profane et scientifique (Beck, 2001), qui conduise à mettre en question les rapports de domination que les uns exercent sur l'environnement (déstructuration des cycles du vivant et des écosystèmes...) et qui amènent d'autres à devenir dépendants ou fragiles vis-à-vis de cette déstabilisation de leur relation au milieu.
- Donner la possibilité à ces derniers de faire « entendre leurs voix », de devenir des acteurs du changement environnemental, en résistance et créativité vis-à-vis de ceux qui exploitent les ressources du vivant et dominent la transformation des milieux de vie. Soutenir leurs possibilités de se mobiliser pour exercer des « capacités centrales » (Nussbaum, 2012) et permettre à ceux qui sont rarement en mesure de se mobiliser d'être associés au processus de résilience.
- Considérer le changement environnemental comme une opportunité de faire « bouger la société » dans ses valeurs éthiques, ses formes de réflexivité (profane-experte), ses possibilités de mobilisation active et participative, ses liens entre citoyens et collectivités, afin de penser la résilience comme contributrice d'une cohésion et d'une émancipation sociale en situation de fragilité environnementale et démocratique.

Ces cinq dimensions de la justice sont rédigées ici sous la forme d'un manifeste synthétique afin d'en indiquer une possible appropriation par les membres de la société et notamment l'action publique. Bien évidemment, elles méritent de plus amples développements dont il est impossible de faire état ici, sans allonger le propos.

Une action publique normalisatrice ou incitatrice de capacités ?

Il ressort des deux premiers changements de paradigme que l'action publique est amenée à voir son rôle évoluer.

Tout d'abord, l'action publique se doit de réaffirmer l'importance des éthiques de la justice concernant le rapport des sociétés à l'environnement, en défendant des valeurs d'intégrité environnementale et de « dignité humaine », en somme des valeurs humanistes et écologistes, en situation de crise économique, écologique et sociale. Ces éthiques sont très importantes à considérer pour sauvegarder :

- un rapport entre nature et société qui soit constitutif d'un ciment de la société et conçu, non pas en extériorité de notre agir humain, mais bien comme une composante essentielle de notre intériorité et de la subjectivation du lien à ce qui nous environne nourrissant notre « souci des autres » (humains et non humains) tel que les éthiques environnementales et du care l'évoquent;
- des possibilités de débat public et de réflexivité sur les enjeux sociétaux et humains du changement environnemental : l'action publique se doit, ainsi, de consolider ces possibilités en soutenant la « formation du citoyen », afin qu'il mobilise ses ressources et ses contributions au débat démocratique sur les enjeux de société que pose le changement environnemental, mais aussi en défendant une recherche scientifique indépendante des intérêts économiques (J. Grange, 2012);
- un processus de résilience qui soit une opportunité, non pas de diviser, mais de ressouder la société autour de l'enjeu, de l'imprévu et de la relation à l'environnement, en favorisant la mobilisation de l'action collective dans les territoires.

L'action publique peut aussi valoriser une réflexivité du lien société – environnement, par la sensibilisation et l'éducation, en faisant aussi mieux connaître ce que la transformation de l'environnement évoque et signifie pour les êtres humains selon leur milieu de vie, leurs situations et capitaux culturels, et en organisant le croisement de l'expertise « scientifique » et des savoirs profanes, la « remontée » des expériences pionnières et innovantes des territoires en la matière.

Sans cette écoute « publique » du rapport citoyen à l'environnement, des questions éthiques et de justice auxquelles il renvoie, et des difficultés que rencontrent les acteurs pour mettre en œuvre des processus de résilience, l'action publique peut difficilement soutenir des processus de résilience qui soient contributeurs d'une certaine « cohésion sociale ».

Ainsi, l'action publique se doit de susciter un dialogue entre champs scientifiques, professionnels, politiques et citoyens, afin que la scission entre la mobilisation citoyenne et la normalisation institutionnelle, d'une part, entre la réflexivité du rapport nature – société et l'interventionnisme professionnels, d'autre part, puisse être atténuée.

L'action publique, en étant moins limitée à l'édictation de normes, pourrait ainsi soutenir l'émergence de capacités, faire connaître des expériences pionnières, même à petite échelle, des initiatives qui font sens et qui montrent des voies nouvelles de résilience. Il s'agit de promouvoir un apprentissage « du bas vers le haut », en soutenant des initiatives alternatives portées par des citoyens, le milieu associatif et celui de l'économie sociale et solidaire. Car ce sont ces initiatives qui s'affilient entre elles, égrainent ou essaient dans les territoires, pour mettre en mouvement les collectivités autour de leur implication dans une résilience allant dans le sens d'une transition écologique (Laigle, 2013).

Cela conduit à considérer que la préoccupation de justice ne renvoie pas uniquement aux possibilités de sensibilisation et de mobilisation locale, ce qui peut générer de fortes inégalités entre les territoires et les populations en mesure de se mobiliser et les autres qui ne le sont pas. L'action publique ne peut ainsi favoriser l'émergence de « capacités », sans se préoccuper de l'accompagnement des territoires mis à l'écart ou en déprise environnementale qui ne trouvent pas à mobiliser les ressources nécessaires à leur démarche de résilience, et des habitants qui ont peu la possibilité de déployer des capacités de rebond. Auquel cas, l'action publique en voulant soutenir la « capacitation d'agir » risquerait d'aggraver les inégalités entre les territoires et les habitants à même de contribuer à une action collective et ceux qui en seraient exclus.

Les horizons de justice impliquent, ainsi, de comprendre les ressorts de mobilisation, d'initiatives, d'expérimentation qui interviennent en faveur d'une résilience sociétale et le rôle que l'action publique peut jouer pour en soutenir l'émergence. Il convient ainsi d'analyser ce qui limite les possibilités pour l'être humain d'exprimer pleinement ces potentialités, afin de l'aider à se saisir des changements de son environnement pour se reconstruire dans une dynamique collective d'émancipation. Les manières dont l'action publique peut soutenir cette dynamique collective, à travers le fonctionnement démocratique, l'éducation à la réflexivité et les relais à l'expérience pratique des initiateurs de résilience et de transition, semblent être une problématique prometteuse.

Pour conclure, ce chapitre 1 rend compte des dimensions essentielles à partir desquelles une transition écologique peut être définie en lien avec des processus de résilience qui s'inscrivent dans des éthiques de la justice.

La transition, dans cette approche, serait tout d'abord un processus qui favoriserait une construction collective d'une capacité de résilience sociétale sur le long terme en mettant l'accent sur les processus d'adaptation et de rebond des individus, collectifs et territoires les plus confrontés aux crises écologiques, aux vulnérabilités sociales et économiques. De plus, la notion de transition participerait à redéfinir les rapports des sociétés aux milieux : elle en interrogerait les fondements éthiques et réflexifs pour refonder les bases politiques d'une réflexion menée sur les possibilités d'un agir en société face aux enjeux sociaux et humains des changements environnementaux de long terme. Enfin, la notion de transition, dans une dynamique citoyenne, renvoie aux capacités des individus et collectifs de s'adosser sur des relations subjectives et d'expérience à leur milieu pour susciter des innovations sociales et formes de coopération contribuant à des initiatives écologiques.

C'est ce que nous allons illustrer dans la seconde partie en nous appuyant sur des exemples précis d'initiatives menées en Ile-de-France.

Chapitre 2 : quels chemins de transition écologique émanant des milieux citoyens, associatif et coopératif ?

1. Genèse et contours de la notion de transition écologique

Quels contours de la transition en situation de crise ?

La transition écologique prend place dans un contexte particulier de crise (économique, sociale et écologique) à laquelle s'ajoute une crise des valeurs due, en partie, au désenchantement du citoyen vis-à-vis du politique. Les conceptions de la transition peuvent difficilement faire abstraction de ce contexte. Le nier reviendrait à concevoir une transition qui ne serait pas forcément articulée aux enjeux de la crise et au projet de société qui la sous-tendent.

La transition, en situation de crise, implique, plus que jamais, de s'interroger sur les dimensions sociales et économiques de la crise écologique : dans quelle mesure les manières dont les sociétés transforment l'environnement et exploitent les ressources fragilisent les milieux de vie, particulièrement les conditions d'existence des plus pauvres; quels sont les dommages environnementaux générés par nos modes de vie et de production, qui en bénéficie et qui en pâtit; dans quelle mesure notre attachement ou détachement à ce qui nous environne, conditionne nos possibilités du vivre en société (désaffiliation sociale, déterritorialisation du lien social...) ? La notion de transition écologique réinterroge, ainsi, le rapport société-environnement pour tenter de refonder un projet de société.

Comme le souligne André Gorz (*Ecologica*, 2008, p. 29), « la crise écologique suppose pour être surmontée une autre économie, un autre style de vie, une autre civilisation, d'autres rapports sociaux ». Aussi, l'écologie (politique) implique une « éthique de la libération » qui apporte aux êtres humains et collectivités « les capacités de réfléchir ensemble à leurs fins communes, de se concerter » sur la transformation de leur milieu de vie, de telle sorte qu'ils comprennent « le sens de ce à quoi ils concourent » (p. 50).

Dans cette perspective, la notion de transition comporte une dimension éthique et démocratique. Elle revient à réinterroger nos manières d'urbaniser, de produire et de consommer... à l'aune des valeurs relatives au « mieux-vivre » et au devenir de la planète, mais aussi à l'aune des relations d'assujettissement et de dépendance à une détérioration de l'environnement que les citoyens peuvent subir (éthique de la justice...). Elle amène à se questionner sur les possibilités qu'ont les individus et les collectivités de faire entendre leurs voix quant aux capacités qu'ils peuvent développer pour s'émanciper de ces formes de dépendance et aux sens qu'ils donnent aux relations tissées à l'environnement. Elle revient aussi à mettre en débat ces valeurs et les controverses scientifiques pour réinvestir, sous un jour nouveau, les fondements sociétaux de la crise écologique. Enfin, elle conduit à prendre en compte les initiatives qui émergent de la société civile pour orienter l'action et les politiques publiques. Concevoir la transition, sans se soucier de ces dimensions, obérait les possibilités d'envisager des chemins démocratiques de transition.

L'hypothèse que nous formulons, à cet égard, est qu'une transition qui serait mise en mouvement par la société civile peut conduire à des chemins qui auraient des caractéristiques propres, consistant à réinvestir subjectivement et collectivement le rapport à l'environnement, en somme à inventer des manières de se relier autrement aux autres et au monde. C'est d'ailleurs, en cela, que ce chemin interpelle l'action publique, même s'il concerne pour l'instant une fraction limitée d'initiatives, dont l'intérêt réside cependant dans ce qu'elles produisent de différent.

Dans cette partie, nous partons de cette idée fondatrice pour analyser les initiatives de transition écologique impulsées par les milieux habitants, associatifs et économiques : du sens qu'ils y investissent, des valeurs auxquelles

ils se rattachent, des pratiques émancipatrices de transformation des milieux de vie qu'ils développent, des interactions sociales qu'ils favorisent, du tissu de relations à partir duquel ils maillent ces initiatives entre elles, en vue d'irradier les politiques publiques et de ramifier les systèmes productifs locaux.

L'objectif de cette partie est d'explicitier ce chemin particulier de transition, afin d'analyser en quoi il peut constituer un chemin original qui présente des atouts comme des faiblesses. Ce chemin correspond-t-il à une diversification des formes de mobilisations au travers d'un engagement actanciel et expérientiel, mais aussi éthique et moral du rapport nature-société qui concernerait une fraction mineure de la société en capacité de déployer un « empowerment » de type écologique ? Ou sommes-nous en présence d'un processus plus profond de « production subjective du politique » qui n'est pas sans rappeler la combinaison d'une écologie mentale avec une écologie sociale et environnementale envisagée en son temps par Guattari (2013) qui donnerait lieu à une mise en mouvement de composantes plus diversifiées de la société civile ? Dans ce cas, comment donner à voir les enjeux de transformation d'une action publique qui serait à l'écoute de ce qui fait mouvement dans la transition ? Peut-on appréhender de tels enjeux à travers une démocratie cherchant une légitimité de proximité (Rosanvallon, 2008) ? Ou convient-il de produire des analyses qui permettent de rendre compte du décentrement d'une action publique qui laisserait s'épanouir et s'affilier de telles initiatives, dans un espace de co-production « aux bords du politique » (Rancière, 1998) ? Ces questions méritent d'être posées dans la mesure où elles constituent, selon nous, l'un des enjeux démocratiques de la transition écologique pour les années à venir.

Une notion de transition qui s'inscrit dans les critiques adressées à celle de développement durable

Les initiatives de transition écologique mises en œuvre par la société civile prennent place dans une interrogation sur la notion de développement durable et une « insatisfaction » procurée par les politiques qui s'en réclament. La notion de « durabilité », était à l'origine, séduisante par sa façon d'embrasser les échelles de temps et d'espaces, de revisiter l'idée de développement en lui fixant des limites et l'enjoignant d'être attentif au souci d'équité sociale et de soutenabilité environnementale. Toutefois, elle est apparue comme une notion institutionnelle, certes utile pour fixer un cap aux politiques publiques, mais peu appropriable par tout à chacun dans sa pratique quotidienne et professionnelle. Elle s'est avérée peu en prise avec une possibilité d'investissement humain et d'engagement citoyen. Sa faible portée mobilisatrice est due aussi au fait que les politiques qui s'en réclament ont eu tendance, ces dernières années, à se techniciser, à donner à voir une représentation de l'environnement davantage techno-centrée, désincarnée d'un investissement humain, autre que celui s'ancrant dans des systèmes techniques qui conditionnent, voire limitent les usages et les comportements.

Au regard des défis écologiques et sociaux devenus plus prégnants, les conceptions de la transition écologique intègrent cette difficulté des politiques environnementales de développement durable à imprégner les consciences et modes de vie.

Une notion de transition située au point de rencontre d'innovations dans les régimes productifs et les comportements éco-citoyens ?

Les théories néerlandaises sur la transition écologique s'inscrivent dans l'analyse critique des politiques environnementales de développement durable. Selon une partie des auteurs (Hargreaves T., Haxeltine A., Longhurst N., Seyfang G., 2011), la transition serait favorisée par un enchevêtrement d'initiatives singulières et locales, une rencontre fortuite d'innovations et de pratiques sociales qui feraient progressivement évoluer les « régimes » et les modes de développement (Geels et Schot, 2007). On ne saurait ainsi attendre une transition d'un changement global (Rumpala,

2010), mais d'une mise en synergie d'initiatives « bottom-up » maillant des innovations incrémentales et une évolution des pratiques de vie au quotidien. En Europe, deux grands courants de pensée revendiquent ces approches de la transition écologique : celui d'une « multi-level perspective » (MLP) et celui de la « social practice theory » (SPT). Ainsi, la transition écologique émanerait d'une transition de « régimes » et d'une transition des « pratiques ».

Ces courants de pensée mettent ainsi l'accent sur les processus par lesquels des innovations incrémentales dessinent une évolution du « régime de développement », lorsqu'elles émergent dans des sentiers d'innovation qui se constituent en grappe, arrivent à maturité, et correspondent à une évolution culturelle favorable à leur imprégnation dans des pratiques sociales.

Or, c'est justement là que réside, selon nous, le point faible de ces approches de la transition. En effet, ces théories ont parfois une interprétation bien particulière de l'implication de la société civile dans la transition : ils prônent des approches en termes de « management de la transition » par des sentiers d'innovation qui viendraient rencontrer une évolution favorable des pratiques d'éco-citoyenneté (Shove & Walker, 2007). Or les analyses dans ce domaine montrent que les pratiques d'éco-citoyenneté perdurent peu dans le temps, lorsqu'elles ne sont pas rattachées à un ensemble de pratiques qui font sens pour le citoyen et ne correspondent pas à des significations d'usage qui s'insèrent dans une transformation des pratiques de vie existantes. En somme, l'éco-citoyenneté demande que soit explicité, pourquoi, avec qui et dans quel but on s'engage dans de telles pratiques. Ainsi, ces approches de la transition portent peu attention à l'analyse de la « mise en mouvement » des acteurs des territoires et de la société civile autour de la transition et les manières dont la transition fait sens pour ceux qui en sont à l'initiative.

Une notion de transition écologique qui prend place dans une mise en mouvement de la société civile

Dans ce contexte, l'un des enjeux de la transition est de prendre place dans la mise en mouvement de la société civile, d'intégrer un grand nombre de ses composantes et d'en faire des parties prenantes à « un chemin crédible de transformation écologique et sociale » (Canfin, 2014). D'une certaine façon, la transition peut prendre un tel chemin, en France, si elle n'est pas uniquement considérée comme un processus subi ou nécessaire pour s'adapter aux crises écologiques, dans lequel l'habitant serait sollicité pour adopter des comportements « éco-citoyens » ; cette injonction impliquant une visée normative plutôt que créative et contributive.

Aussi, la transition peut être envisagée comme une opportunité pour les groupes ou collectivités de se réapproprier une relation à l'environnement, au travers d'un changement de leurs modes de vie, d'une capacité d'entretenir et de défendre leur milieu pour pouvoir continuer à y vivre, et de mobiliser des ressources et compétences territoriales allant dans le sens d'une économie socialement plus utile concourant à la production de biens communs.

En effet, les habitants et le milieu associatif, en s'engageant dans d'autres façons d'habiter (habitat participatif...), de consommer (achats locaux et équitables), d'entretenir leur milieu de vie (agriculture urbaine...) font du rapport à l'environnement un élément de consolidation d'autres liens économiques et sociaux dans la société. Même s'ils agissent, à leur niveau, à petite échelle, ils démontrent, par les initiatives mises en place, qu'ils prennent conscience des fondements économiques et sociétaux de la crise écologique. Afin de la surmonter, ils montrent qu'il peut être tout aussi utile de réinvestir ces fondements sociétaux que d'accroître les régulations environnementales.

Ainsi, en complémentarité aux initiatives plus institutionnalisées, ces initiatives de la société civile s'appuient sur le lien social et une économie plus coopérative, pour poursuivre des visées qui se rapportent à l'intégrité écologique des milieux de vie et au devenir de la planète. A l'échelle des territoires, elles favorisent les liens entre producteurs et utilisateurs (de matières, de produits agricoles...), elles encouragent l'auto-réhabilitation « accompagnée » pour les personnes les plus démunies en situation de précarité énergétique ou bien la construction d'un habitat partagé à

haute performance énergétique en accession sociale à la propriété. Elles soutiennent aussi une agriculture biologique qui préserve les nappes phréatiques et la biodiversité, délivre des aliments de qualité aux cantines scolaires et par le biais des AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), sensibilisent les plus jeunes aux jardins ou fermes écoles, etc. Ainsi, ces initiatives qui associent, pour la plupart, des préoccupations sociales et écologiques, sont moins isolées qu'il n'y paraît et se maillent progressivement entre elles. Les initiatives citoyennes s'articulent davantage aux initiatives associatives et à celles de l'économie sociale et solidaire et viennent enrichir certains projets de territoire et politiques des collectivités locales.

Les initiatives qui s'inscrivent dans une démarche de transition opèrent, en quelque sorte, un renversement de perspective. Elles réaffirment que l'échelle locale reste pertinente pour permettre au citoyen de jouer un rôle contributif et se préparer aux changements environnementaux globaux de long terme. Elles revalorisent les savoirs profanes, considérant que la connaissance que l'habitant a de son milieu de vie peut être utilement mise au service de la collectivité, afin d'envisager des voies de résilience adaptées à la mobilisation des ressources locales. Enfin, elles étayent les chemins de transition sur les potentialités de mobilisation du tissu d'acteurs locaux, en les sensibilisant aux enjeux plus globaux et suscitant leurs initiatives et démarches d'expérimentation pour incorporer ces enjeux dans des synergies d'agir localement construites.

Quels chemins de transitions ?

Les initiatives de transition qui émanent de la société civile ont ceci de commun qu'elles expérimentent d'autres façons d'habiter, de consommer, de produire, d'aménager les lieux de vie... en s'appuyant sur le lien social et l'action collective pour reconstruire un rapport existentiel à ce qui les environne et conditionne leur devenir. Cette expression pragmatique et concrète de la capacité de la société civile à interagir avec son milieu, dans le sens d'un changement du vivre en société, donne tout son sens à ces chemins de transition écologique (Laigle, 2013).

Ces chemins et dépendent :

- des manières d'articuler le social à l'écologie,
- de l'importance accordée aux synergies d'agir local vis-à-vis des changements environnementaux globaux,
- du poids attribué aux processus délibératifs, au partage des savoirs et à l'expérimentation d'alternatives concrètes vis-à-vis d'une régulation plus institutionnalisée.

En France, on voit ainsi émerger trois grands chemins de transition écologique qui s'inscrivent dans une démarche de résilience :

- une **transition** que l'on peut qualifier de « **participative** » et dont l'exemple est celui des villes et territoires en transition, mouvement auquel est associée une centaine de villes en France,
- une **transition** « **coopérative** » impulsée par des secteurs de l'économie sociale et solidaire, ceux pour lesquels la délivrance de prestations et services de proximité par des collectifs de production en relation avec les bénéficiaires, rencontre une démarche écologique,
- une **transition** « **associative** » dans laquelle le milieu associatif porteur d'une préoccupation écologique met en lien les initiatives locales, citoyennes et coopératives, qui concourent à la production d'un bien commun, afin d'interpeller l'action publique.

Ces trois chemins ne sont pas exclusifs les uns des autres. Ils peuvent être amenés à se côtoyer, à interagir et à évoluer. Toutefois, ils n'attribuent pas la crise écologique aux mêmes maux, ne se réfèrent pas aux mêmes dynamiques de changement social et ne font pas porter la « cause écologique » par les mêmes acteurs. De ce fait, ils n'entrevoyent pas tout à fait les mêmes issues et voies de transition. C'est d'ailleurs pourquoi leur complémentarité est importante.

Le premier chemin est celui indiqué par le **mouvement des villes en transition**, initié en Grande-Bretagne en 2005, qui s'est largement développé, depuis 2010, en France (Laigle, 2013).

Ce mouvement considère que les politiques environnementales ont, jusqu'à présent, insuffisamment associé le citoyen à des démarches de résilience. Or les habitants ont une connaissance du milieu dans lequel ils vivent, peuvent déployer des synergies d'agir et faire preuve d'une invention dans la fabrique de leur quotidien (leurs pratiques de vie, de consommation...) ; autant de ressources qui sont, selon ce mouvement, insuffisamment mobilisées pour surmonter la crise écologique.

C'est pourquoi le mouvement des villes en transition repose avant tout sur l'initiative citoyenne, particulièrement celles des habitants. Il relève d'une mouvance qui inscrit l'écologie au cœur des pratiques de vie quotidienne et la résilience au cœur des capacités d'expérimentation et de mobilisation des « communautés locales ».

L'ampleur et la précipitation des ruptures écologiques, au regard d'une continuité d'une action institutionnelle réformatrice, justifient, selon ce mouvement, une implication de la société civile dans une transition plus participative. Alors que les dérèglements écologiques de la planète s'accroissent, l'action institutionnelle ne paraît pas être en mesure, selon ce mouvement d'engager une rupture dans les modes de production économique et d'urbanisation. C'est donc aux communautés locales de se mobiliser, selon ce mouvement. Les communautés peuvent être à l'origine d'expérimentations dans leurs modes de vie, leurs manières d'aménager les lieux urbains et d'habitat, d'entretenir des liens de proximité avec les producteurs locaux : en se nourrissant d'aliments localement produits, en construisant un habitat plus écologique et groupé, en réintroduisant la nature en ville, etc.

Le titre évocateur du dernier livre de Rob Hopkins « Ils changent le monde! » évoque bien cette idée d'enclenchement par le citoyen, ses pratiques concrètes d'habiter, d'autres « circuits » écologiques, économiques et de sociabilité en parallèle des cycles plus mondialisés. Il s'agit de montrer que des alternatives existent et sont à la portée de tous, et peuvent avoir un effet transformateur plus important qu'on ne l'imagine. Aussi, l'idée est qu'une prolifération d'initiatives locales, maillées entre elles, peut créer de nouvelles opportunités de lien social et d'économies de proximité, permettant aux sociétés de se préparer à l'après pétrole (dans la sobriété et la convivialité...).

Mais cette approche de la « transition participative » ne se réduit pas à cette idée d'empowerment de type écologique. Elle s'articule à une perspective de « démocratisation écologique » qui consiste à penser que le citoyen en « reprenant la main » sur la transformation de son milieu, à travers des alternatives concrètes (de mobilité, d'agriculture urbaine, d'achat local, d'énergie mutualisée...), devient une force de proposition territoriale. Les communautés peuvent être associées à une plus grande délibération avec les collectivités locales sur leurs projets de territoire. Dans ses approches les plus abouties, le mouvement des villes en transition remet donc le pouvoir d'agir des habitants au centre d'une délibération démocratique entre « communautés » et « collectivités ». C'est cette articulation qui laisse présager un chemin novateur de transition.

Le deuxième chemin, celui de la **transition coopérative**, est celui porté par certains secteurs de l'économie sociale et solidaire. Dans ce cas, ce qui est prioritairement mis en cause dans la crise écologique, c'est l'existence d'une économie "déshumanisante" qui exploite plus qu'elle ne régénère les ressources humaines et environnementales. C'est pourquoi ce chemin de transition redéfinit en priorité les finalités de l'économie: celle-ci se doit d'être socialement utile, mise au service du « mieux-vivre » et de l'adaptation des prestations aux difficultés ou besoins singuliers de ses bénéficiaires. C'est donc en considérant l'économie comme productrice de conditions d'existence que celle qui se définit comme « sociale et solidaire » se rapproche de l'écologie. Dans ce cas, la perspective démocratique est moins de redonner un pouvoir d'agir à l'habitant sur son milieu comme dans les villes en transition, que de faire coopérer prestataires et bénéficiaires à la définition de services socialement et écologiquement utiles. Elle consiste ainsi à établir une délibération entre « producteurs » et actionnaires sur les finalités de l'action et à rompre l'éloignement entre producteurs et consommateurs, ce qui débouche in fine sur un autre rapport écologique

au milieu. L'assemblage du social et de l'écologie passe, dans ce cas, par une délibération entre prestataires et usagers sur ce qui est vital de produire pour favoriser un « mieux-vivre » et une amélioration des conditions d'existence sur terre, éthique qui est au fondement d'une économie solidaire et écologique (S. Juan, 2011 ; Laville, 2013).

Le troisième chemin de **transition « associative »** est celui porté par une partie du milieu associatif dont la préoccupation écologique conduit à mettre en lien les initiatives locales, citoyennes et coopératives, qui concourent à la production d'un bien commun, afin d'interpeler l'action publique. Le milieu associatif se préoccupe, plus que tout autre, de l'accompagnement des personnes pour les aider à s'émanciper d'une situation de dépendance, ainsi que du soutien aux projets contributeurs de bien commun (défense des milieux de vie, de l'héritage culturel et bâti, de ce qui permet à une collectivité de subsister...). Le milieu associatif contribue ainsi à multiplier les médiations entre des pratiques écologiques et d'émancipation sociale. Que ce soit au travers des jardins partagés, du soutien à l'auto-réhabilitation des logements « énergivores », de l'aide à la mise en activité de fermes BIO (tel que le fait l'association Terre de liens...), il s'agit de mettre en position l'individu ou le groupe d'interagir avec les autres pour devenir contributeur du milieu qu'il habite. Dans de nombreux cas, le milieu associatif étant ramifié en réseau, les initiatives peuvent s'agréger entre elles, proliférées à travers une complémentarité de compétences et de champs d'expériences. Elles peuvent alors interpeler l'action publique parce qu'elles s'écartent du « registre de l'assistance » individualisée (par exemple, le fonds social pour impayés d'énergie) pour passer à celui de l'accompagnement des personnes dans un projet et la mise en lien des acteurs locaux, publics, associatifs et bénévoles, contributeurs de la production d'un bien commun (voir à ce sujet l'auto-réhabilitation accompagnée mise en place par Lille métropole et l'association des compagnons bâtisseurs).

Ces **trois formes de transition « participative », « coopérative »** et « associative » font émerger des chemins de transition qui s'appuient sur des expérimentations sociales et écologiques menées à l'échelle locale, susceptibles de se ramifier entre elles, de générer une mobilisation de l'action collective, pour venir s'adosser à des acteurs publics territoriaux dont elles peuvent enrichir les registres d'action et les politiques. En ce sens, elles dépassent la stricte dichotomie entre une logique institutionnelle de type « top-down » et une implication de la société civile centrée sur des initiatives « bottom-up » à petite échelle. On voit émerger, depuis quelques années, un maillage territorial entre les initiatives participatives, coopératives et associatives, les unes venant abreuver les autres. Reconnaître l'existence d'une mise en mouvement de la société par le maillage et la prolifération de telles initiatives constitue l'un des enjeux démocratiques de la transition écologique pour les années à venir.

2. Expériences concrètes d'initiatives de transition écologique

Ainsi, trois grands chemins de transition écologique émergent de notre investigation visant à mettre en évidence les chemins complémentaires aux logiques « institutionnelles » et particulièrement ceux émanant de la société civile. Nous allons, à présent, décrire certaines des initiatives des Villes et Territoires en Transition, des initiatives d'économie sociale et solidaire, des initiatives d'un milieu associatif qui se structurent pour interpeler les politiques publiques.

Les initiatives des « villes et territoires en transition »

Le mouvement des villes en transition se positionne en décalage avec les conceptions d'une continuité politique d'un récit dominant prônant « un progrès lent et continu des régimes démocratiques vers une meilleure prise en compte de la crise écologique globale dans une perspective de développement durable » (Sémal, p. 428). Selon ce mouvement, cette logique institutionnelle ne peut suffire à apporter des réponses à la crise écologique, car celle-ci est au seuil de points de rupture. La précipitation des dérèglements climatiques impliquent de ré-ouvrir l'espace politique aux contributions et mobilisations de la société civile.

Pour le mouvement des villes en transition, ce qui rend dépendant les territoires des énergies fossiles et de l'accélération du changement climatique, c'est la diffusion du modèle « consumériste ». Pour sortir de cette dépendance qui conditionne les modes de vie humains, il est donc important que les communautés et collectivités locales se mobilisent pour proposer d'autres modes de vie et de consommation et initient une démarche de transition qui libère une capacité d'initiative citoyenne. Les initiatives des « villes en transition » s'inscrivent dans cette dynamique. Elles bâtissent des chemins qui consolident une « résilience » des citoyens vis-à-vis de l'épuisement des ressources fossiles et les préparent à des modes de vie moins dépendants de ces énergies, en relocalisant et mutualisant ce qui peut l'être et développant des modes d'échanges moins monétarisés et plus fondés sur l'enrichissement croisé d'expériences humaines (Laigle, 2013).

Dans le cadre de ce mouvement, l'engagement éthique s'exprime dans la recherche d'alternatives aux pratiques consuméristes accentuant la vulnérabilité des citoyens au changement climatique et aux énergies fossiles. Les alternatives consistent à rompre avec cette dépendance, considérée comme un facteur de fragilité économique et sociale, en déployant des pratiques de vie plus conviviales et coopératives autour d'initiatives concrètes (d'habiter, de se nourrir, d'aménager les lieux de vie...) qui participent de la co-construction d'un devenir commun. Il est donc important de rendre compte de ces initiatives concrètes (de permaculture, repair'café, réemploi de matériaux...) à l'aune des valeurs et des formes d'engagement qui les sous-tendent. Ainsi, l'initiative citoyenne réinvente des formes d'engagement local, en initiant des expérimentations à petite échelle de reconnexion avec les milieux, les ressources et les compétences territorialement ancrées.

La transition, selon Rob Hopkins, sous-tend ainsi plusieurs idées : le fait qu'il est possible d'agir à l'échelle locale autour d'initiatives qui prennent sens pour le citoyen, en alternative à un modèle dominant mondialisé consumériste néfaste à la résilience locale ; le fait de « se préparer suffisamment tôt, en libérant nos forces de création et de coopération, pour bâtir un futur plus enrichissant, épanouissant, convivial et accueillant que ce que nous offrent nos styles de vie actuels » (Hopkins, 2012, p. 9) ; le fait de lier des initiatives globales, nationales et locales, car les « actions applicables à la base peuvent inspirer et encourager d'autres communautés à agir » (p. 7) et sensibiliser les collectivités et autorités locales avec lesquelles il est souhaitable de « cultiver une relation positive et productive » (p. 24).

Durant l'année 2014, nous sommes allées à la rencontre des initiatives des villes en transition en Ile-de-France. Quatre initiatives ont retenu notre attention : celles de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Montreuil, de Sucy-en-Brie et de Chaville.

Dans chacun de ces cas, ce sont des groupes d'habitants qui se mobilisent pour mettre sur pied des jardins partagés, des ateliers de réparation de vélos, planter des arbres fruitiers dans la ville, réaliser des achats groupés d'aliments à des agriculteurs de la Loire et de Normandie, etc. Autant d'initiatives qui visent à lutter contre l'obsolescence programmée des produits, à mettre en place des monnaies locales (comme la Pêche à Montreuil...), favoriser le commerce de proximité et des circuits courts, et aussi réintroduire une culture de la sobriété et de la convivialité.

Ces groupes d'habitants sont moins isolés et moins en marge qu'on le croit de la vie politique et sociale locale. Ces groupes fonctionnent selon des principes de démocratie directe (« un individu, une voix »...), sont assez ouverts (il est facile de les rencontrer et de prendre part à leurs initiatives par le biais d'internet, des forums auxquels ils participent, des événements qu'ils organisent...), et ils attachent une attention particulière à réunir des personnes aux profils diversifiés et de ne pas évacuer la dimension sociale de leurs initiatives écologiques.

Ainsi, ils favorisent l'apprentissage réciproque, considéré comme un socle à l'autonomisation des personnes, réouvrent des possibilités « d'apprendre et de faire-ensemble » (ceux formés à la permaculture ou au bricolage initient

les autres...), n'hésitent pas à implanter des potagers solidaires, parfois en lien avec les CCAS (centres d'action sociale...) pour apporter des compléments alimentaires à ceux qui ont peu la possibilité de manger des légumes, rendent disponibles leurs activités aux écoliers (jardins pédagogiques...), se mettent en lien avec les maisons de l'environnement et sont ancrés dans le tissu associatif local.

Par ce biais, ils revitalisent la vie sociale et associative autour des liens subjectifs et collectifs à l'environnement. Ils concourent, ainsi, à redéfinir des « territoires existentiels » qui sont en phase avec la défense de « causes communes » (la préparation au changement climatique...) et la réappropriation des éléments de la « vie quotidienne, domestique, de voisinage, de création et d'éthique personnelle » (Guattari, 2009). Toutefois, ce double niveau de référence local/global des initiatives qu'ils développent est souvent peu appréhendé par les élus politiques dont certains sont peu réceptifs à ces formes d'expression et d'implication citoyenne.

Les initiatives citoyennes de transition se retrouvent, par conséquent, souvent mises à l'écart de l'espace de production du politique, à part de rares exceptions telles qu'à Saint-Quentin-en-Yvelines (Magny les Hameaux...) et à Montreuil. Ce manque d'écoute et de dialogue du politique avec l'initiative citoyenne constitue un frein parmi d'autres à la mise en mouvement de la transition écologique par la société civile.

Un exemple : Saint-Quentin-en-Yvelines en Transition

<http://sqyentransition.wordpress.com/qui-sommes-nous-2/la-transition-agir-pour-lavenir/>

Il s'agit **d'inciter les citoyens** d'un territoire (village, commune, ville ou quartier d'une ville) à **prendre conscience du pic pétrolier**, de ses profondes conséquences, et de l'urgence de s'y préparer en mettant en place des solutions visant à :

- réduire ses émissions de CO2 et sa consommation d'énergie d'origine fossile selon le Plan d'action de descente énergétique créé par la collectivité et fondé sur une vision positive de son avenir ;
- **retrouver un bon degré de résilience par la relocalisation de ce qui peut l'être et par l'intensification des liens entre habitants et acteurs économiques locaux ;**
- acquérir les **qualifications** qui deviendront nécessaires.

Dès lors, chaque collectivité locale trouvera par elle-même les solutions qui lui conviennent en fonction de ses ressources et de ses enjeux. Il n'y a pas de réponse toute faite. Le modèle de Transition offre un cadre de travail cohérent mais non coercitif.

<https://sqyentransition.wordpress.com/un-verger-dans-ma-ville/recolte-solidaire-de-fruits/>

« Récoltes solidaires de fruits »

Les particuliers ont parfois des arbres fruitiers qu'ils ne peuvent pas récolter faute de temps ou du fait d'un âge avancé ou d'une condition physique insuffisante. Il existe aussi des fruitiers anciens dans les espaces publics non récoltés ni taillés. Ainsi des fruits pourrissent sur les arbres. En parallèle, la baisse du pouvoir d'achat entraîne chez les ménages une difficulté de plus en plus grande à s'approvisionner en fruits frais.

Ce projet a pour but de récolter les fruits laissés à l'abandon dans les espaces publics ou chez les particuliers après accord écrit de toutes les parties. Une partie de la récolte sera offerte au propriétaire de l'arbre si l'action a lieu chez le particulier et le reste de la récolte sera partagé entre les participants.

Objectifs de la « Récolte solidaire de fruits »

- **fournir des fruits frais et sains aux familles** qui participent à la récolte et nécessitent une assistance alimentaire ou financière
- **encourager la solidarité** entre les propriétaires de fruitiers et les participants qui sont bénéficiaires des fruits et favoriser les liens sociaux et intergénérationnels
- **entretenir les arbres fruitiers** sur le territoire, surtout dans les espaces publics par un constat, au moment de la récolte, des besoins de taille ou de présence de maladies sur les arbres.
- **échanger sur le savoir-faire** autour de la récolte et de la conservation de fruits frais
- **permettre au citoyen un rôle d'acteur** dans un projet solidaire de résilience locale

- **éviter le gaspillage** de nourriture
- **encourager le développement du projet** sur d'autres communes du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs dans les années futures

<https://sqyentransition.wordpress.com/sqyet-jardin-pedagogique/>

Un jardin pédagogique et participatif

Né du mouvement de Saint Quentin en Yvelines en Transition (SQYeT), le projet a vu le jour en été 2012, au sein du Jardin de Cocagne de St Quentin en Yvelines, situé sur la commune de Magny les Hameaux. L'objectif : créer un jardin pédagogique et participatif aménagé en permaculture et cultivé en produits biologiques.

1 – aménagement en permaculture

Créé il y a quelques décennies en Nouvelle Zélande et Australie, le mot permaculture provient de la contraction de « permanent agriculture » puis, plus tard, « permanent culture ». Appliquée à ses débuts à l'agriculture, la permaculture s'élargit au cours de sa maturation à toutes les activités humaines.

2 – conception participative

Ici, on ne vient pas juste voir et écouter. Celui qui entre apporte sa contribution sous forme d'idées et d'actions, en co-construction avec les autres pour créer une œuvre commune unique et innovante. Rien n'est décidé d'avance ce qui laisse place à toute la créativité potentielle des personnes en présence et à toutes les adaptations nécessaires pour améliorer le système. Ainsi, les réalisations les plus osées et les plus inimaginables peuvent émerger, toujours alignées sur l'éthique et les principes de la permaculture.

3 – apprentissage par l'expérience

L'accent est mis sur la pratique et l'expérimentation génératrices d'un apprentissage intégré, moteur d'une envie de poursuivre ailleurs et d'aller plus loin. Il s'agit de venir vivre une expérience concrète qui s'appuie sur des principes fondés et qui met à contribution tous les sens d'appréhension du monde extérieur, y compris l'intuition. En lien avec tous les aspects de la vie quotidienne, cet apprentissage est adaptable à tous et partout. Chacun pioche ce qu'il vient y chercher et en repart avec des nouvelles façons de voir, applicables immédiatement. Ainsi, un essaimage naturel en découle, qui permettra la diffusion des leçons de vie vers l'extérieur.

Ces objectifs de base favorisent l'émergence d'un lieu riche de la contribution de tous, à partir de l'intelligence collective et d'une synergie participative. Cette dynamique vivante ouvre l'avenir à une évolution constante, en perpétuelle amélioration : créatrice de liens au niveau de la sphère locale, elle encourage l'inclusion de tout nouvel intervenant qui est perçu comme enrichissant : enrichissement humain, force de travail, apport de compétences qui sont favorisés par la suppression des contraintes financières et permettent une mise en œuvre rapide et efficace.



SOY EN TRANSITION
NEWSLETTER – PRINTEMPS-ETE 2014

Bonjour à tous, voici quelques informations sur la vie de l'association ce Printemps-Eté 2014.

Quelques dates à noter :
en avril, on sème la transition partout dans la ville !

Les Incroyables Comestibles
Le projet des « Incroyables Comestibles » continue à **Elancourt**, à **Guyancourt** en partenariat avec les Jardiniers de France, et à **Magny-les-Hameaux** le projet avance avec la plantation de plusieurs potagers solidaires : au centre social Les Buissons, devant la pharmacie en centre bourg, devant la Maison Bonheur au Village (avec les enfants de l'école Primaire Rosa Bonheur), à côté du Pôle Associative Blaise Pascal (avec les enfants de l'école maternelle Corot). A **Montigny-le-Bretonneux**, l'association anime la plantation d'un potager à l'école et semis de graines avec les élèves de l'école Paul Verlaine... le surplus de petites pousses seront distribuées pour planter les Incroyables Comestibles à la maison. Deux jardins « Incroyables Comestibles » seront mis en place par l'association à **La Verrière**,... à la Maison de Quartier Bois de l'Étang avec les habitants, et devant la micro-Crèche.

Au jardin pédagogique les permanences de vendredi s'allongent... de 14h à 18h. Le 4, 11, 18 et 25 avril... venez semer, planter, découvrir, se détendre au jardin pédagogique. Au jardin de Cocagne 2 rue Pierre Nicole, 78114 – Magny-les-Hameaux. Pour infos, sqytransition@gmail.com

Vendredi 4 avril à 20h : Film-rencontre « Moins c'est Mieux »
De plus en plus de personnes en sont convaincus : la croissance illimitée n'est pas viable à long terme dans un monde où les ressources s'épuisent peu à peu. La réalisatrice questionne son propre mode d'existence : à quoi doit-elle renoncer ou non pour espérer mener une vie « durable » ? Ce documentaire explore de nouvelles façons de vivre qui ouvrent la voie à une société post-croissance. C'est notre 4ème film-rencontre SQYE.T. Gratuit. Sur réservation : 01 30 07 34 34 Lieu : Maison de l'environnement, des sciences et du développement durable – 6 rue Haroun Tazieff – 78114 Magny-les-Hameaux

Atelier réparation de vélos
samedi 3 mai à 10h (date, heure et lieu à confirmer) : premier atelier vélo à l'Incroyable / Rigue-Café : laissez vos vélos pour les préparer à faire tout l'été ! À Guyancourt, Gratuit. Pour plus d'infos sqytransition@gmail.com

Mardi 13 mai à La Verrière : Plantation d'un mini jardin solidaire « Incroyables Comestibles » devant la micro-Crèche. Pour participer, contactez sqytransition@gmail.com

Samedi 17 mai de 14h à 17h : « Découverte de la Permaculture » organisée par le MESD, sur le lieu du jardin pédagogique. Le premier jour de la permaculture à travers une découverte des installations du jardin pédagogique, et des ateliers ludiques.

Avril 22 mai à l'École Centrale à Magny-les-Hameaux, Plantation des bacs à côté de l'École Centrale Blaise Pascal avec les élèves de

<https://sqyenttransition.wordpress.com/vivre-leger/>

Les ateliers « fait maison » ont pour objectifs :

- Partage des savoir-faire et informations sur les préparations que nous pouvons fabriquer nous-mêmes, pour le plaisir de le faire en sachant que nous utilisons des produits plus naturels et dont nous connaissons les ingrédients,
- transmettre des savoir-faire à travers des cultures et des générations, resserrer les liens entre voisins
- diminuer notre utilisation et/ou gaspillage de ressources
- examiner nos habitudes pour que « consommation » devienne « utilisation »
- ajouter à notre panel des savoir-faire et des compétences
- faire des activités utiles et créatives qui agissent sur notre bien-être au quotidien

Le « fait maison », nous permet :

- d'éviter les conservateurs, colorants, et additifs, omniprésents dans les produits fabriqués industriellement et nocifs pour notre santé et celle de nos familles.
- de fabriquer des produits de qualité au moindre prix, avec des ingrédients simples, et transmettre ces savoir-faire à notre entourage.

Transition écologique et économie sociale et solidaire

Le chemin « coopératif » de transition écologique envisage la possibilité d'une autre économie, plus solidaire et mixte, dans des domaines qui demeurent peu pris en charge par l'action publique et le secteur privé : habitat participatif écologique accessible aux personnes défavorisées, confection de meubles ou de vêtements à prix abordables à l'aide d'une activité de ressourcerie, restaurant autogéré et approvisionné par des produits locaux, coopératives de produits bio

à tarification sociale....

Cette économie, aux dires des intéressés eux-mêmes, compose des prestations en les adaptant à la situation des personnes en difficulté. Les prestations ou les services rendus sont élaborés par un processus d'interaction sociale avec les bénéficiaires. Cette interaction se construit dans la durée et donne lieu à des relations inter-subjectives à travers lesquelles peuvent être appréhendées les aspirations, les cultures et les problèmes de ceux qui deviendront les usagers (B. Eme et J.L. Laville, 2004). Cette place centrale accordée à l'écoute et au travail conjoint de définition de la prestation, au montage et au suivi de projet, implique les sociétés coopératives dans des expérimentations socialement utiles et adaptées à la singularité des situations des bénéficiaires ou usagers.

Les sociétés coopératives interviewées, et particulièrement celle d'« Habitats-solidaires », localisée à Montreuil, s'inscrivent dans cette démarche.

<http://www.habitats-solidaires.fr/> et <http://rtes.fr/Scic-Habitats-Solidaires-l-auto>

Habitats Solidaires est une **société d'économie solidaire**. Son secteur d'activité est l'habitat. Elle intervient sur des **projets au profit de personnes et ménages exclus de l'accès au logement ou du maintien sur place** pour des raisons économiques et sociales. Elle produit en petite quantité du logement (participatif et écologique) à caractère mixte et social, en vue de permettre un **redressement sans exclusion des habitants**. Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), elle privilégie **les intérêts des personnes et des territoires** sur lesquels elle intervient et **promeut des démarches associatives de proximité**.

Cette SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) réalise, depuis 2003, des projets d'habitats pour les personnes les plus défavorisées à des coûts et des prix abordables. Plusieurs opérations ont été menées en partenariat avec les villes d'Orly, de Saint-Denis, d'Aubervilliers, de Montreuil.... Elles ont consisté à prendre en charge des problèmes auxquels les collectivités peinent à trouver des réponses (logements pour les populations Roms ou l'accueil transitoire de familles, par exemple) et sur lesquels elles ne sont pas outillées pour satisfaire des aspirations singulières de certains groupes de populations (habitat écologique groupé et participatif...). A cette fin, la SCIC se positionne sur des projets d'habitats qui contribuent au développement de pratiques solidaires à l'échelle locale :

- en favorisant une meilleure insertion des Roms dans la ville par la construction de villages éphémères en bois et un suivi en faveur de la scolarisation de leurs enfants,
- en apportant son soutien aux projets d'habitats groupés qui développent un « art de vivre autrement ensemble » autour d'espaces communs, d'activités conjointes (jardinage, bricolage, auto-partage...) et de services mutualisés (laverie collective...),
- en contribuant au redressement de copropriétés en difficulté, par le rachat de lots et l'animation de réunions du conseil syndical, afin de rendre les copropriétaires endettés en capacité de voter et de financer des travaux de réhabilitation.

La SCIC intervient, ainsi, dans des secteurs de l'habitat qui sont susceptibles d'éviter une marginalisation ou une précarisation sociale d'une partie des habitants, et qui peuvent s'avérer être un vecteur d'un « mieux vivre ensemble ». C'est ainsi qu'elle concilie le caractère social et la vocation solidaire et écologique de son activité.

Les moyens développés pour ce faire consistent à établir des relations suivies, dans le temps, avec les bénéficiaires et les collectivités, mais aussi un réseau d'acteurs locaux, associatifs, professionnels et bénévoles. Les futurs acquéreurs ou locataires sont consultés sur les questions concrètes qui concernent leur logement : agencement des espaces de vie, mutualisation des espaces et services communs, choix des matériaux en fonction des charges énergétiques et d'entretien induites.... Ce dialogue est accompagné par la société coopérative et lui demande un fort investissement humain qui comporte des limites comme des atouts. Il n'est ainsi pas rare que la coopérative ait à subir des invectives et à gérer des tensions émanant du groupe d'habitants. Par contre, ce processus coopératif fait monter en compétences les habitants qui deviennent en capacité de participer à l'agencement de leurs lieux de vie et à des expérimentations (d'auto-réhabilitation, d'habitat participatif...). Dans ce cas, le travail coopératif consiste à inventer

des procédés constructifs dont la mise en œuvre peut être aisément appropriable et à gérer la contrainte de coût en recherchant des solutions écologiques viables, peu onéreuses, pouvant faire travailler des professionnels du milieu associatif (Les Bâisseurs d'Emmaüs, Les Compagnons Bâisseurs...).

En ce sens, « Habitats-solidaires » soutient la « mise en capacités » de ces populations à « participer aux décisions qui conditionnent leur devenir et leurs lieux de vie ». Elle assiste, par exemple, aux réunions de copropriété, lorsqu'il s'agit de trouver avec les copropriétaires endettés des moyens de réhabilitation peu onéreux, utilisant des matériaux de récupération et associant des compagnons bâtisseurs. La SCIC met ces personnes démunies en position de pouvoir apprendre dans le rapport à l'autre, de pouvoir compter sur des professionnels pour trouver ensemble des solutions, ce qui les place dans une dynamique collective d'agir. Elle les met, ainsi, en position de jouer un rôle contributeur dans le changement de leur situation, et assure le montage financier et administratif du projet qui relève de sa compétence propre. Ce montage n'est pas exempt de valeurs éthiques : « Habitats-solidaires » engage les négociations avec les collectivités sur le portage et l'accès au foncier, assure la garantie des prêts avec les organismes bancaires (banques coopératives...) et organise un système d'épargne responsable (La NEF, les Cigales...) solidaire et citoyenne (appel aux particuliers...). Ces financements croisés permettent de travailler dans la durée à la co-définition des attendus, de renforcer la viabilité et l'autonomie des projets qui est un gage de leur créativité.

De plus, « Habitats-Solidaires » attribue à la finalité de son activité un sens éthique très prononcé. Selon les termes de nos interlocuteurs : c'est une activité dont la finalité n'est pas la seule rentabilité, mais la fourniture d'un travail enrichissant sur le plan humain qui rend service à la société, allège ses coûts sociaux, en favorisant une capacité d'agir et des rapports de solidarité par la mobilisation des acteurs du territoire (habitants, collectivités, associations, épargnants qui acceptent une faible rémunération...).

La médiation sociale occupe, ainsi, une place importante dans l'activité de la SCIC. Elle déploie des liens de proximité et d'interaction avec le tissu associatif, les élus locaux et les collectivités territoriales. Elle recrée des liens d'intermédiation entre les habitants, l'action publique et ce tissu associatif. Par exemple, dans le cas du logement pour les Roms, la SCIC a mobilisé le conseil général du Val-de-Marne et la ville d'Orly pour les reloger dans un village démontable en bois, assurer le suivi social des familles, favoriser la scolarisation des enfants et l'insertion professionnelle des parents. Elle a aussi fait appel à l'association « Bâisseurs d'Emmaüs » pour préparer des panneaux en bois préassemblés, aux jeunes volontaires internationaux de l'association Concordia pour les monter au cours du chantier, et aux Roms pour finaliser la construction de leur propre maison. La SCIC a ainsi organisé les interactions qui lui ont permis de développer une approche transversale concourant à une « production collective du mieux vivre ». Comme le souligne son directeur général « nous défendons l'idée d'une économie solidaire mixte où les pouvoirs publics accompagnent les initiatives des acteurs sans les phagocyter. Notre activité appelle ainsi un renouvellement de l'action publique ».

Dans ce cas, le lien social-écologie passe par cette expérimentation multidimensionnelle à « taille humaine », le partage des savoirs, la montée en compétence et la médiation sociale. L'accompagnement du projet prend du temps, mais inscrit l'échange humain et le but social dans la relation économique qui ne devient plus uniquement marchande, mais en phase avec les ressources du milieu. La notion de transition, dans ce cas, renvoie à cette mise en mouvement des acteurs dans des démarches qui repoussent les frontières du possible, qui recréent des relations coopératives et donnent à l'acteur social la possibilité de contribuer à des projets, afin d'envisager son devenir, ce qui participe à la transformation des rapports de solidarité dans la société.



L'Habitat Participatif : Une réponse aux enjeux territoriaux

Face aux problématiques territoriales actuelles, plusieurs acteurs de l'économie sociale et solidaire travaillent de connivence afin de développer un mode d'habitat qui puisse répondre aux besoins sociaux, environnementaux, et territoriaux actuels.

Au travers du mode coopératif nos expérimentations nous ont permis de relever plusieurs défis :

- Construire avec les habitants un cadre de vie le plus écologique possible et ouvert sur le quartier
- Permettre la construction et le financement des locaux communs qui sont au cœur de l'habitat participatif
- Obtenir des coûts de construction et d'exploitation plus faibles
- S'appuyer et travailler avec les richesses locales
- Optimiser le confort et l'adaptation du logement aux besoins des ménages

Ses champs d'action

Pour développer les projets d'habitat participatif, la coopérative, par ses connaissances avisées de ce type de projet viendra :

- Assurer le portage financier des périodes pendant lesquelles :
 - le terrain doit être réservé ou même acheté, alors que le groupe n'est pas encore totalement constitué
 - une des familles souhaite se retirer (période de construction ou dans la vie future de l'habitat groupe)
- Assurer le financement des locaux communs sans remboursement du capital, pendant des périodes de 7 à 10 ans pour donner du temps aux groupes pour dégager de la capacité d'endettement.

Une coopérative initiée par :

- Des associations : Eco Habitat Groupé, Habicoop, Reller, AERA
- Des opérateurs de programmes d'habitat participatif : UES Pact Sud Ouest, SCIC Habitats Solidaires
- Des acteurs des finances citoyennes : NEF

Quelques bonnes raisons de vous joindre à nous :

- Faciliter l'aboutissement des projets par l'effet de levier financier
- Reconnaître et encourager l'autonomie des citoyens
- Partager la responsabilité avec les collectivités des enjeux de solidarité
- Promouvoir le mieux vivre ensemble
- Créer des logements de qualité et adaptés aux besoins spécifiques des ménages
- Réduire les coûts de construction et d'exploitation
- Porter les préoccupations environnementales
- Mutualiser les moyens (locaux, services, transports)
- Mieux intégrer les personnes âgées, handicapées et immigrantes
- Alléger les coûts sociaux à long terme

Du milieu associatif à l'enrichissement des politiques publiques

Enfin, le troisième chemin de transition « associative » est celui porté par une partie du milieu associatif dont la préoccupation écologique conduit à mettre en lien les initiatives locales, citoyennes et coopératives, qui concourent à la production d'un bien commun. Ce troisième chemin envisage des initiatives des milieux associatifs venant interpeller l'action publique dans ses modalités d'associer le social et l'écologie à l'échelle des territoires. Bon nombre d'initiatives associatives naissent d'une rencontre entre des « intérêts communs ou communautaires » (le maintien d'une agriculture périurbaine, la réintroduction de cycles courts d'alimentation, la lutte contre le renchérissement foncier...) et des porteurs de projets citoyens et/ou professionnels qui souhaitent développer une activité en synergie avec des projets de territoire (remise en activité de fermes agricoles qui ne nuisent pas à la biodiversité...). Dans ce cas, le tissu associatif accompagne l'initiative citoyenne et professionnelle pour l'inscrire dans un mouvement assez souple de structuration de l'action collective qui porte des « intérêts communautaires » d'un territoire ou d'une collectivité. Ce tissu associatif apporte un socle citoyen de sensibilisation à une cause plus générale (la défense de la terre nourricière et du lien à l'alimentation...) qui se pose certes de façon différente dans les territoires, mais à laquelle le milieu associatif apporte des réponses spécifiques et territorialisées.

C'est le cas, par exemple, de l'Association « Terre de liens » qui accompagne des projets de mise en activité d'agriculteurs en leur redonnant sens par rapport à une dynamique territoriale de lutte contre la périurbanisation des terres agricoles et la défense écologique des milieux (l'agriculture biologique étant un moyen de lutter contre la pollution des sols et des nappes phréatiques...). La transition « associative » opère donc ce lien entre des projets professionnels ou des trajectoires individuelles de changement d'activité (devenir agriculteur bio en région parisienne, vendre ses produits maraichers à une AMAP...) et la contribution à un bien commun : le fait de concourir à limiter la pollution des sols, de l'air et de l'eau et à créer du lien social par son activité agricole insérée dans un tissu de relations de proximité et des circuits courts de l'alimentation.... Le rôle de Terre de liens est de rendre possible concrètement cette rencontre entre des trajectoires individuelles ou professionnelles et la participation à une cause « commune » d'intérêt général. Ces voies de passage entre la réappropriation d'une activité concrète autour de la Terre et de la matière vivante, et ce qui lui donne sens par rapport à des enjeux écologiques plus globaux, ont d'ailleurs été mises en avant par des travaux sociologiques portant sur « la transformation d'un attachement de proximité ou l'agrandissement du proche pour faire valoir l'environnement en public » (Thévenot, 2006).

Cette démarche de Terre de Lien est née, en 2003, d'un constat fait sur l'évolution des terres agricoles. Ainsi, plus de 200 fermes disparaissent chaque semaine en France, 1300 hectares d'espaces agricoles et naturels sont recouverts de béton et de bitume chaque semaine, les prix de la terre ont augmenté de 40 % en dix ans et à peine 3,5% des surfaces agricoles sont cultivées en mode biologique en 2012. La conséquence est un recours aux importations alimentaires et une atteinte portée à la gestion commune de la Terre nourricière.

Pour répondre à cette situation, Terre de Liens a mis sur pied des dispositifs pour réhabiliter le statut de bien commun des terres agricoles et les faire sortir de la spirale spéculative. Elle s'est appuyée sur un réseau associatif qui informe le public autour des enjeux fonciers et agricoles. Ce réseau est constitué d'adhérents qui sensibilisent à ces enjeux (les élus, les citoyens...), de cellules régionales qui accompagnent les paysans pour rendre possible leur projet d'activité, mais aussi de donateurs qui permettent à l'association d'acheter des fermes et des terres agricoles. Terre de Liens a ainsi créé une Foncière qui est une entreprise d'investissement solidaire où chacun peut placer son épargne pour contribuer à acheter des fermes qui sont louées à des paysans engagés dans une agriculture de proximité, biologique et à taille humaine. De plus, une Fondation recevant des legs et donations de fermes achète aussi des terres qui risquent de perdre leur usage agricole.

Grâce à ce système de structures et de financements croisés et aux aides publiques des collectivités, Terre de Liens devient propriétaire de fermes qui sont mises en location (bail de très longue durée) à des agriculteurs aux pratiques agricoles respectueuses des sols et de l'environnement. Ce système permet aux agriculteurs d'être déchargés du poids de l'achat foncier, obstacle majeur à l'installation agricole. Il permet aussi d'assurer un passage de relais et d'éviter les risques de disparition des fermes liés à la vente ou au départ à la retraite des anciens agriculteurs.

Au-delà de la relation locataire-bailleur, contractualisée autour d'un bail rural environnemental, un lien se crée dans la durée dans le partage d'expériences entre les nombreux agriculteurs du réseau. Ce bail prévoit des clauses concernant les modes de culture, la rotation des sols, le maintien de haies naturelles, la non pollution des cours d'eau, etc. Ce sont des règles incontournables qui contribuent à l'entretien des milieux, sans pour autant s'immiscer dans les choix « opérationnels du fermier et sans entraver sa liberté d'exploitation ».

Terre de liens n'impose pas ces règles, mais accompagne les agriculteurs qui partagent les mêmes valeurs de défense des milieux et de sauvegarde d'une terre nourricière. Elle accompagne les anciens agriculteurs dans le passage de relais aux jeunes, et s'appuie sur les partenariats tissés avec d'autres associations pour préparer les jeunes à la reprise des fermes. Cet accompagnement consiste à faire éclore un projet professionnel et à en fiabiliser tous les aspects, afin de permettre une pérennité dans le temps. Ainsi, il n'est pas rare que Terre de Liens aide à définir un projet d'activité

agricole qui sera compatible avec une ferme située en milieu péri-urbain et dont la conjointe de l'agriculteur travaille en ville (cas d'un plus grand nombre de repreneurs...). Dans ce cas, une activité d'élevage sera proscrite. Terre de liens aide à « construire avec l'agriculteur son projet en lui faisant exprimer ses besoins et aspirations ».

Plus largement, les fermes de Terre de Liens s'inscrivent dans des préoccupations territorialisées : fermes en harmonie avec le paysage environnant, commercialisation locale de proximité, recours aux circuits courts favorisant un lien de confiance entre producteur et consommateur, etc. Ainsi, les terres ou les fermes qui sont acquises par Terre de Liens retrouvent une utilité sociale et économique, prennent leur place au sein d'un territoire et génèrent des dynamiques humaines et du lien social.

L'accompagnement réalisé par le tissu associatif inscrit ces projets dans une dynamique de construction du bien commun, dès lors qu'ils permettent de faire bénéficier à une collectivité plus large les activités générées par l'agriculture biologique (jardins écoles, portes ouvertes le week-end pour acheter des produits fermiers bio...) et d'irradier les circuits de nourriture et de santé en direction des écoles avec le soutien de l'action publique : livraison en produits Bio par les fermes « terre de liens » des collèges de Seine et Marne, liaisons faites entre les producteurs Bio et les AMAP présentes dans les villes, mais aussi des gares du Grand Paris et des établissements d'enseignement supérieur.

Pour Terre de Liens, il s'agit donc bien de remettre l'activité agricole au cœur du fonctionnement territorial et de la dynamique citoyenne. Pour ce faire, Terre de liens a développé une intelligence particulière du fonctionnement institutionnel et des leviers qu'elle pouvait activer. Par l'articulation entre ses trois dispositifs clés (l'association, la foncière et la fondation), elle sensibilise autant le citoyen que les élus, fait appel à l'épargne solidaire en complément des fonds publics, mobilise le tissu associatif pour l'accompagnement et la formation des agriculteurs, mais aussi la vente de leurs produits. Plus largement, elle sensibilise les interlocuteurs institutionnels à la gestion de ce bien commun qu'est la terre, aux pratiques que cette gestion requiert, et aux changements de décisions publiques qu'elle induit. Son intervention peut aussi s'étendre à la construction de projets fonciers agricoles portés conjointement par ses professionnels et les collectivités soucieuses de s'engager concrètement dans l'avenir de leurs terres agricoles.

Dans ce chemin de transition, le lien social-écologie passe par cette intelligence de l'innovation institutionnelle, cette capacité à mailler des projets de mise en activité des producteurs BIO avec des projets de territoire redéfinissant le lien à la nature comme propice au renouvellement du tissu de relations sociales. Ainsi, Terre de liens reconnaît provenir du milieu de l'éducation populaire dans lequel les initiatives émergent d'un tissu social revitalisé autour d'un sens commun.

Aux dires des interlocuteurs rencontrés, le « rôle de Terre de liens est de créer les conditions d'association des consciences et des actions qui sensibilisent les acteurs publics, citoyens et élus à promouvoir une agriculture qui régénère l'environnement, qui tisse des liens entre les acteurs du territoire, mais aussi rapproche les citoyens de leur territoire; on joue un rôle de médiation pour faire se rencontrer les possibilités d'agir des uns et des autres. La transition écologique, c'est permettre à l'expérimentation sociale de s'exercer et de prendre place dans la société, qu'elle soit relayée et soutenue à tous les niveaux, et non pas considérée en marge de la société, comme faisant partie d'un mouvement alternatif. En somme, cela revient à laisser émerger et soutenir une expérimentation sociale sur de petites unités qui pratiquent une écologie à taille humaine ».

<http://www.terredeliens-iledefrance.org/naissance-de-terre-de-liens-ile-de-france/>

Terre de liens Ile-de-France entend défendre les valeurs du mouvement en tenant compte des spécificités de la région Ile-de-France. Son action vise à:

- Limiter l'étalement urbain et contrer la hausse des prix du foncier agricole,
- Encourager les liens entre les habitants de l'agglomération parisienne et les agriculteurs de sa région, notamment en participant au développement de filières agricoles locales et biologiques, en circuits courts,
- Favoriser l'installation d'agriculteurs sans terre en empêchant le démantèlement des petites exploitations agricoles mises en vente, et/ou en favorisant la reprise des exploitations lors des départs à la retraite,
- **Mobiliser les citoyens dans la gestion de leur territoire en les formant aux outils législatifs et réglementaires, leviers de la participation citoyenne dans leurs communes au côté de leurs élus,**
- Sensibiliser les jeunes aux métiers agricoles, à la production alimentaire durable, à la gestion économe des territoires et aux emplois qui s'y rattachent.

Forte de ses six ans de travail dans le cadre d'une antenne, Terre de liens Ile-de-France s'appuie sur:

Le pôle Abiosol qui réunit le réseau des **Amap** d'Ile-de-France, le Groupement des **agriculteurs biologiques** d'Ile-de-France et Terre de liens Ile-de-France. Ce pôle accompagne des **porteurs de projets agricoles biologiques et solidaires**, de l'idée à la réalisation, ainsi que des collectivités territoriales.

L'achat de deux fermes en Seine-et-Marne avec l'aide de la **Foncière** Terre de liens :

- une ferme en polyculture élevage sur 73 hectares à Toussacq, où se sont installés un maraîcher, un éleveur ovin-céréaliériste et une couveuse d'activités agricoles « le Champs des possibles » qui permet à des jeunes de valider leur projet agricole;
- 38 hectares de terre en conversion à l'agriculture biologique à Lumigny, qui évitera le démantèlement de la ferme d'un couple d'agriculteurs proches de la retraite. Ces terres seront reprises progressivement par de jeunes agriculteurs sans terre qui ainsi assureront la relève.

Des partenaires impliqués, parmi lesquels le Conseil régional d'Ile-de-France, la Fondation de France, les Conseils généraux de Seine-et-Marne et de l'Essonne, la Mairie de Paris.

Des liens de travail engagés avec la Safer d'Ile-de-France, l'Agence des espaces verts, les chambres d'agriculture...

La ferme de Toussacq

Localisation : Villenauxe-la-Petite, Seine-et-Marne, Ile-de-France

Patrimoine : 70 ha de terres, 2 hangars

Productions : grandes cultures, moutons et légumes bio

Modes de commercialisation : Amap pour la viande, les légumes et quelques grandes cultures (lentilles, farine...) et coopérative pour le reste

Partenaires impliqués : Réseau des Amap d'Ile-de-France, couveuse d'activités agricoles « les champs des possibles », Groupement des agriculteurs bio

Coût de l'opération : 534.000 €

Date de l'acquisition : 14 avril 2011

Le projet : Jean-Louis Colas a été agriculteur sur la ferme de Toussacq pendant 30 ans et est parti à la retraite fin 2010. Il a entamé une conversion de ses terres en bio en 2000, qui s'est achevée en 2008. En 2006, il a commencé le maraîchage, avec une commercialisation en Amap et en 2009, il a mis des terres à disposition d'une couveuse d'activités agricoles qui permet à de jeunes maraîchers de tester leurs activités avant une installation définitive.

Pour soutenir le projet d'installation de jeunes paysans et permettre la pérennisation d'une ferme en agriculture biologique, il a fait appel à Terre de liens.

Aujourd'hui, d'un site agricole, ce sont 3 fermes qui ont vu le jour :

Une ferme en maraîchage, *Les Panais d'Hier*

Une ferme en polyculture et élevage de moutons

la couveuse d'activités agricoles « les Champs des possibles ».

<http://www.terredeliens-iledefrance.org/ferme-de-toussacq-villenauxe-la-petite-seine-et-marne/>



3. Portée et limites des initiatives de transition écologique

Une transition dont les initiatives se maillent par affinités et filiation de sens

Il ressort de ces retours d'expériences que, dans bon nombre de cas, ces initiatives se maillent par affinités et filiation de sens, ce que Bookchin (1976) en son temps avait déjà démontré. En fait, la mise en mouvement de la transition écologique par la société civile implique d'ouvrir la réflexion sur les raisons qui « motivent » l'implication des acteurs dans la transition selon les valeurs qu'ils défendent ou auxquelles ils s'identifient. Autrement dit, l'engagement dans les initiatives écologiques et leur pollinisation dépendraient du sens que leurs initiateurs y investissent et auquel s'identifient d'autres partenaires qui viendraient apporter leur soutien, puis s'y impliquer ou s'y ramifier. Ainsi, le maillage entre initiatives ne peut s'effectuer par une simple mise en synergie des acteurs et de leurs initiatives, mais relève d'un processus de filiation qui porte essentiellement sur le sens de l'action (les valeurs...). De plus, les modes de gestion économique de ces initiatives seraient eux-mêmes façonnés par des valeurs de solidarité, de mutualisation des fonds, d'éthique de la prise de décision comme le montre l'exemple d'Habitat-solidaire ci-dessous.

« **Habitat-solidaire** » une **SCIC** basée à Montreuil, en Ile-de-France, et associée à une coopérative financière de l'habitat participatif dénommée « Cofinçons notre habitat », centre ainsi ses activités sur le soutien « aux projets d'habitat au profit de personnes et ménages exclus de l'accès au logement ou du maintien sur place. Elle produit en petite quantité du logement à caractère social et mixte (accession sociale à la propriété), au travers d'un mode coopératif visant à construire avec les habitants un cadre de vie le plus écologique possible, à obtenir des coûts de construction et d'exploitation plus faibles, en s'appuyant et travaillant avec les richesses locales ». Dans les statuts de

« cofinançons notre habitat », on voit apparaître les principes éthiques clés suivants : « habitat participatif, dédié à la création de tissus sociaux et solidaires de proximité qui exclut toute intention spéculative, à faible consommation énergétique et sensible au « bâtir sain », qui est co-construit avec un groupement d'habitats en réseau ». Ces principes irradiant les prises de décisions qui sont prises au cours des assemblées générales. Notre participation à celle du 25 Juin 2014, nous a permis de relever quelques phrases particulièrement significatives : « *il est important que notre structure juridique et nos outils économiques ne dénaturent pas le sens de notre action* », « *lorsqu'il y a un départ d'habitant, il nous faut prévoir les conditions de revente de leur logement, pour éviter la spéculation et maintenir la cohérence du groupe d'habitant et son mieux-vivre* », « *dans des copropriétés dégradées, on ne peut pas accepter de vendre les lots lorsque les acquéreurs sont déjà endettés, ce serait les piéger à nouveau dans un cercle de précarisation sociale sur le long terme* » et « *il est impératif que l'habitat participatif écologique aboutisse à une diminution de charges, tout en se situant à 25 % inférieur au prix du libre* ; « *il est important de partager la responsabilité avec les collectivités sur les enjeux de solidarité* ».

Ce n'est donc pas l'objectif économique qui conditionne le sens de l'initiative entreprise et sa gestion, mais le sens investi dans les initiatives qui va en conditionner la pollinisation au travers de « communautés d'affinités » (Bookchin, 1976) et l'invention d'outils économiques qui sont conformes à leurs valeurs et à leur éthique (finance solidaire, gestion concertée, budget participatif...).

Cette approche signifierait que le soutien apporté par l'action publique à ces initiatives devrait s'adapter à cette façon proprement singulière qu'elles ont d'associer écologie et solidarité, de se mailler entre elles (par une éthique et un sens de l'action...) et d'assumer leur survie économique (par la création de démarches participatives de gestion...). Dans ce cas, l'action publique ne saurait être réduite à un « simple relais » ou à un rôle de mise en synergie des initiatives écologiques et des « acteurs sociaux » qui les portent. Pour laisser une chance à ce chemin de transition écologique de prendre place dans la société, il serait nécessaire que l'action publique soutienne les initiatives qui s'affilient « par le sens », et reconnaisse leur manière singulière de produire du bien commun.

Un sens investi dans l'action qui permet une ramification des initiatives entre elles ?

Les associations et les sociétés coopératives interviewées repoussent les frontières du champ des possibles, en explorant d'autres façons d'habiter, de se nourrir, de se déplacer, d'aménager les lieux de vie et de répondre aux problèmes sociaux et urbains qui s'aggravent dans la crise écologique. Lorsqu'elles partagent des valeurs communes (de solidarité écologique...), ces associations et coopératives tissent des liens entre elles, mais aussi avec les habitants, les collectivités et les acteurs de la finance solidaire, pour coproduire des expérimentations à la frontière de plusieurs champs d'action : « habitat et aménagement participatif » et « agriculture urbaine, alimentation, consommation responsable », etc. Dès lors qu'elles s'affilient et deviennent suffisamment ramifiées, ces expérimentations essaient dans la société et interpellent les politiques publiques.

Des liens se tissent progressivement entre « agriculture écologique, AMAP, cantine scolaire, épicerie sociale, finance solidaire, réinsertion par l'emploi » autour de l'association « Terre de liens », par exemple, ou bien entre « un éco-habitat participatif à faible empreinte énergétique, conçu avec des matériaux locaux, réalisé par des entreprises d'insertion et financé pour partie par une épargne citoyenne permettant une accession sociale à la propriété, ou bien un relogement des plus pauvres et un habitat pour les Roms », autour de la société coopérative « habitat-solidaire » basée à Montreuil. C'est sur cette base que des liens de long terme se tissent entre des associations, des fondations, des sociétés coopératives, des acteurs institutionnels et les collectivités locales.

Ainsi, l'association « Terre de liens » en contribuant à sauvegarder l'agriculture paysanne, mais aussi à lutter contre le mitage périurbain compte parmi ses partenaires, la DATAR du massif central, les collectivités, les fondations Léa Nature et

Lemarchand, celle pour le progrès de l'homme, le mouvement de l'agriculture biodynamique, la Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France, l'association Bio consommateurs, etc. Mais Terre de liens délivre aussi des formations à l'agriculture biologique, sensibilise les élus et les chambres professionnelles, interagit avec les acteurs institutionnels de l'agriculture et de l'eau (SAFER et agence de l'eau) et se ramifie avec le réseau des AMAP. De plus, elle tisse des liens avec certaines entreprises telles BIOCOOP, LEA NATURE, PRONATURA et la finance solidaire telle la NEF (<http://www.terredeliens.org/entreprises-219>). C'est ainsi toute une chaîne d'acteurs qui se ramifie dans laquelle chacun à sa manière apporte une pierre à l'édifice.

Ce type de transition en émergence relève bien d'un mouvement de la société civile, mais présente d'autres facettes que la seule influence réciproque entre des expérimentations et niches sociotechniques et des pratiques d'éco-citoyenneté. C'est, en effet, tout un réseau d'acteurs qui se met progressivement en mouvement et qui « tisse sa toile » en s'investissant dans tous les aspects qui rendent viables ces initiatives d'écologie sociale :

- dans la *formation et l'accompagnement de projet* : les Emmaüs bâtisseurs aident les Roms à construire leur logement en bois pour habitat-solidaire, le Pôle Abiosol accompagne les porteurs de projet, citoyens ou collectivités, dans le développement d'une agriculture biologique et solidaire ; de plus, le Champs des Possibles intervient dans leur formation ;
- dans le *partage des savoirs et des expérimentations* : Habitat-solidaire s'entoure, par exemple, des compétences de Eco Habitat Groupé, Habicoop, AERA, ArchiEthic ...
- dans le *soutien aux débouchés des initiatives* : le Conseil Général de Seine et Marne soutien la consommation des produits des fermes de Terre de liens dans les collèges, la ville de Saint-Denis soutien l'activité d'habitat solidaire en développant l'habitat social en bois et la ville de Montreuil l'habitat participatif... dont le portage est réalisé par habitat-solidaire,
- dans *l'information et l'animation des réseaux d'initiatives* : Réseau social des Colibris, réseau Relier, Robin des villes... font connaître et valoriser ces initiatives,
- dans la *finance solidaire et l'assurance mutualiste* : la NEF, crédit coopératif, la MAIF soutiennent ces initiatives, etc.

Ces partenariats ne sont pas surfaits car ils contribuent à co-produire un ensemble de prestations et de compétences qui s'enrichissent les unes les autres, et rendent possible l'émergence d'une écologie sociale et d'une économie plus coopérative. La montée en compétences concerne de multiples domaines, des domaines les plus techniques (le choix des matériaux écologiques de construction ou bien les techniques de permaculture...), aux domaines à fort investissement humain (la dynamique de relation humaine au sein d'un projet d'habitat participatif qui peut durer 2 ans où les tensions entre les membres se consolident avec le temps, la stratégie de communication d'un groupe de transitionneur...), et aux domaines à fort investissement économique (la mise en place d'un système d'épargne et de finance solidaire...adapté à son éthique) et juridique (la connaissance précise de toutes les évolutions législatives pour choisir le statut le mieux adapté : Association, SCOP, SCIC...) et organisationnel (le choix d'un maillage en réseau ou non, d'unités territorialisées...).

En somme, les acteurs qui s'investissent dans ces démarches en transition ne sont pas des « apprentis sorciers » mais bien des « initiés ». Ils ont parfois une longue expérience derrière eux qu'ils mettent au service du collectif de « transitionneurs ». Il serait préjudiciable de les considérer comme des alternatifs en parallèle de la société. Ils occupent plutôt une position de « minorité active » (Moscovici, 1976, rééd. Puf, 1991) dont l'influence, en tant qu'acteur de changement, n'est pas à négliger.

Une transition qui essaime en rhizome ?

Au travers de ces initiatives, une transition émerge dans laquelle les habitants, les milieux associatifs et coopératifs se mobilisent pour entretenir un autre rapport à leur milieu de vie, en s'engageant dans des actions qui font sens pour eux du point de vue des liens tissés au territoire, au travail et à la planète.

Les modalités par lesquelles ces groupements s'organisent et s'affilient témoignent de nouvelles formes de médiation sociale qui relèvent moins de l'organisation collective que de la ramification qui :

- fonctionne aux affinités de valeurs et aux filiations de sens à travers lesquelles les actions s'engendrent les unes par les autres,
- témoigne d'une vitalité d'expérimentations et d'initiatives qui s'épaulent et se maillent les unes aux autres.

Ce qui est étonnant, c'est le caractère spontané de ces initiatives, l'engouement qu'elles éveillent, l'effervescence qu'elles suscitent, donnant à voir sûrement de nouvelles formes d'engagement (Ion, 1997) plus prolifiques qui se font connaître dorénavant par internet, mais n'en sont pas moins génératrices d'une dynamique sociale naissante qui peut mettre en mouvement la société.

Il y aurait ainsi un chemin un peu particulier de transition en « rhizome » qui serait en émergence et qui constituerait un chemin politique original présentant des atouts comme des faiblesses.

Les initiatives citoyennes et associatives produisent, ainsi, d'autres choses que celles qui ne le sont pas : une production de sens et de « territoires existentiels » (Guattari, 1989), des valeurs transformatrices des pratiques de vie et du lien social, un maillage d'initiatives foisonnantes qui essaient en rhizome, une signification qu'il est possible d'agir à l'échelle locale dans des actions concrètes pour traiter des enjeux plus globaux.

A travers ces initiatives en transition, on ne s'affilie pas uniquement à un mouvement d'indignation, mais on met en partage une expérience pratique et on produit du lien social ou du collectif par cette connaissance produite dans et par l'action. Comme le souligne Jacques Ion (2005), c'est dans le processus de mobilisation que les subjectivités s'affirment, c'est dans l'action que se consolident des communautés de pensée. Ces transformations en cours appellent de nouvelles conceptions de la citoyenneté dans lesquelles s'expriment les diverses façons d'être relié au monde qui nous entoure.

Ainsi, ces initiatives de transition écologique dans une démarche « bottom up » inventent de nouvelles manières de faire société. Elles contribuent à attacher de l'importance à des principes éthiques qui façonnent le contenu de leur action. Elles portent attention (éthique du care) à ceux qui sont exclus des possibilités de « se loger », de se nourrir « sainement », de participer à l'aménagement de leurs lieux de vie..., en les mettant en position de devenir acteurs de l'émancipation de leur situation. Elles adoptent et diffusent des principes de solidarité économique dans la société (finance solidaire et participative). Elles impulsent des initiatives qui ne peuvent voir le jour qu'à l'aide d'un raffermissement du lien social. Elles développent des activités à fort contenu humain dans lesquelles le partage des savoirs occupe une place importante. Elles valorisent aussi les liens d'interdépendance entre les contributeurs des initiatives. Dans certain cas, elles s'inscrivent et nourrissent les projets de territoires des collectivités et participent d'une certaine solidarité éco-systémique (exemple, projet de territoire de Seine et Marne).

Conclusion: des initiatives qui interpellent l'action publique

L'action publique est ainsi amenée à évoluer vers une démocratie de proximité et d'interaction (Rosanvallon, 2008), si elle souhaite entrer en dialogue avec un mouvement émanant de la société civile. Elle se doit d'être à l'écoute des réponses spécifiques qu'apportent ces initiatives à la crise sociale et écologique, pour faire en sorte que les formes d'engagement de la société civile produisent du politique et notamment enrichissent les politiques publiques.

Reconnaître la contribution singulière de ces initiatives à la dynamique de transition est donc un premier pas pour l'action publique. Le second pas est de soutenir les possibilités offertes par ces initiatives pour mettre les individus et groupes en position de contribuer à la transformation de leur milieu de vie. Le troisième pas consiste à reconnaître les manières proprement singulières que ces initiatives ont de conjuguer un raffermissement du lien social et une réappropriation écologique des milieux de vie. Les champs du possible qu'elles entrouvrent et les mobilisations qu'elles engendrent conduisent, ainsi, à ne pas les considérer comme des «alternatives en marge de la société», malgré la petite échelle des initiatives entreprises et leur insertion territoriale relativement localisée. Le quatrième pas, pour l'action publique, est donc de soutenir les structures associatives et coopératives, les relais de médiation sociale, qui parviennent à jouer un rôle d'accompagnement des initiatives des citoyens, notamment les plus défavorisés, tout en concourant à la production de biens communs et de liens de solidarité.

Toutefois, l'une des questions qui se pose est celle de savoir si les chemins, décrits dans cet article, ne concernent qu'une fraction mineure de la société, en capacité de déployer un engagement actanciel et expérientiel, mais aussi éthique et réflexif du rapport nature-société, ou bien s'ils vont pouvoir irradier plus largement et produire un «espace politique» démocratique mettant l'écologie à la portée des citoyens. Afin que la transition écologique ne soit pas le fait d'une minorité «privilégiée», il convient ainsi de soutenir le maillage des initiatives engagées et surtout d'encourager celles qui associent les plus défavorisés aux initiatives d'écologie sociale et d'économie plus coopérative. Le cinquième pas ou défi, pour l'action publique, est de tirer parti des quatre acquis ci-dessus pour reconsidérer ou compléter les processus redistributifs qui sont au fondement de ses éthiques de la justice : en ajoutant à la problématique de l'assistance, de la correction des inégalités et de la compensation environnementale, une problématique davantage tournée vers le rôle que peuvent jouer les milieux citoyens et associatifs, ceux de l'économie sociale et solidaire, pour accompagner la «mise en capacité» du plus grand nombre à affronter les questions que pose la crise écologique et sociale. Ce sont là les défis que l'action publique aura à relever dans les années à venir.

C'est peut-être aussi là une autre façon d'envisager une «théorie de la justice» dans un monde en mutation, en prenant en compte des voix en émergence de sens dans la société, leur singularité, leurs communautés d'expériences, tout en soutenant les interactions sociales qui peuvent les amener à «faire société».

Dans ce cas, comment donner à voir les enjeux de transformation d'une action publique qui serait à l'écoute de l'engagement de la société civile dans la transition écologique et qui apporterait son soutien aux structures de médiations sociales (citoyennes, associatives et coopératives) ? Et comment faire en sorte que cet engagement ne soit pas inégalitaire et produise des formes singulières de solidarité? Comment convient-il de compléter les processus redistributifs par des processus d'accompagnement qui reconnaissent au plus grand nombre la possibilité de devenir, pour une part, producteur du monde qu'il habite ? Comment entrecroiser des chemins associatifs et coopératifs de transition avec ceux émanant des citoyens et des collectivités publiques? Ces questions méritent d'être posées dans la mesure où elles constituent, selon nous, l'un des enjeux démocratiques de la transition écologique pour les années à venir.

Bibliographie

Adger W, 2003, Building resilience to promote sustainability: An agenda for coping with globalisation and promoting justice. IHDP Update 2:1-3.

Alier J.M., 2014, *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*, Editions Les Petits Matins, Paris, 448 pages.

Beck Ulrich, 2001, *La société du risque*, Coll. Alto, éd. Aubier, 2001, 521 pages.

Bookchin (préf. [Hervé Kempf](#)), 1989, *Qu'est-ce que l'écologie sociale*, Lyon, [Éditions Atelier de création libertaire](#), 2012 (réimpr. 2003) (1^{re} éd. 1989)

Bookchin M, 2007, What is Social Ecology? From Social Ecology and Communalism, AK Press, first printing, By Murray Bookchin, 2007. http://www.razzolandoneltortile.it/fileadmin/img/M._Bookchin_What_is_Social_Ecology.pdf

Bookchin M., 1976, *Pour une société écologique*, Paris, Christian Bourgois, traduction par H Arnold et D Blanchard.

Boulangier P-M., 2008, « Une gouvernance du changement sociétal : le transition management », in La Revue Nouvelle, N°11, pp. 61-73.

Boutaud A. et Jury Ph., 2012, *La transition, entre théorie et pratique*, Rapport pour le compte de la Communauté Urbaine du Grand Lyon, Avril 2012.

Brunsmas, D. L., Overfelt, D., & Picou, J. S. (2007). The sociology of Katrina : perspectives on a modern catastrophe. Lanham, Md.: Rowman & Littlefield Publishers. http://cms.unige.ch/isdd/IMG/pdf/Katrina_groupe2_versioncorrigee2.pdf

Canfin P., 2014, « Construire un chemin crédible de transformation écologique et sociale », in *Alternatives économiques, L'économie politique*, N° 63, pages 14 à 24. <http://www.cairn.info/revue-l-economie-politique.htm>

Cefaï D., 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, La Découverte, coll. « bibliothèque du Mauss », 727 p., EAN : 9782707152503.

Couvent P., 2010, *La résilience territoriale, du concept à l'application*, http://www.nordpasdecals.fr/upload/docs/application/pdf/2012-06/priscille_couvent-memoire.pdf

Cyrułnik Boris, 2002, *Un merveilleux malheur*, Editions Odile Jacob, Poche.

DARD Philippe, 1986, *Quand l'énergie se domestique*, Plan construction, 1986, 182 p

Fraser N, 2011, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Collection : [La Découverte Poche / Sciences humaines et sociales](#) n°342, 182 pages.

Geels et Schot, 2007, « Typology of sociotechnical transition pathways », in *Research Policy*, N°36, pp. 399-417.

Gilligan C., 1995, « Moral orientation and development », in V. Held (ed.), *Justice and Care*, Boulder (CO) Westview Press, p.31-46 (1987).

Gorz A., 2008, *Ecologica*, Editions Galilée, Paris, 180 pages.

Grange, J, 2012, *Pour une philosophie de l'écologie*, Pocket, séries: « Pocket Agora », 2012, 151 p., ISBN : 978-2-266-21436-0

Guattari F., 1989, *Les trois écologies*, Edition Galilée, 73 pages.

- Guattari F., Textes présentés par S. Nadaud, 2013, *Qu'est-ce que l'écosophie ?*, NEL, Lignes/imec, 572 pages.
- Haché, E., 2010, *Ce à quoi nous tenons ?*, Editions La Découverte, Paris
- Hargreaves T., Haxeltine A., Longhurst N., Seyfang G., 2011, *Sustainability transitions from the bottom-up: civil society, the multi-level perspective and practice theory*, CSERGE, <http://www.cserge.ac.uk/sites/default/files/2011-01.pdf>
- Holling CS, 1973, Resilience and stability of ecological systems. *Annual Review of Ecology and Systematics* 4:1-23.
- Hopkins R., 2010, *Manuel de transition : de la dépendance au pétrole à la résilience locale*, Les Editions écosociété.
- Ion J., 1997, *La fin des militants ?*, Editions de l'Atelier, 124 pages, Paris
- Ion J., 2005, « Individualisation et engagements publics », dans Philippe Corcuff, Jacques Ion et François de Singly, 2005, *Politiques de l'individualisme*, Les Editions Textuel, La discorde
- Jonas H., 1979, le principe de responsabilité, *Das Prinzip Verantwortung*, trad. Française, J. Greisch, éd. du Cerf, coll. « Passages », 1990.
- Juan S., 2012, *La transition écologique*, Edition Erès.
- Lagadec P., 2007, *Katrina, Examen des rapports d'enquête*, Ecole polytechnique – CNRS, <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/24/30/57/PDF/2007-06-19-1636.pdf>
- Laigle L., 2009, *Vers des villes durables, Les trajectoires de quatre agglomérations européennes*, Edition du PUCA-Certu, 320 pages.
- Laigle L., 2012, Etat des connaissances internationales, Approches des plans climats, projet ANR 2009-2012, <http://www.aspect2050.fr/documentation#etat-de-l-art>
- Laigle L., 2013, « Pour une transition écologique à portée sociétale », *revue Mouvements*, Editions La Découverte, septembre 2013.
- Larrère C. 2012, « Care et environnement », dans Laugier S., 2012, *Tous vulnérables*, Petite Bibliothèque Payot, Poche, 320 pages.
- Lascombes Pierre et Le Galès Patrick, 2005, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po « Académique », 2005, 370 pages. ISBN :9782724609493. Lien : <http://www.cairn.info/gouverner-par-les-instruments--9782724609492.htm>
- Latour Bruno, 2004, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, « Armillaire », 1999. (ISBN [2-7071-3078-8](https://www.isbn-international.org/number/2-7071-3078-8)) ; rééd. 2004.
- Morin E., 2011, *La Voie : Pour l'avenir de l'humanité*, Paris, Éditions Fayard, 307 p. (ISBN [9782213655604](https://www.isbn-international.org/number/9782213655604))
- Moscovici S., 1991, *Psychologie des minorités actives*, Traduit de l'anglais par Anne Rivière. Paris : Les Presses universitaires de France, 3e édition, 1991, 275 pp. Collection : Sociologies. 1re édition : 1979.
- Nussbaum M., 2012, *Capabilités*, Editions Climats.
- Obrist O.B., Pfeiffer C. et Henley R., 2011, *La Résilience sociale multi-strates : une nouvelle approche de recherche pour l'adaptation au changement global*, NCCR Dialogue, n 33, http://www.swisstph.ch/fileadmin/user_upload/Pdfs/Reports/2011/Obrist_et_al_NCCR_Dialogue_33_2_.pdf
- Paperman P. et Laugier S., 2005, *Le souci des autres, Ethique et politique du care*, Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 348 pages.

- Paperman P., 2000, « La contribution des émotions à l'impartialité des décisions », *Informations sur les sciences sociales*, 39 (1), p 29-73.
- Quenault B., 2013, *La résilience en action dans les territoires urbains*, Vertigo, Volume 13 Numéro 3 (décembre 2013)
- Rancière J., 1998, *Aux bords du politique*, Essais Folio, Gallimard, 262 pages.
- Rosanvallon, 2008, *La légitimité démocratique*, Editions du Seuil, Paris.
- Rumpala Y., 2010, Recherche de voies de passage au développement durable et réflexivité institutionnelle. Retour sur les prétentions à la gestion d'une transition générale, *Revue Française de Socio-Economie*, 2010/2, N°6, pages 47 à 63.
- Sémal L., 2012, *Militer à l'ombre des catastrophes : contribution à une théorie politique environnementale au prisme des mobilisations de la décroissance et de la transition*, Soutenue le 08-12-2012 à L'Université de [Lille 2](#), dans le cadre de [École doctorale des Sciences Juridiques, Politiques et de Gestion \(Lille\)](#), Sous la direction de [Pierre Mathiot](#).
- Sen A., 2010, *L'idée de justice* (the idea of justice), Traduit de l'anglais par [Paul Chemla](#) avec la collaboration d'[Eloi Laurent](#). Editions Flammarion.
- Sennett R., 2014, *Ensemble pour une éthique de la coopération*, Editions Albin Michel, pour la traduction française.
- Sennett R., 2003, *Respect, De la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*, Editions Fayard/Pluriel, pour la traduction française.
- Shove E & Walter G, 2007, Caution ! Transitions ahead : politics, practice and sustainable transitions management, *Environment and Planning*, 39, 763-770.
- Taylor Ch., 1985, *Philosophy and the Human Sciences*, *Philosophical Papers Volume 2, Philosophy and the Human Sciences*, **Cambridge University Press** chapter 11 - The nature and scope of distributive justice pp. 289-317.
- Taylor Ch., 1991, *Le Malaise de la modernité* [« The Malaise of Modernity »], [Cerf](#), 2002, 125 p. ([ISBN 978-2204070669](#))
- Thévenot L., 2006, *Sociologie des régimes d'engagement*, Coll. [TAP/Politique et société](#) (La Découverte, 2006.
- Walker B. Salt D. 2006. *Resilience Thinking: Sustaining Ecosystems and People in a Changing World*. Washington, D.C.: Island Press.
- Adger N., 2000, Social and ecological resilience: are they related? *Progress in Human Geography*, September 2000 24: 347-364.
- Blanc N., 2010, « L'habitabilité urbaine », in Coutard et Levy, *Ecologies Urbaines*, Editions Economica, Anthropos, pages 169-183.

Deuxième partie : Études de cas et pistes d'action pour la transition écologique et équitable des territoires

Auteur : Bertrand Depigny³

Introduction

Contexte de la commande et objet du présent rapport

Le contenu du présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'action « Société résiliente et cohésion sociale » du Commissariat général au Développement durable. Elle s'inscrit dans une dynamique globale de travail du CGDD sur la résilience territoriale, en lien avec la transition écologique et équitable impulsée par le gouvernement.

L'action Société résiliente et cohésion sociale s'intéresse donc aux projets, initiatives que l'on peut repérer sur l'ensemble du territoire national et qui donnent à voir:

- une situation de déséquilibre socio-économique à un instant donné sur un territoire donné (taux de chômage élevé, situations de précarité énergétique de certains ménages, difficultés dans l'accès à une nourriture saine et économiquement accessible...)
- la présence d'acteur(s) ayant une motivation et un intérêt à agir sur ce territoire face à cette situation de vulnérabilité
- l'existence et le repérage de ressources mobilisables pour agir localement (naturelles, économiques, humaines...)
- la co-construction d'un projet collaboratif, pluraliste (en termes de métiers, de nature de personnes)

Dans ce contexte, le présent rapport rend compte de la pluralité des initiatives et des projets repérés, des échanges ayant eu lieu entre les acteurs (porteurs de projets de résilience territoriale, acteurs « relais », collectivités locales, services de l'Etat) invités à une journée d'échanges et de travail collaboratif que la Direction territoriale Centre-Est du CEREMA a organisée en juin 2014 ainsi que des propositions de pistes pour l'action qui sont issues des productions de cette journée et de la réflexion du CEREMA.

La posture de travail de la Direction territoriale Centre-Est du CEREMA

Nous nous sommes placés dans une acception de la résilience territoriale qui donne à voir ce qui se passe sur un territoire, en matière d'interactions entre les groupes sociaux, de leur rapport à l'environnement (organisationnel, culturel, de service), aux ressources de ce territoire (économiques, sociales, environnementales, en termes de valeurs...), de l'expression de leurs besoins et des idées dont ils disposent pour répondre à ces besoins.

Cette posture nous a progressivement conduits à ne plus nous centrer sur la seule entrée « vulnérabilité » initiale pour intégrer un questionnement plus large et plus englobant sur la revalorisation par les acteurs de ressources locales en vue de redonner des capacités d'action aux territoires vers plus de solidarités sociales et territoriales.

Le premier temps de repérage

Un premier temps de travail a donc consisté à repérer un certain nombre de projets, d'initiatives que nous considérons comme pouvant participer à la résilience du territoire et à la dynamique de transition écologique que la

³ L'enquête a été réalisée sous le pilotage de B. Depigny par Hélène Balazard, Florence Bordère et Anne Misseri, chargées de mission au Cerema.

puissance publique souhaite mettre en œuvre.

L'objectif de ce repérage était d'aller à la rencontre des projets dits « de résilience territoriale », de repérer des initiatives et des projets qui pouvaient nous montrer des dynamiques de transition sur le territoire et de les inviter à participer à une journée d'échanges et de travail collaboratif.

Notre connaissance des territoires porteurs de projets de développement durable (Agenda 21, PNR) a constitué un atout pour aller à la rencontre d'acteurs susceptibles de nous mettre en lien avec des projets de résilience territoriale ou des acteurs ressources à même de nous indiquer des projets répondant à nos « critères » (cf méthode ci-après).

A cet effet, les échanges que nous avons pu avoir lors des différents comités de pilotage et techniques du projet Société résiliente et cohésion sociale ont permis d'accompagner et d'amender notre réflexion sur la nature des projets et des initiatives à repérer.

La méthode développée pour effectuer ce repérage a consisté en:

1/ Un premier temps de prise de contact avec des acteurs susceptibles de nous indiquer des projets de résilience territoriale ou des initiatives de transition écologique dont ils auraient connaissance afin d'entrer en contact avec eux. Ces acteurs étaient des collectivités (notamment porteuses d'un Agenda 21, des services de l'État (DREAL, DDT), le Comité national de liaison des régies de quartier et les Chambres régionales de l'Économie sociale et solidaire. Ce sont des acteurs que nous qualifions « de relais » dans notre processus d'enquête en ce qu'ils n'étaient pas nécessairement eux-mêmes porteurs de ce type de projets, mais que leur connaissance d'un ensemble d'acteurs locaux en faisait un potentiel pour nous orienter ensuite vers les acteurs cibles de notre recherche.

2/ Un deuxième temps de prise de contact (mail et/ou téléphone) avec les porteurs de projets repérés. L'échange avec ce deuxième groupe d'acteurs nous permettait de vérifier que les projets qu'ils portaient répondaient à notre objet (cf. ci-dessous). Le cas échéant, un entretien téléphonique était fixé pour approfondir l'échange.

3/ Un troisième temps d'entretien téléphonique avec les porteurs de projets repérés, avec pour objectif de comprendre et de recueillir les difficultés, les besoins et les ressources de ces acteurs.

Cet entretien téléphonique s'appuyait sur un guide de questionnement des projets articulé autour des grandes questions suivantes :

- Quels sont les initiateurs du projet ? (citoyens, milieu associatif, milieu alternatif...)
- Qui sont les porteurs et pour qui travaillent-ils?
- Quels sont les objectifs de l'initiative/du projet ?
- Quels sont les acteurs avec lesquels ils travaillent?
- Quelles médiations et quelle place du citoyen/de l'individu?
- Quelle Innovation/expérimentation sociale peut-on observer?
- Est-ce que la résilience prend des formes différentes selon les territoires et les acteurs?
- Quel accompagnement du public?
- Quels sont les agents catalyseurs de l'action?
- Quels sont les freins?
- Quel est l'avenir prêté à l'initiative ?

Les projets recherchés au cours de ce repérage devaient ainsi renvoyer aux grandes caractéristiques suivantes :

- apporter quelque chose à la société
- révéler des formes de « capacités »
- être proches du citoyen
- fonctionner en circuits-courts

- être ouverts à l'expérimentation (sociale notamment)
- être capable de se renouveler en permanence

Ces projets devaient donc permettre de comprendre comment se dessinaient des synergies entre acteurs associatifs et acteurs publics de différents niveaux.

A l'issue de cette phase d'entretiens, nous disposons donc d'un matériau très riche issu de nos échanges avec les porteurs de projets. Ceux-ci ont mis en évidence les grands types de besoins qui nous ont guidés dans la construction de la journée d'échanges et de travail collaboratif de juin.

L'organisation d'une journée d'échanges et de travail collaboratif

L'objectif affiché était de permettre aux acteurs présents ce jour-là de s'appuyer sur la richesse de leurs parcours de vie professionnelle et personnelle pour travailler collectivement à la construction de réponses aux difficultés qu'ils avaient exprimées individuellement lors des entretiens préalables et qui nous ont permis d'organiser les différentes séquences de la journée.

Les acteurs présents lors de la journée

- Pôle laine du Pays de Saugues
- Les incroyables comestibles de Clermont Ferrand
- Cité de l'autre économie à Dijon
- Ressourcerie de Vierzon
- Archer (Made in Romans)
- Le Mat de Valence
- Malteurs Echos
- Les ateliers de la Bruyère
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement DREAL Rhône-Alpes
- Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) Rhône-Alpes
- Plate-forme régionale développement rural
- Anciela
- Locaux motiv
- Ville de Romans sur Isère
- Commissariat Général au Développement Durable
- Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)

La matière issue des entretiens téléphoniques préalables a constitué le socle de la conception de la journée. Des 35 entretiens téléphoniques réalisés avec des projets et collectivités⁴ nous avons dégagé 4 principaux besoins/difficultés sur lesquels nous avons choisi de travailler avec les porteurs de projets invités:

- les liens entretenus entre ces projets et la puissance publique (État et collectivités locales)
- les conditions du financement de ces projets
- l'implication d'une pluralité d'acteurs autour de ces projets
- les modalités de l'accompagnement des projets

Chacun de ces besoins, exprimés par la majorité de nos interlocuteurs, a donné lieu à une séquence de la journée (voir programme de la journée en annexe).

⁴ Cf. tableau joint en annexe

L'animation de cette journée s'est structurée autour :

- des interviews bilatérales pour la première séquence sur les liens entre porteurs de projets et puissance publique: les acteurs étaient en binôme et se posaient réciproquement des questions autour des liens existants entre porteurs de projets et collectivités locales
- des ateliers de travail en petits groupes de 5/6 personnes autour de 2 ou 3 questions traitées collectivement
- des présentations de deux projets en séance plénière suivies de questions
- un brainstorming général autour des formes d'accompagnement/partenariat possibles

La construction de ces séquences, des questions qui les accompagnent et de leur enchaînement a été l'objet de séances de travail de l'équipe projet au cours desquelles chaque membre de l'équipe impliqué dans la démarche depuis les entretiens téléphoniques a apporté sa connaissance, son expertise, sa sensibilité et ses propositions pour faire évoluer le contenu des séquences rythmant la journée. Cette journée est donc le fruit d'un véritable travail de préparation collectif qui s'est traduit par une animation collective le jour J.

La construction de pistes pour l'action

À partir des éléments recueillis lors de la phase d'entretiens avec les porteurs de projets et les acteurs et des travaux produits lors des échanges entre porteurs de projets et acteurs relai le 17 juin, nous avons organisé le contenu des productions portant sur les propositions d'actions pour en dégager plusieurs pistes d'action que nous présentons en dernière partie de ce rapport.

Ces pistes, qui proviennent donc des besoins exprimés par les acteurs et de leurs idées pour agir peuvent donc constituer un bouquet d'éléments d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs (État, collectivités, associations, entreprises, universités...) qui sont susceptibles de participer au partenariat imaginé autour des projets de résilience territoriale et initiatives de transition écologique et équitable.

L'organisation du présent rapport

Ce rapport propose donc de revenir dans un premier temps sur le panel des projets repérés, puis dans une deuxième partie, de présenter le contenu des échanges et des moments de travail collaboratifs de cette journée. C'est donc la parole des acteurs présents telle qu'elle a été exprimée qui est retranscrite et organisée afin de faire ressortir les éléments clefs de leur expression. Enfin, une troisième partie conclusivereprend les pistes d'action proposées par les acteurs et organisées par le CEREMA en vue de constituer une aide à la construction d'un partenariat entre acteurs publics et projets de résilience territoriale.

Chapitre 1 : description des initiatives de transition repérées

1. Typologie des initiatives et projets repérés

Notre repérage itératif nous a conduits à rencontrer deux grands types d'acteurs : les porteurs de projets et des acteurs « relais ».

Nous proposons dans cette première partie de présenter le panel des porteurs de projets (et des acteurs relais) que nous avons invités à participer à cette journée selon une typologie qui croise les « entrées » (facteurs/motivations) à l'origine de l'initiative en question et les effets que celle-ci produit sur un champ donné.

A l'aide de cette typologie nous avons pu distinguer trois principaux types de projets.

1.1. Des projets qui s'appuient sur la valorisation de ressources naturelles/alimentaires pour favoriser le vivre ensemble, la lutte contre les inégalités d'accès aux services essentiels

Les exemples de l'entraide du Bassin d'emploi d'Aubigny sur Nère, des Incroyables comestibles de Clermont-Ferrand et de l'association Maleurs Echos en Ardèche illustrent ce positionnement.

1.2. Des projets qui partent de démarches de promotion de la citoyenneté, de transformation des pratiques sociales autour du faire-ensemble

De telles postures sont observables dans les projets portés par les associations Locaux Motiv, Anciela et le Mat-Drôme ou encore l'action de la régie de quartier de Vierzon ou le projet de Cité de l'autre économie à Dijon.

1.3. Des projets dont l'entrée est la (re)valorisation de ressources et savoir-faire locaux autour de la logique de filière

Le projet de revalorisation du chanvre dans les Monts de la Madeleine (donc l'association Atout chanvre vient de se constituer à l'automne dernier), le pôle laine du Pays de Saugues, l'expérience du groupe Archer autour de la chaussure éthique à Romans sur Isère et le projet de ressourcerie de Vierzon illustrent ce type de démarche.

1.1. Des projets qui s'appuient sur la valorisation de ressources pour favoriser le vivre ensemble, la lutte contre les inégalités d'accès aux services essentiels

Dans ce premier cas, il s'agit plutôt de projets/initiatives dont la « matière première » est une ressource de la nature. Celle-ci peut ensuite être transformée, valorisée dans le but de permettre le retour à l'emploi dans le cadre d'actions d'insertion, de développer des formes de circuit-courts alimentaires dans des bassins d'emplois, de créer des nouvelles formes de solidarité et de partage autour de la production de fruits et légumes bio en milieu urbain, ou encore de revaloriser les métiers de l'agriculture en lien avec des actions d'insertion.

En d'autres termes, si la ressource naturelle est le faire valoir de ce type d'initiatives, leurs champs d'action et leurs effets induits rayonnent beaucoup plus largement.

L'entraide du bassin d'emploi d'Aubigny sur Nère-Belleville sur Loire

L'entraide du bassin d'emploi d'Aubigny sur Nère-Belleville sur Loire est une structure d'insertion créée en 1987 par des élus, la société civile et les acteurs socio-économiques du territoire. Elle a pour objectif de développer l'activité économique d'Aubigny-sur-Nère en contribuant au retour à l'emploi de personnes faiblement qualifiées. Elle est composée de :

- un chantier d'insertion qui a développé du maraîchage biologique sur 2 hectares. Ce qui permet la production de paniers de légumes et leurs ventes à des entreprises, des commerçants et des particuliers dans une logique de circuits courts
- une association intermédiaire qui intervient en particulier dans le secteur du service à la personne
- une entreprise de travail temporaire d'insertion (E.T.T.I) et une entreprise de travail temporaire qui emploient des personnes en intérim

L'entreprise WILO INTEC, multinationale fabriquant des pompes à chaleur présente dans le bassin d'emploi, est un partenaire privilégié des 3 sous-structures. Leur partenariat s'articule autour de différents axes :

- l'achat par les salariés de WILO INTEC des paniers de légumes (principal client)
- une coopération pour faciliter le recours à une main d'œuvre locale via l'intérim
- les échanges de personnel ; ce qui permet à des personnes embauchées au sein d'une entreprise et à des personnes dans un processus de retour vers l'emploi de se rencontrer
- les dons matériels ; notamment de vélos pour faciliter la mobilité des chercheurs d'emploi
- les partenariats lors de la semaine du développement durable

Parmi les autres partenaires de l'Entraide, on peut citer :

le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Cher (GABB 18) qui valorise leur activité de maraîchage biologique, la commune d'Aubigny-sur-Nère qui leur prête le terrain, le Conseil Général et l'Unité Territoriale du Cher avec des conventions partenariales relatives aux publics accueillis, le Conseil Régional du Centre qui leur octroie des financements via le Syndicat Mixte du Pays Indre-et-Cher.

Ce projet se déroule sur un territoire où une partie de la population est peu qualifiée et a des difficultés d'accès à l'emploi.

Pour aller plus loin, l'Entraide envisage de développer des coopérations avec les autres acteurs économiques du territoire en s'appuyant sur l'expérimentation en cours. Elle souhaite aussi intégrer dans le développement des coopérations une logique de développement durable cohérente avec les compétences et les acteurs disponibles sur le territoire. Rencontrer des acteurs favorisant ce type de coopération leur permettrait d'échanger et se développer sur les territoires.

Contact : Directeur, Renaud Chenon, entraide.direction@orange.fr

Site Internet : <http://www.aubigny.net/Entraide-du-Bassin-de-l-emploi-108>

Les Incroyables Comestibles de Clermont-Ferrand

La démarche des Incroyables Comestibles vise à redynamiser les échanges locaux par le partage de fruits et légumes bio cultivés par les habitants sur l'espace public et offerts librement à tous. Todmorden en Angleterre est connue pour être la première ville à avoir lancé l'initiative en 2008. De cette expérience d'autosuffisance alimentaire est né le mouvement des Incroyables Comestibles (Incredible Edible) qui prend une ampleur internationale et se développe en France depuis 2012.

La démarche Incroyables Comestibles de Clermont-Ferrand a été initiée par des acteurs qui se sont depuis mis de côté : les Indignés de Clermont-Ferrand ont organisé une exposition sur le mouvement Incredible Edible dans les locaux de l'association « Parenthèse ». De cette exposition est né un groupe informel. Différents acteurs se sont intéressés à la démarche et ont proposé d'accueillir des bacs de culture sur leurs parvis, comme l'entreprise d'insertion Etudes et Chantiers. C'est en démarchant des brasseries et cafés de la ville que le mouvement a pris de l'ampleur : le Café Pascal, qui se situe sur la place la plus touristique de la ville, a mis à disposition ses 12 bacs, par exemple. Les étudiants de

L'Université ont également suivi le mouvement en créant des "carrés potagers à partager" sur les pelouses des différents campus de Clermont-Ferrand. Le groupe des Incroyables Comestibles, composé d'une vingtaine de personnes, a depuis rencontré des élus de la ville et a entamé une collaboration avec le service des espaces verts qui leur a mis à disposition et aménagé un espace sur la place des Salins, une place importante de la vie Clermontoise.

Les prochaines étapes vont impliquer de nouveaux types de partenariats. Quelle est notamment la place la plus pertinente de la collectivité locale dans ce type de mouvement? Faut-il aller vers une collectivité animatrice, où, par exemple, les jardiniers aideraient et accompagneraient les habitants à gérer les espaces verts ? Le principal enjeu serait alors l'évolution des postures, tant pour les habitants que pour les professionnels des collectivités. Le collectif va également avoir besoin de moyens humains pour continuer à développer la démarche, la ville pourrait-elle par exemple mettre à disposition de la démarche un animateur ou un service civique ? À quelles conditions ?

Ce projet contribue à la résilience du territoire dans la mesure où il encourage une appropriation par les habitants des espaces verts dans une démarche citoyenne responsable et bienveillante : prendre soin du bien commun, partager et s'entraider pour créer un plus beau quotidien. Le jardinage urbain permet aussi une reconnexion des citoyens avec la nature, dont ils s'occupent et récoltent les fruits, ce qui permet de développer une plus grande sensibilité écologique de la population. Ce mouvement propose un nouvel art de vivre, qui place l'entraide et le partage au cœur de la vie en communauté. L'espace public s'embellit et devient le symbole de la bienveillance des habitants, ainsi qu'un lieu d'échanges vivant entre les différents acteurs du territoire. Enfin, cela permet le développement de ressources alimentaires locales de qualité et accessibles à tous.

Contact : Cyril Le Fur lefurcyril@yahoo.fr

Site Internet : <http://incroyables-comestibles-clermont-fd.overblog.com/>

L'association Malteurs Echos en Ardèche

Malteur Échos est né en 2011 d'une rencontre entre les trois fondateurs et deux brasseurs artisanaux de l'Ardèche éprouvant des difficultés à s'approvisionner en matières premières locales.

Les fondateurs de Malteurs Echos décident alors de se lancer dans la production de malt bio et local, en instaurant une gouvernance partagée entre malteurs, brasseurs et consommateurs.

L'objectif initial était triple:

- recréer un marché local et permettre aux agriculteurs d'être rémunérés correctement ;
- permettre des parcours vers l'emploi avec une dynamique de structure d'insertion prioritairement pour les jeunes
- favoriser l'essaimage du projet.

L'association a reçu une subvention suite à l'appel à projets "Avenir bio" de l'Agence Bio pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.

Elle a ensuite pu tisser des partenariats avec la chambre d'agriculture et la région Rhône-Alpes qui la soutient à travers la direction de l'agriculture et du développement rural.

Elle reçoit par ailleurs des financements de la DIRECCTE.

Les freins à ce projet sont essentiellement économiques (difficulté à obtenir des subventions car le projet est protéiforme).

Fin novembre 2014, l'association Malteurs Échos s'est transformée en SCIC.

Ce projet participe à la résilience du territoire car il permet de recréer une production locale qui n'existait plus, et de proposer une production bio. Le projet a également permis de réactiver un tissu local autour des agriculteurs et brasseurs locaux, avec l'objectif d'ouvrir ce modèle sur d'autres régions.

Contact : Co-fondatrice, Responsable filière et coopération, Marie Bourdon, m.bourdon@malteurs-echos.fr

Site Internet : <http://malteurs-echos.fr/>

1.2. Des projets qui partent de démarches de promotion de la citoyenneté, de transformation des pratiques sociales autour du faire-ensemble

Ces projets ont davantage comme objectif de remettre le citoyen au cœur d'un collectif pour agir. Ils proposent au citoyen des clefs pour s'organiser afin de faire émerger des actions en faveur de la préservation de l'environnement, de répondre à des problèmes qui se posent dans leur environnement de vie, de déployer de nouvelles pratiques de travail en commun ou des lieux de promotion de l'économie sociale et solidaire.

L'association Locaux Motiv à Lyon

L'association Locaux Motiv' est un lieu d'accueil mutualisé ouvert à tous et à tout type de collectif, formel ou informel. Elle favorise l'implication de chacun de ses membres (sympathisants, usagers, résidents) et suscite la coopération et la coproduction entre eux.

Elle s'ancre sur le quartier de la Guillotière dans le 7^e arrondissement de Lyon et participe au développement, à l'animation et à la vie de ce territoire.

Espace de coopération entre associations et entreprises s'inscrivant dans les champs de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Éducation Populaire, Locaux Motiv' participe à l'émergence et à la visibilité des Tiers Lieux (espace de rencontres, d'échanges et de travail coopératif, réunissant des ressources matérielles et immatérielles propres à générer des synergies collectives, créatives, solidaires et économiques). Parmi les porteurs de projet utilisant ses locaux, on peut citer :

- l'association Habicoop qui accompagne des projets de coopératives d'habitants (pilotage, financier, juridique, foncier..)
- l'association des Inattendus qui depuis 1995 réalise des projections de films indépendants et propose des ateliers de création
- l'association Mozaik RH qui est un cabinet en ressources humaines pour la diversité et l'égalité des chances
- le bureau d'études et de conseils EREP qui est spécialisé dans l'accompagnement de projets d'installation biogaz.

Ce projet contribue à la résilience du territoire en mettant à disposition un espace de travail et de rencontre partagé, ce qui permet d'appuyer l'émergence d'initiatives favorisant la cohésion sociale, la préservation de l'environnement et le développement économique du territoire.

Locaux Motiv' oriente ses actions autour de 3 axes : mutualiser, coopérer et animer le territoire. Le volet mutualiser est autofinancé et autogéré par les bénévoles. Les deux autres sont mis en œuvre par la salariée en poste depuis janvier 2014, autour de projets (en construction) :

- actions dédiées au jeune public : proposer aux enfants du quartier, une fois par mois, des ateliers ludiques et créatifs

venant enrichir leur vision du monde

- accompagnement de jeunes adultes « décrocheurs » : dans le cadre de modules spécifiques, permettre aux jeunes du quartier de connaître et comprendre les nouveaux modes de travail (ESS)
- promotion de l'ESS et accompagnement de porteurs de projets : animer des temps de découvertes des métiers de l'ESS, valoriser les démarches sur le quartier et « incubé » des projets ayant un impact sur le territoire et un potentiel social et environnemental.

Contact : Chargée de Développement, Emmanuelle Jouas, emmanuellejouas@locauxmotiv.fr

Site Internet : <http://www.locauxmotiv.fr/>

L'association Anciela à Lyon

Anciela est une association indépendante engagée en faveur de la citoyenneté active. Elle accompagne les citoyens à être force de propositions et d'actions sur les enjeux écologiques et de solidarité.

Au sein d'une pépinière d'initiatives citoyennes, Anciela propose des cycles thématiques d'activités participatives pour permettre aux citoyens d'imaginer des idées de mesures publiques ou de projets à porter. L'association accompagne parallèlement les initiatives citoyennes dans la réalisation de leurs idées en les écoutant, les orientant et les conseillant.

Afin d'être pertinente dans ses actions, Anciela a développé un pôle de recherche et prospective. En 2013-2014, l'association a rencontré 74 citoyens engagés dans le champ de la transition écologique et des alternatives sociales afin d'évoquer avec eux leur trajectoire d'engagement. Des groupes de travail ont été organisés pour analyser la matière constituée et émettre des propositions destinées à favoriser l'engagement citoyen.

Ses objectifs sont les suivants:

- permettre aux citoyens d'être force de réflexion, de propositions et d'actions sur les enjeux écologiques.
- développer le pouvoir d'agir des citoyens en les accompagnant dans la réalisation de leurs idées.

Anciela est constituée d'une trentaine de bénévoles et de deux permanentes. L'association travaille avec une diversité de porteurs d'initiatives afin de les accompagner, de les valoriser et de les mettre en lien avec des acteurs du territoire (Collectivités territoriales, structures de soutien à la vie associative, MJC, Centres sociaux...).

Anciela travaille en partenariat étroit avec une diversité d'acteurs afin de rediriger les citoyens en leur direction.

À travers l'imagination et la réalisation de projets et de mesures en faveur de la transition écologique, les citoyens rencontrés développent leur pouvoir d'agir. Une attention importante est portée à la mise en lien des initiatives citoyennes et des autres acteurs du territoire.

Contact : Coordinatrice de la recherche et de la formation, Fanny Viry, fanny.viry@anciela.info

Site Internet : <http://www.anciela.info/>

L'association le Mat Drôme à Valence

Depuis 1986, l'association Le Mat Drôme vise à favoriser la participation des habitants du quartier de la Fontbarlettes à Valence à l'aménagement de leur cadre de vie, en créant une dynamique locale pour améliorer la situation économique et sociale de ce quartier d'habitat social. Les résidents constituent la principale ressource du projet. Dans un premier temps, une dynamique de réseaux d'habitants est créée pour favoriser entre autres des réseaux d'échanges et de savoirs. Un comité de locataires voit le jour grâce à cette dynamique ainsi que des actions sociales innovantes pour régler des problèmes de délinquance. En 2003, dans l'idée de créer des espaces de convivialité, naissent les jardins de « l'Oasis Rigaud » sur environ 3600 m² en pied d'immeubles. Après des réticences de la part des institutions de l'époque, le projet finit par se mettre en place avec un premier groupe d'habitants mobilisés pour

gérer l'espace de manière autonome et respectueuse. L'activité autour des jardins continue de se développer et génère une dynamique importante autour des enjeux sociaux et écologiques tel celui de l'agriculture urbaine.

L'association Le Mat Drôme trouve ses sources dans l'action d'entrepreneurs alternatifs déjà investis en Ardèche au travers d'une coopérative de développement local autour de la filière de la laine, la SCOP Ardelaine. Au milieu des années 80, ils implantent leur atelier de fabrication de vêtements dans le quartier de la Fontbarlettes à Valence où il restait un savoir-faire du tricotage de la maille. Parallèlement à cette création d'activité, ils fondent l'association Le Mat Drôme dans ce quartier. Eux-mêmes installés dans le quartier en tant qu'habitants, les acteurs historiques de l'association se placent en pairs, déclencheurs, relais d'initiatives, ressources d'outils et de méthodes, franchisseurs d'obstacles, amplificateurs de paroles, interface avec les institutions...

Une des principales difficultés de l'association réside dans la multiplication des sollicitations d'accompagnement de nouveaux projets externes au quartier, à la ville. Un autre enjeu consiste à favoriser, auprès des institutions, la participation des habitants à l'élaboration des programmes en amont et non les concertations a posteriori.

La démarche participe à la résilience du territoire et plus particulièrement de la ZUS de Fontbarlettes à Valence en y appliquant les logiques de développement local : au lieu de regarder quels sont les handicaps (principe de création et de traitement d'une ZUS), il s'agit de partir des ressources existantes et notamment celles des habitants et d'aller vers des formes d'autonomie locale tout en développant un ancrage territorial élargi.

Contact : Présidente de l'association Le Mât Drôme, Meriam Fradj mat.valence@gmail.com

Site Internet : <http://mat.valence.over-blog.org/>

La régie de quartier de Vierzon

La régie de quartier de Vierzon a été créée en 1999 pour aider les acteurs locaux à réduire les problèmes d'insécurité et de dégradation des immeubles. L'objectif était de remédier à cette situation en mettant en place une concertation entre les habitants, les bailleurs et la municipalité. A partir de 2003, les problèmes de sécurité s'estompent, ce qui contribue au développement d'activités dans le domaine du maraîchage, des espaces verts, du bâtiment, du ménage.

La régie passe alors de 20 à 75 salariés. Ces diverses activités contribuent au développement de partenariats avec les acteurs suivants:

- les bailleurs sociaux qui gèrent les immeubles
- la mairie qui leur facilite l'accès aux marchés publics via des clauses d'insertion sociale
- la CAF qui organise des activités de loisirs
- le centre médico-social qui travaille sur la nutrition
- le CCAS qui accompagne les personnes en difficultés
- l'auberge de jeunesse où sont organisés des ateliers de cuisine des légumes issus de l'activité maraîchère
- la Ligue contre le Cancer qui travaille sur l'aspect nutrition et santé
- l'AMAP qu'ils approvisionnent ponctuellement en légumes
- la chambre d'agriculture du Cher qui organise des formations sur le maraîchage biologique
- des associations travaillant dans le domaine du handicap, de l'espace commun, etc.

L'approvisionnement des cantines scolaires de la ville est actuellement à l'étude. Pour concrétiser cela, une possibilité serait d'augmenter les volumes de production et obtenir la certification AB ; ce qui suppose des moyens plus conséquents.

Le caractère résilient de ce projet tient dans la réponse qu'il propose à un besoin local en intervenant sur un territoire confronté à une déprise économique et un fort taux de chômage. En plus d'embaucher des habitants du territoire ayant des difficultés d'accès à l'emploi, la régie s'appuie sur des acteurs qui travaillent à des échelles variées, avec des moyens et dans des domaines différents. Ces croisements d'acteurs et d'activités leur permettent d'intervenir sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux du territoire.

Contact : Directeur, Jean-Luc Birski, c2s@wanadoo.fr

La Cité de l'autre économie de Dijon

La Cité de l'autre économie est une vitrine de l'économie fonctionnelle et circulaire. Son ouverture est programmée pour 2016, dans un écoquartier entre le centre-ville de Dijon et Chenôve, desservi par une station de tram.

Ce projet est né de la rencontre entre des besoins locaux de nouveaux lieux de vente et de l'intérêt qu'a suscité la visite d'une expérience italienne d'une cité de la nouvelle économie à Rome.

En tirant parti de l'expérience italienne, Envie⁵ a monté ce projet avec d'autres entreprises avec lesquelles elle collabore. De fil en aiguille, l'idée est devenue projet.

La plus grande difficulté a été de convaincre les financeurs, en particulier publics : il a fallu du temps pour convaincre du bien-fondé du projet et gagner la confiance. Les projets innovants ne rentrent pas dans les cadres classiques. Aussi il faut montrer aux interlocuteurs « sur quoi je suis éligible ».

Ce projet s'inscrit dans une logique de transition écologique dans la mesure où il rassemblera dans un même lieu de vente un ensemble d'entreprises de l'économie sociale et solidaire et des entreprises de l'économie « classique », dont certaines dans le secteur de la vente de produits biologiques ou issus de circuits courts. Son implantation et la diversité des commerces proposés concourent également à favoriser la mixité sociale.

Contact : Président de l'association Cité de l'autre économie, Jacques Nodin, marie-jose.nambotin@orange.fr

Site Internet : <http://www.envie-dijon.fr/>

1.3. Des projets dont l'entrée est la (re)valorisation de ressources et savoir-faire locaux autour de la logique de filière

Dans ce cas, c'est une ressource spécifique du territoire (laine, chaussure, électroménager), qui fait l'objet de l'attention des initiateurs du projet. Dans une situation de perte de vitesse de l'activité en question, de perte de savoir-faire détenus localement, de non valorisation de certains métiers locaux, ces projets cherchent à recréer une filière autour de la ressource donnée en mobilisant des compétences variées, des acteurs socio-professionnels multiples (agriculteurs, acteurs du tourisme, éducation, métiers de transformation de la ressource...).

Le Pôle laine du Pays de Saugues

L'objectif du Pôle Laine est de reconstituer une filière laine en un circuit court où chaque intermédiaire apporte une valeur ajoutée au produit : un circuit du type producteur/ laveur-cardeur / transformateur de la laine (l'association Les ateliers de la bruyère ou tout autre transformateur de laine)

⁵ Envie est un réseau d'entreprises d'insertion spécialisées dans le reconditionnement d'appareils ménagers, la collecte et le pré-traitement des déchets d'équipements électriques et électroménagers. L'Envie Dijon a lancé le projet de Cité de l'Autre Économie, vitrine de l'économie circulaire et fonctionnelle.

Il est né de la convergence de réflexions menées par différents acteurs :

- l'association Les ateliers de la bruyère
- la SARL Laurent Laine : dernier laveur de laine en France : il lave la laine, la sèche, la carde et la revend à des filateurs ou l'utilise en propre pour faire des matelas : l'activité connaît un certain essor cf <http://www.filaturelaurent.fr>
- la communauté de communes
- le monde agricole, en particulier les éleveurs

Ce projet de pôle laine a trouvé une première concrétisation grâce à un appel à projet de recherche-action de la Région Auvergne sur l'innovation sociale.

Mais la volonté de faire renaître cette filière apparaît comme une utopie : cela va-t-il être viable ? Trois difficultés principales sont observées:

- Ce n'est pas dans la logique économique actuelle où le modèle économique ne laisse la place qu'aux gros volumes et/ ou à l'exploitation d'une main-d'œuvre bon marché.
- De plus, le financement de projet protéiforme comme celui-là reste compliqué dans la mesure où il ne rentre pas dans le cadre des lignes de subventions classiques.
- Enfin, pour réaliser le projet il y a besoin d'investissement et il est difficile de franchir ce pas sans assurance de réussite.

Ce pôle de coopération participe à la résilience du Pays de Saugues dans la mesure où il valorise une ressource territoriale, la laine, avec la volonté de ne pas voir ce patrimoine, tant matériel qu'immatériel, disparaître. Il met en mouvement diverses composantes du territoire : la production et le savoir-faire agricoles, la production artisanale en permettant le développement des activités actuelles. Il a également une dimension culturelle par la sauvegarde du patrimoine matériel, immatériel et touristique en développant l'offre de nouvelles prestations. Enfin la dimension sociale est également présente par le développement des ateliers et chantiers d'insertion.

Contact : Directeur des ateliers de la bruyère, Pascal Lafont, lesateliersdelabruyere@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.lesateliersdelabruyere.fr/>

Le groupe Archer à Romans sur Isère

Le projet de poursuivre la fabrication de chaussures à Romans est né peu après 2005, suite à la fermeture des dernières usines Jordan et Kellian. Le comité d'éthique du groupe Archer a choisi de relancer la production de chaussures avec 3 objectifs :

1. fabriquer en sous-traitance de grands noms pour que ces marques puissent bénéficier du Made in France
2. faire des petites séries pour des créateurs (environ 200 à 300 paires ; « les Chinois, en dessous de 50 000 paires, ils ne te disent pas bonjour »)
3. créer une ligne propre baptisée « Made in Romans » : chaussures totalement fabriquées à Romans avec des cuirs de la tannerie locale Roux.

Une des principales difficultés a été de trouver la main-d'œuvre qualifiée car l'industrialisation avait fait perdre ces compétences. Cette difficulté a été contournée en s'appuyant sur les compétences d'anciens ouvriers retraités.

La production de chaussures est une activité qui demande un important fonds de roulement contrairement à d'autres activités du groupe Archer : les actionnaires du groupe ont financé la réouverture de cet atelier qui emploie aujourd'hui 10 personnes.

Ce projet participe à la construction d'un territoire résilient dans la mesure où il s'appuie sur des compétences, une direction et des capitaux locaux. Il valorise les ressources et savoir-faire locaux liés à la tannerie.

Le développement de cette activité a permis aussi de faire du lien localement entre les entreprises du secteur de la chaussure.

Le développement de l'activité et le rôle moteur d'Archer dans la collaboration inter-entreprise a permis de développer un projet de crèche innovante, en lien avec les besoins locaux.

Contact : Emmanuelle Benoit, direction@archer.fr

Site Internet : <http://www.archer.fr/joomla/index.php/decouvrir-archer/made-in-romans>

La revalorisation du chanvre dans les Monts de la Madeleine

Une exposition, issue d'un inventaire du patrimoine mené par le syndicat mixte des Monts de la Madeleine (Loire), a révélé le chanvre comme une ressource patrimoniale de ce territoire.

À l'issue de cette exposition, les élus du syndicat mixte ont décidé de remettre au goût du jour cette production locale dans un contexte de développement de l'intérêt pour les éco-matériaux. Il s'agissait de « ramener le passé à l'heure actuelle ».

En 2008 le Syndicat mixte a monté un réseau d'agriculteurs qui compte environ 30 personnes dont 8 agriculteurs, des paysans-boulangers, une savonnerie, etc. Ensemble ils ont travaillé à la production de divers produits à partir des graines (huile alimentaire, savons, cosmétique, etc.) qui représentent de nouveaux produits touristiques pour les maisons de pays. La paille est, quant à elle, valorisée comme éco-matériau pour la construction.

La transformation du chanvre nécessite du matériel très spécifique, peu répandu et onéreux. Le développement de la production faciliterait l'accès à ce matériel, mais il faudrait accroître la surface de plantation, avoir une production plus groupée et diversifier les débouchés. Le manque de formation des artisans à l'utilisation de la chènevotte, issue du chanvre, est également un frein au développement de son usage. Toutefois, la CAPEB est en train de conduire une étude de marché pour ce produit, dans la Loire.

Ce projet contribue à la résilience du territoire dans la mesure où il valorise une ressource locale ayant des vertus écologiques, met en relation des professionnels de branches différentes et contribue ainsi à soutenir l'activité touristique et agricole dans ce territoire de moyenne montagne.

Contact : Chargée de mission tourisme, Ludivine Damian Farjot, assopnr_montsmadeleine@yahoo.fr

Site Internet : <http://www.forez-info.com/actualite/divers/20264-latout-chanvre-des-monts-de-la-madeleine.html>

Le projet de ressourcerie de Vierzon

Le projet de ressourcerie à Vierzon est en cours de création depuis 2013. Il consiste à mettre en place une ressourcerie qui fonctionnerait autour :

- d'un service d'enlèvement d'objets et de déchets liés à l'équipement
- d'une boutique de vente des objets
- d'une plateforme de traitement des déchets verts.

Selon Richard Nalet, à l'origine de l'initiative, l'objectif n'est pas seulement de créer de l'emploi et participer au développement économique du territoire, mais aussi de former les habitants à la collecte et au tri des déchets afin de favoriser l'installation de grandes entreprises du secteur qui cherchent à se développer ; et qui viendront plus facilement si elles savent qu'il y a à Vierzon une main d'œuvre qualifiée.

Pour contribuer à cela, la création d'un cluster est fortement souhaitée par Richard Nalet. Selon lui, cela permettrait de réunir les acteurs du territoire œuvrant directement ou indirectement dans le domaine de la valorisation des déchets.

Cette initiative citoyenne et socio-environnementale peut favoriser la résilience du territoire car telle qu'elle est définie, elle contribue :

- à répondre aux besoins sociaux en créant de l'emploi et en formant les habitants
- à la transition écologique par la valorisation des déchets

Contact : Richard Nalet, richard.nalet@laposte.net

2. Les acteurs « relais » rencontrés

Les deux acteurs que nous avons qualifiés de « relais » ne portent pas de projet de territoire, mais disposent d'une connaissance des projets et initiatives qui existent sur leur territoire d'action et ont une activité qui favorise le partenariat avec et/ou entre ces projets.

Nous souhaitons ici présenter les deux acteurs « relais » que nous avons identifiés comme étant en interaction avec les initiatives et projets repérés. Il s'agit de la CRESS Rhône-Alpes, de la Plate-forme régionale de développement rural Rhône-Alpes

La Chambre régionale d'économie sociale et solidaire de Rhône-Alpes (CRESS)

La CRESS Rhône-Alpes a été créée en 2000 et son projet s'articule autour de trois dimensions :

1/ une dimension politique :

- de représentation de l'ESS auprès de l'Etat, des collectivités territoriales, des acteurs socio-économiques et du grand public
- de structuration de l'ESS en développant une culture partagée indispensable à sa reconnaissance comme mode d'entreprendre

2/ une dimension économique (chambre de développement) dont l'objectif est de favoriser la création et le développement d'activités et d'entreprises dans le champ de l'ESS

3/ une dimension socio-professionnelle afin de promouvoir la fonction « employeur » au sein des entreprises de l'ESS, en lien avec les syndicats d'employeurs de l'ESS.

Les missions de la CRESS relèvent de 4 ordres :

- représenter en Rhône-Alpes les acteurs de l'ESS auprès des partenaires institutionnels, économiques et sociaux
- promouvoir les valeurs et les principes de l'ESS
- initier des dynamiques et des mises en réseau
- piloter, animer et coordonner des actions, des dispositifs publics et des groupes de travail régionaux pour le compte de ses adhérents ou de ses partenaires

Entre 2007 et 2013, 138 projets ont été financés en Rhône-Alpes.

Contact : Responsable de projets, Julie André, jandre@cress-ra.org

Site Internet : http://www.cncres.org/accueil_cncres

La Plate-forme régionale développement rural Rhône-Alpes

La Plate-Forme Régionale Développement Rural a pour objet d'accompagner le développement des territoires ruraux et périurbains.

Les axes d'intervention de la Plate-Forme visent notamment à :

- professionnaliser les acteurs du développement rural et territorial, principalement au travers de formations, d'appuis techniques et méthodologiques et de journées de travail thématiques
- accompagner l'innovation dans les territoires ruraux et périurbains, principalement au travers de l'identification et le décryptage d'enjeux ou sujets émergents et l'accompagnement des acteurs à des approches innovantes
- agir sur le décloisonnement des acteurs du développement rural et territorial notamment au travers d'actions de formation, de partage d'expériences, de valorisation des synergies et d'appuis méthodologiques

Contacts :

Chargée de mission appui à la construction d'activités, Aurélie Braillon, construction.activite@caprural.org

Chargée de mission coopération entre acteurs, Dominique Bernier, villes-campagnes@caprural.org

Site Internet : <http://www.caprural.org/>

Chapitre 2 : analyse collaborative des difficultés rencontrées et pistes d'action proposées par les porteurs de projets

Cette analyse a été conduite selon les quatre axes suivants :

- Réinventer une relation privilégiée entre les porteurs de projets et les pouvoirs publics
- Soutenir et développer des formes de financement plus souples et locales
- Renforcer les partenariats entre les acteurs du territoire
- Une expertise présente sur les territoires à consolider mais dont les conditions de déploiement peuvent être renouvelées

1. Réinventer une relation privilégiée entre les porteurs de projets et les pouvoirs publics

Un appui effectif des collectivités locales et de certains services déconcentrés de l'État

Les éléments que nous développons dans ce point sont en partie repris de l'atelier sur les liens avec les collectivités territoriales de la journée d'échanges du 17 juin. La question posée au départ était : « **Quels liens observez-vous entre collectivités territoriales et porteurs de projets de votre territoire ? (quelles collectivités, quelle nature de lien, quel appui à votre projet, quand ?)** »

Des collectivités qui apportent un appui politique, technique et financier aux projets...

De la commune à la région, tous les niveaux de collectivités ainsi que leurs groupements sont concernés. Pour l'ensemble des participants à la journée, le rôle des élus qui peuvent faire bénéficier les porteurs de projet de leurs réseaux est un atout pour communiquer, démarcher et renforcer la visibilité des initiatives.

Les élus municipaux et communautaires comme initiateurs de lien et de soutien politique...

« *La Communauté de Communes s'est associée au projet et cela a permis de bénéficier du soutien des élus. Dans un second temps, le maire-adjoint à l'Économie a fait faire un diagnostic territorial de la Communauté de Communes (par des étudiants en master de l'ISARA⁶) qui montre 3 potentiels : le bois, la pierre et la laine. Cela nous a permis de mobiliser le préfet et d'obtenir un soutien politique. Notre député va rencontrer le cabinet du ministre du redressement productif pour que ce projet devienne un PTCE (Pôle Territorial de Coopération Économique) ».*

Pôle Laine du Pays de Saugues

« On a rencontré des hommes politiques qui nous ont dit qu'on pouvait faire un test sur l'espace public. *L'initiative a pris de l'ampleur et nous sommes allés au club développement durable des élus de Clermont-Ferrand. On y a rencontré le*

6 Institut Supérieur d'Agriculture et d'Agroalimentaire Rhône-Alpes

directeur des espaces publics de la ville qui nous a octroyé un bout de terrain sur lequel nous avons planté ». Incroyables Comestibles de Clermont-Ferrand

« *Aujourd'hui, grâce au PTCE, la collectivité est partenaire et elle s'occupe des dossiers de subvention.* »
Archer Made in Romans

... Relayés par un appui technique et financier de niveau régional

« *Ce projet de pôle laine a trouvé une première concrétisation grâce à un appel à projet de recherche-action de la Région Auvergne sur l'innovation sociale. Cela a permis de financer le travail des chercheurs du CEREMAC à hauteur de 30 000 euros ainsi que l'obtention d'un financement du PLIE (Plan Local pour l'Insertion par l'Emploi)* ».
Pôle Laine du Pays de Saugues

« *Par le biais d'une convention de mise à disposition avec la commune, nous avons pu avoir des locaux et commencer la recherche de financements auprès de la Région, du Conseil Général et de l'État.* »
Pôle Laine du Pays de Saugues

« *Nous avons bénéficié d'un soutien financier de l'AFDPAB (Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique) qui appuie les projets innovants. Nous avons aussi reçu l'appui [financier] du Conseil Régional de Rhône-Alpes via la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural.* »
Association Malteurs Echos

... Tout en présentant un décalage entre leurs compétences et la réalité des projets

« *Les collectivités fonctionnent au regard des compétences attribuées qui ne correspondent pas à la réalité des projets* »
Expression d'un porteur de projet

Une intervention privilégiée des porteurs de projets avec les services déconcentrés de l'État en charge de l'emploi et de la cohésion sociale

Les services déconcentrés du Ministère de l'Économie, du Redressement Productif et du Numérique (MERPN) ainsi que ceux du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé sont les principaux acteurs de l'État, cités comme apportant un appui aux porteurs de projet.

Une intervention de la DIRECCTE par le biais de l'évaluation des structures de l'insertion

La DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), en tant que service déconcentré du MERPN est le principal interlocuteur des structures d'insertion, grâce à l'appui technique et financier qu'elle apporte. A ce titre, elle est conduite à évaluer l'action des structures qu'elle finance.

« *Je peux comprendre que [l'évaluation] ne plaise pas à tous mais nous faisons preuve de pédagogie et d'accompagnement et après tout, nous donnons des subventions donc nous ne sommes pas là pour plaire. Les structures peuvent vivre l'évaluation comme une contrainte mais cela dépend de la personnalité de chacun et de la nature de la structure. Avant, nous étions très directifs mais avec les années, nous nous améliorons, nous nous formons et nous fixons des objectifs plus pertinents et réalistes, nous évoluons en compétences. C'est un exercice qui se passe de mieux en mieux.* »

DIRECCTE Centre

« C'est normal, que l'État nous contrôle puisqu'on nous donne de l'argent public »

Envie Dijon

« Nous sommes aussi évalués par la DIRECCTE qui est bien plus pertinente et efficace dans sa façon de faire. C'est une véritable intelligence car ils ont su faire évoluer leurs outils et se remettre en question donc leurs indicateurs tiennent bien plus compte de la réalité. »

Régie de Quartier de Vierzon

Les services déconcentrés du Ministère des Affaires Sociales, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale) apportent également leur aide à certaines associations via le FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire).

Dans le cas du Mat Drôme, ce sont les acteurs de la Politique de la Ville comme l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) et l'ACSé (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances) qui peuvent apporter des ressources financières.

Une intervention plus ponctuelle des services déconcentrés des Ministères en charge de l'Écologie et de l'Égalité des Territoires.

« La Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire est venue nous voir pour utiliser la laine pour l'isolation des bâtiments, dans le cadre d'une action financée via le CPER (Contrat de Projet État-Région) »

Pôle Laine du Pays de Saugues

Trois attentes principales exprimées à l'endroit des pouvoirs publics

Les attentes ont été abordées afin que les pouvoirs publics disposent d'éléments sur lesquels s'appuyer pour favoriser l'émergence des projets résilients et renforcer le partenariat avec les porteurs de ces projets.

Trois principales attentes ont été formulées à partir de la question suivante : « Quelles attentes identifiez-vous de l'un vers l'autre et au nom de quoi ? (Avec qui, quelle nature de lien, pour faire quoi, quand, comment ?) »

Utiliser le pouvoir d'invitation de la puissance publique

Pour certains porteurs de projet, le rôle des pouvoirs publics (Etat et collectivités locales) est de créer une dynamique de projet en conviant autour de la table tous les acteurs potentiels du projet.

« Il y a besoin d'un leader qui ait ce pouvoir d'invitation des autres structures car nous avons clairement besoin d'identifier les acteurs. L'État n'a plus cette compétence et c'est maintenant la région et les intercommunalités qui s'en chargent mais la région est parfois trop éloignée du territoire [...].

Dans notre cas, le Préfet de Région a demandé au SGAR (Secrétariat Général des Affaires Régionales) de réunir l'ensemble des partenaires pouvant contribuer à notre projet (La Cité de l'Autre Économie à Dijon). Cela nous a clairement facilité la tâche ».

Envie Dijon

« Il faudrait identifier un acteur de l'Etat qui s'occupe de tous les partenariats du projet. Si on ne fait pas ça, l'État sera absent de la stratégie de développement du territoire. »

Expression d'un porteur de projet durant le débat sur les financements

D'autres imaginent une complémentarité collectivités territoriales-CRESS où le premier détiendrait le pouvoir d'invitation et le second jouerait le rôle de médiateur.

« C'est aussi à nous CRESS de faire de la médiation avec les collectivités car pour l'instant, on intervient en dernier recours [...] Plutôt que de parler de médiation, utilisons plutôt le pouvoir d'invitation de la collectivité, ce qui permet de rassembler de nombreux et différents acteurs. C'est à la CRESS de faire la médiation et dire ce qu'il faut faire ou pas. ».

CRESS Rhône-Alpes

Les syndicats mixtes peuvent jouer ce rôle et impulser une dynamique sur les territoires.

« Le Syndicat mixte [des Monts de la Madeleine] a monté un petit réseau d'agriculteurs depuis 2008. Il compte environ 30 personnes dont 8 agriculteurs, des paysans-boulangers, une savonnerie, ... : ensemble ils ont travaillé à la production de divers produits à partir des graines (huile alimentaire, savons, cosmétique, ...) qui représentent de nouveaux produits touristiques pour les maisons de pays. La paille est, quant à elle, valorisée comme éco matériau pour la construction. »

Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine

Clarifier le rôle des acteurs et leurs compétences...

... En permettant la mise à disposition de compétences pour les porteurs de projets

« Il faudrait une personne qui soit mise à disposition des porteurs de projet et qui soit formée ou qui ait suffisamment de visibilité sur les compétences de chacun et l'ensemble des ressources humaines et financières disponibles sur un territoire. Aujourd'hui, de l'ingénierie existe sur les territoires mais comment la repérer, la rendre cohérente, la faire évoluer ? »

Pôle Laine du Pays de Saugues

Légitimer le partenariat avec les pouvoirs publics à travers la finalité d'intérêt général des projets

Une des demandes des porteurs de projet est que l'intérêt général soit pris en compte comme critère d'attribution de subvention en vue d'un partenariat plus large avec les pouvoirs publics. Ces derniers agissant dans l'optique de l'intérêt général, leurs objectifs rencontrent donc parfois ceux des porteurs de projets qui valorisent les ressources disponibles sur le territoire.

« Tous les projets ici travaillent pour l'intérêt général. Or, la puissance publique doit travailler pour l'intérêt général donc c'est bien eux qui devraient accompagner ces projets. ».

Pôle Laine du Pays de Saugues

« Ce que je cherche chez l'État, c'est sa vision de l'intérêt général. Est-ce que nos projets rentrent dans le développement territorial et est-ce que ça remplit une fonction d'intérêt général ? ».

Envie Dijon

Cinq pistes d'action pour renforcer les liens

Les éléments de ce point sont en partie repris de l'atelier sur les liens avec les collectivités territoriales. La question de départ était : « Comment parvenir à ce lien souhaité ? (conditions du dialogue entre projet innovant et action publique ?) »

Créer un guichet unique

Le caractère protéiforme des projets rend la recherche de financements laborieuse en raison du nombre d'acteurs et des exigences différentes de chacun. La création d'un guichet unique permettrait d'identifier clairement et rapidement les acteurs-ressources selon le territoire et le type de projet puisqu'en fonction de ces deux critères, l'ingénierie disponible peut fortement varier. En outre, cela créerait davantage de transversalité entre les services.

« Notre projet intéresse plein de personnes mais certains ne veulent qu'un petit bout et pas l'autre, ce qui pose problème pour obtenir leurs financements. On aurait aimé que la réforme de l'insertion par l'activité économique donne lieu à la création d'un guichet unique mais cela n'a pas été le cas ».

Pôle Laine du Pays de Saugues

« Le projet est protéiforme et donc il est difficile de trouver le financement, car il ne rentre pas globalement dans les cadres des financeurs : chaque financeur peut financer un bout d'une partie du projet, mais il y a très peu de financement pour le pilotage général du projet : un pôle d'excellence rural aurait peut-être permis de trouver ce financement global mais cela n'existe plus. »

Pôle Laine du Pays de Saugues

« On rentre dans plusieurs cases et du coup ça multiplie les interlocuteurs. Ce qui a du sens pour nous, c'est d'être tout à la fois et que ça soit valorisé. »

Association ANCIELA

Favoriser les temps de rencontres entre les porteurs de projets et les pouvoirs publics

« Créer les conditions du dialogue en amont du montage des projets, avec les élus (sénateur-maire par exemple) et favoriser le débat sur l'acceptation politique du dossier. »

Expression d'un acteur relais lors des interviews bilatérales

« La dimension financière et l'accessibilité des collectivités locales peut être une source de blocage pour ceux qui ne connaissent pas le fonctionnement des instances. »

Association Le Mat Drôme

Communiquer autour des projets

« Réussir des actions concrètes et communiquer dessus pour agglomérer les acteurs au fur et à mesure. »

Expression d'un porteur de projet lors des interviews bilatérales

« Susciter une vision dynamique du projet. Le vendre comme une action positive du développement local, comme une valorisation d'une ressource locale. »

Expression d'un acteur lors des interviews bilatérales

Rassurer les élus en sensibilisant à la mobilisation par l'exemple

« Mobiliser peut faire peur. Il faut davantage rassurer les élus sur ce point. Il faut jouer sur la valeur d'exemplarité de certains projets sur d'autres territoires, sensibiliser les élus par l'exemple. »

Expression d'un acteur lors des interviews bilatérales

Décloisonner les services des collectivités

« Décloisonner les services des collectivités et créer de la porosité entre les cases »

Association ANCIELA

« Réussir à pousser les portes et laisser le pied dedans »

Expression d'un acteur lors des interviews bilatérales

2. Soutenir et développer des formes de financement plus souples et locales

Quatre principales difficultés rencontrées dans le financement des projets...

Les éléments de cette partie sont partiellement issus de l'atelier sur le financement des projets. La question de départ était : « Quelles sont les difficultés rencontrées pour financer son projet ? ».

Des projets protéiformes qui « ne rentrent pas dans les grilles »

Alors que ce caractère « protéiforme » des projets résilients les rend potentiellement éligibles à de nombreux crédits, il entraîne souvent une complexification de leur démarche de recherche de financements.

« Il y aussi le problème des projets qui sont considérés comme étant intéressants mais qui ne rentrent pas dans les grilles. »

Expression d'un porteur de projet durant le débat sur les financements

« Notre projet intéresse plein de personnes mais certains ne veulent qu'un petit bout et pas l'autre, ce qui pose problème pour obtenir leurs financements. »

Expression d'un porteur de projet

« Évidemment ce n'est pas un projet classique [Cité de l'Autre Economie à Dijon] donc on ne rentre dans aucune case. Il faut donc montrer aux interlocuteurs sur quoi je suis éligible ».

Cette difficulté peut provenir de la diversité des statuts des structures porteuses des projets.

« La région nous soutient via la direction de l'agriculture et du développement rural mais nous avons des difficultés à rentrer dans les clous puisque nous sommes à la fois entreprise et association. [...]

Certaines fondations refusent de nous soutenir car c'est un projet protéiforme, à but non-lucratif et à terme, nous prévoyons de faire évoluer l'association en SCOP (Société Coopérative et Participative) »

Association Malteurs Échos

Des sources de financement peu lisibles

La multiplicité des sources de financements ainsi que le manque de lisibilité quant aux acteurs et aux ressources vers lesquelles se tourner rend difficile la mise en œuvre des projets, en particulier pour les « primo » porteurs. Cette difficulté fait écho à l'idée de création d'un guichet unique évoquée dans la séquence sur les liens entre porteurs de projets et collectivités locales.

« Les sources de financement et les acteurs sont peu lisibles. Il n'est donc pas facile de savoir qui finance donc ça prend beaucoup de temps et de compétences, d'autant plus qu'on ne sait pas toujours que ça existe. [...] Trouver des financements, c'est aussi un métier ».

Expression d'un porteur de projet durant le débat sur les financements

« In fine, même pour participer en tant qu'habitants, il faut parfois être des professionnels du financement ».

Association

Des dossiers de demande de financement complexes qui requièrent une forte technicité et ne correspondent pas toujours au caractère souple et évolutif des projets

« À part le financement de l'AFDPAB, du Conseil Régional et d'une des fondations à hauteur de 20 000 euros, nous sommes sur des financements annuels qui nécessitent de prévoir les investissements un, deux ou trois ans à l'avance. Ce qui peut être compliqué puisque nous n'avons pas forcément la visibilité nécessaire. Nous sommes aussi sur d'autres financements plus compliqués qui nous demandent des lignes de budget précises ».

Association

Cette situation se trouve parfois accentuée par des institutions dont l'octroi de financements est soumis à un financement complémentaire. C'est le cas de certains financements européens qui ne sont attribués que si l'on dispose de cofinancements.

Des procédures de demande de financement qui entravent les moyens d'action

Le degré de technicité attendu de ces dossiers peut entraîner un coût important au regard du montant du financement du projet et nécessite la mobilisation de compétences que les porteurs de projet n'ont pas toujours.

« Les contraintes administratives sont chronophages et parfois, 1/3 de la subvention est utilisé pour se justifier sur sa bonne utilisation »

Association

... pour cinq principaux leviers

Les éléments de cette partie sont partiellement repris de l'atelier sur le financement des projets. La question de départ était : **« Quels leviers déployez-vous pour dépasser les difficultés de financement et quels en sont les acteurs ? ».**

Développer l'autofinancement et s'ouvrir au financement participatif

Certaines associations tentent de trouver des sources d'autofinancement en proposant des prestations rémunérées

« Pour avoir plus de marge, nous avons mis en place des formations à la participation ».

Association ANCIELA

D'autres essaient de mobiliser des formes de financements plus participatives

« Pour démarrer, nous bénéficions de co-financements partagés entre des apports personnels, de citoyens, d'associations, les dons et les adhésions. [...] A terme, nous prévoyons de faire évoluer l'association en SCOP ».

Association Malteurs Echos

LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS : LE CROWFUNDING ET LES CLUBS CIGALES

Les financements participatifs sont aussi des ressources sur lesquelles les porteurs de projet peuvent s'appuyer. Parmi ceux-ci, on peut citer les suivants :

- **Les CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne)**

Il s'agit d'une structure de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association, etc.)

Le club est constitué de 5 à 20 personnes qui mettent une partie de leur épargne en commun. Il se réunit plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs d'entreprises, décider de leurs placements et affecter cette épargne collective au capital des entrepreneurs.

Le club a une durée de vie de 5 ans, prorogable une fois. Au terme de sa vie, il procède à la liquidation de son portefeuille, au prorata des apports cigaliers.

<http://cigales.asso.fr/>

- **Le crowdfunding** est une technique de financement utilisant une plate-forme internet comme canal de mise en relation entre les porteurs de projet et les personnes souhaitant investir dans ces projets.

Trois formes d'apports sont offertes aux investisseurs :

1. Un don modique aussi appelé « présent d'usage ». La rémunération de l'épargnant existe mais n'est pas financière. Ce peut être un objet, une entrée gratuite pour un spectacle, etc.
2. Une participation aux fonds propres de la société créée. La rémunération de l'épargnant se fait alors par les dividendes ou la plus-value réalisée lors de la cession des titres.
3. Un prêt. Les prêts versant des intérêts ne peuvent être proposés que par des établissements de crédit agréés par la Banque de France. La collecte de fonds pour réaliser des opérations de prêt à intérêt est donc interdite. Seule la collecte de prêts sans intérêt est ouverte aux particuliers.

Site internet de l'Agence Pour la Création d'Entreprise

S'appuyer sur la société civile

Faire du bénévolat une force et une ressource

« Le fait qu'on n'ait aucun financement nous oblige à nous faire aider beaucoup. Du coup, ce n'est pas plus mal puisqu'on développe de vraies relations avec les gens ».

Association

Certains acteurs souhaitent s'appuyer davantage sur le fonds de participation des habitants proposé dans le cadre de la politique de la ville

« Il existait auparavant les fonds de participation aux habitants. Où sont-ils passés ?

Association

LE FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS : UNE RESSOURCE SUR LAQUELLE S'APPUYER

« **Le Fonds de Participation des Habitants** a pour objet de reconnaître et favoriser l'initiative d'habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sur leur quartier d'habitation. Il est conçu comme un tremplin, un levier, vers une participation citoyenne pleine et entière.

Il est destiné à financer de «petits projets» issus d'un groupe d'habitants ou d'une association de façon à :

- Favoriser les prises d'initiatives,
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser, monter des projets,
- Renforcer les échanges entre associations et entre habitants.

Il est important d'ajouter qu'il doit être conçu comme un tremplin, un levier, vers la participation citoyenne au sens large. Sinon le risque est grand de le voir se limiter à une sorte de gadget notamment parce que les sommes allouées sont modestes, ou de le voir tomber dans une logique de guichet.

Il est mis en place dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et est doté de moyens permettant la qualification des habitants. Il se donne comme objectif de déboucher sur d'autres types d'instances participatives à visée plus ambitieuse.

Sont recevables les projets émanant de groupes d'habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville listés par le CUCS. Il peut s'agir :

- De projets d'animation de quartier et ceux développés à partir du quartier de référence
- De projets de solidarité et de cohésion sociale de proximité
- D'actions de formation et de qualification des habitants

En tout état de cause, un lien doit être établi entre les porteurs de projet et le quartier ou les habitants.

<http://blog.cv-bayonne.fr/>

Les

appels à projets : un levier d'action favorable à la mise en œuvre d'initiatives de transition écologique

Les pouvoirs publics contribuent aussi aux projets résilients à travers des **appels à projets** comme celui existant en Isère depuis 2012 et portant sur l'ESS. Cet exemple illustre aussi les coopérations possibles entre collectivités territoriales et services de l'État, ici la DIRECCTE, pour contribuer à l'émergence de ces initiatives.

DEUX EXEMPLES D'APPELS A PROJETS SOUTENANT LES INITIATIVES RESILIENTES

APPEL A PROJETS ESS – ISERE 2014

En Isère, l'Économie sociale et solidaire (ESS) représente 3 170 associations, 96 coopératives, 22 mutuelles et 4 fondations, employant plus de 37 600 salariés (dont 68% des emplois sont occupés par des femmes). **Cela représente plus de 10 % de l'emploi salarié en Isère et en Rhône-Alpes**, ce qui correspond à la moyenne nationale.

Le Conseil Général de l'Isère a initié en 2012, sur l'ensemble des territoires isérois, un appel à projets relatif à l'économie sociale et solidaire, intitulé « **consolidation de la performance économique et émergence de l'innovation** », en partenariat avec les Communautés d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI), du Pays Voironnais (CAPV) et du Pays Viennois (ViennAgglo), élargi en 2014 aux Syndicats mixtes du Pays de Bièvre-Valloire et du Pays du Sud-Grésivaudan.

Chacune de ces intercommunalités est impliquée dans une politique de soutien et de promotion des acteurs de l'économie sociale et solidaire, complémentaire à celle des autres champs de l'économie. Cet engagement aux côtés du Conseil général de l'Isère reflète la volonté des intercommunalités d'influer sur les enjeux économiques et sociaux relatifs à l'évolution de ce secteur.

Cet appel à projets Département-intercommunalités, constitue une démarche innovante en France. Il permet d'**accroître le soutien financier aux structures de l'ESS et de capitaliser l'ingénierie autour de l'ESS en mobilisant plusieurs partenaires, dont la CRESS Rhône-Alpes, la MCAE Isère Active et la DIRECCTE.**

Les objectifs partagés de l'appel à projets :

- susciter l'émergence de nouveaux projets de création d'activité dans le secteur de l'ESS et favoriser ainsi l'expérimentation de formes innovantes d'activités économiques avec un fort ancrage territorial,
- aider à renforcer la performance économique des acteurs de l'ESS et consolider ainsi la viabilité économique des structures.

Les porteurs de projets bénéficieront d'un fonctionnement simplifié leur permettant de déposer leur dossier de candidature auprès d'un guichet unique, le Département de l'Isère.

<https://www.isere.fr/amenagement/l-economie/appele-%C3%A0-projet-economie>

APPEL A PROJETS RECHERCHE-ACTION 2013 DU CONSEIL REGIONAL DE L'AUVERGNE

Cet appel à projet vise à promouvoir des programmes de recherche reposant sur un partenariat étroit entre laboratoires de recherche d'une part et acteurs de terrain (acteurs de l'ESS, associations, collectivités, entreprises et leur groupement, etc.) d'autre part.

Les projets de recherche-action candidats à l'appel à projets 2013 devront s'inscrire dans l'une des 2 thématiques suivantes :

- **Innovation sociale**
- Nouveaux usages numériques

- **Innovation sociale**

L'innovation sociale est une réponse nouvelle mise en place pour résoudre un questionnement autour d'un besoin social, non ou mal satisfait. Son objectif général consiste à favoriser le mieux-être des individus et/ou des groupes d'individus (territoires, associations, entreprises...) dans une dimension de développement durable.

L'innovation sociale se caractérise par l'implication des parties prenantes au projet, en particulier des usagers ou de leur représentant, dès la conception et jusqu'à sa mise en œuvre.

L'utilisateur n'est donc pas un simple bénéficiaire à terme mais bel et bien acteur dans un projet qu'il reconnaît comme le sien.

L'innovation sociale est polymorphe :

- « Innovation systémique » : nouvelle 'façon de faire', nouvelle pratique, nouvelle procédure, nouvelle organisation, nouvelle institution, nouvelle législation, nouvelle gouvernance, etc.
- « Innovation inclusive » (ou innovation augmentée) : ce type d'innovation sociale fait référence au prolongement, dans une visée sociale, d'une innovation de produit, procédé ou service (selon la définition traditionnelle de l'innovation : créativité et prise de risque) dont la finalité a d'abord été strictement économique.

http://www.auvergnesciences.com/?post_type=appel-projet&p=143

On peut aussi citer l'appel à projets recherche-action mené par le Conseil Régional d'Auvergne en 2013 dans le but de promouvoir le partenariat entre porteurs de projets et chercheurs. Celui-ci a permis au Pôle Laine de financer un travail de recherche sur son projet. *« Ce projet de pôle laine a trouvé une première concrétisation grâce à un appel à projet de recherche-action de la Région Auvergne sur l'innovation sociale. Cela a permis de financer le travail des **chercheurs du CEREMAC** à hauteur de 30 000 euros ».*

Pôle Laine du Pays de Saugues

Mobiliser le mécénat comme ressource potentielle

Les participants à la journée d'échange et de travail collaboratif du 17 juin ont cité plusieurs mécènes intervenant dans le financement de leurs projets dont la Fondation RTE, la Fondation de France, la Fondation Vinci, la Mondiale AG2R et l'Archipel des Utopies⁷ sont fréquemment cités dont les dons peuvent constituer une source de financements très importante pour certains projets.

« La souplesse d'une des fondations nous permet de bénéficier d'un financement pluriannuel à hauteur de 20 000 euros sur 3 ans, ce qui est un véritable soulagement ».

Association

Communiquer sur les financements acquis

Les acteurs mettent plusieurs leviers potentiels concernant la communication autour du projet:

- *« déposer un projet bien ficelé*
- *cultiver les réseaux*
- *communiquer sur les financements acquis*
- *développer une communication innovante pour sensibiliser les financeurs potentiels*
- *essayer de ne pas présenter les projets de façon trop idéologique »*

Propos recueillis dans l'atelier sur les leviers pour dépasser les contraintes de financement des projets

3. Renforcer les partenariats entre les acteurs du territoire

Une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société

Les éléments de cette partie sont issus de l'atelier sur l'implication des acteurs. La question de départ était : **« Quels acteurs ? quels habitants mobiliser ? »**

Des habitants sur lesquels s'appuyer pour mettre en œuvre les projets

A travers les initiatives répertoriées et présentées en juin, les citoyens apparaissent comme les acteurs centraux. Nous pouvons noter que **l'implication des habitants est** souvent présente dans les actions concrètes, **en tant « qu'experts du territoire parfois cachés »**. Ils peuvent être au centre d'initiatives comme celles des Incroyables Comestibles et du Mat Drôme qui promeuvent les valeurs de solidarité et de partage ou à l'origine de celles-ci comme l'illustre le cas du Pôle Laine du Pays de Saugues.

Les Incroyables Comestibles de Clermont-Ferrand : Des citoyens placés au cœur de la démarche pour un objectif clairement visé de plus de solidarité et de lien social

« Notre objectif n'est pas de mettre des potagers en ville, mais d'aller vers une société qui place l'humain avant le profit individuel, c'est la solidarité le partage.

7 L'Archipel des Utopies est une association pratiquant le mécénat privé. Elle a pour objectif d'aider le démarrage des projets d'intérêt général dans le domaine social par le biais d'un appel à projets pour des dotations.

Ce qui touche le plus les gens, c'est le côté solidaire et lien social, c'est de sortir du côté isolé de la ville. Là où ça se démarque d'un jardin partagé, c'est qu'on jardine pour toute la communauté.

Le fait qu'on n'ait aucun financement nous oblige à nous faire aider beaucoup. Du coup ce n'est pas plus mal puisqu'on développe de vraies relations avec les gens ».

Incroyables Comestibles de Clermont-Ferrand

Le Mat Drôme : Des jardins pour une agriculture urbaine dont le développement est indissociable de la participation des habitants

« Nous sommes situés dans un quartier en ZUS (Zone Urbaine Sensible) et nous sommes dans une logique de développement par la participation des habitants avec des jardins multiformes alimentaires de plus de 1ha. »

Association Le Mât Drôme

Les Ateliers de la Bruyère : Deux bénévoles à l'origine du renouveau du travail sur la laine, pièce maîtresse du Pôle Laine du Pays de Saugues

« En particulier, deux bénévoles ayant décidé de travailler la laine sont à l'origine de l'association (fromagers et éleveurs de chèvres)

Pôle Laine du Pays de Saugues

Les chercheurs et les étudiants comme ressource pour l'action

Avec le monde universitaire dans son ensemble, les porteurs de projet disposent de deux ressources :

- **Les chercheurs** avec lesquels peut être construit un partenariat s'inscrivant dans la durée et pouvant être soutenu par des collectivités comme les Conseils Régionaux qui peuvent y trouver un intérêt
- Les étudiants qui peuvent apporter un appui ponctuel dans le cadre de stages ou de projets tutorés

« Ce projet de pôle laine a trouvé une première concrétisation grâce à un appel à projet de recherche-action de la Région Auvergne sur l'innovation sociale. Cela a permis de financer le travail des chercheurs du CEREMAC à hauteur de 30 000 euros ainsi que l'obtention d'un financement du PLIE (Plan Local pour l'Insertion par l'Emploi) [...]

Le Maire-Adjoint à l'Économie a [ensuite] fait faire un diagnostic territorial de la Communauté de Communes (par des étudiants en master de l'ISARA) qui montre 3 potentiels : le bois, la pierre et la laine.

La collectivité était surtout intéressée par la dimension culturelle du projet. Elle va donc mobiliser des stagiaires de master professionnel pour débiter la muséographie. »

Pôle Laine du Pays de Saugues

Un partenariat bénéfique avec le secteur privé

Parmi les acteurs du secteur privé, on peut citer les entreprises, les agriculteurs, les chambres consulaires, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, que ce soit pour l'apport d'expertise ou de financements. Ce partenariat peut aussi aller plus loin, comme l'illustre les cas suivants.

L'entreprise WILO INTEC et l'Entraide du Bassin d'Emploi d'Aubigny-Belleville : Un partenariat renforcé allant au-delà des échanges commerciaux

« L'Entraide du Bassin d'Emploi est une structure d'insertion créée en 1987 par des élus, la société civile et les acteurs

socio-économiques du territoire. Elle a pour objectif de développer l'activité économique d'Aubigny-sur-Nère en contribuant au retour à l'emploi de personnes faiblement qualifiées.

L'entreprise WILO INTEC qui est une multinationale fabriquant des pompes à chaleur, est un partenaire privilégié de la structure. Notre partenariat s'articule autour de différents axes :

- l'achat par les salariés de WILO INTEC des paniers de légumes (principal client)
- une coopération pour faciliter le recours à une main d'œuvre locale via l'intérim
- les échanges de personnel ; ce qui permet à des personnes embauchées au sein d'une entreprise et à des personnes dans un processus de retour vers l'emploi de se rencontrer
- les dons matériels ; notamment de vélos pour faciliter la mobilité des chercheurs d'emploi
- les partenariats lors de la semaine du développement durable. »

Renaud CHENON – Directeur de l'Entraide du Bassin d'Emploi d'Aubigny-Belleville

La SCOP Ardelaine et l'association Le Mat Drôme : Une initiative qui s'appuie sur le réseau existant

« **L'association Le Mat Drôme trouve ses sources dans l'action d'entrepreneurs alternatifs déjà investis en Ardèche au travers d'une coopérative de développement local autour de la filière de la laine, la SCOP Ardelaine. Au milieu des années 80, ils implantent leur atelier de fabrication de vêtements dans le quartier de la Fontbarlettes à Valence où il restait un savoir-faire du tricotage de la maille. Parallèlement à cette création d'activité, ils fondent l'association Le Mat Drôme dans ce quartier. Eux-mêmes installés dans le quartier en tant qu'habitants, les acteurs historiques de l'association se placent en pairs, déclencheurs, relais d'initiatives, ressources d'outils et de méthodes, franchisseurs d'obstacles, amplificateurs de paroles, interface avec les institutions...** »

Association Le Mat Drôme

Quels sont les facteurs et les modalités favorables à la mobilisation?

Les réponses des participants à cette question n'ayant pas été organisées nominativement, nous avons fait le choix dans cette partie d'organiser l'ensemble des facteurs et modalités autour de trois points principaux illustrés des éléments saillants que nous avons récupérés sur les post-it de la séquence en question.

Favoriser la rencontre entre acteurs du territoire par la mise en réseau

Pour favoriser cette rencontre, les acteurs ont identifié cinq facteurs:

- connaître au préalable les acteurs et les ressources du territoire
- reconnaître les différences des acteurs pour permettre leur complémentarité
- permettre l'élargissement progressif du cercle des personnes ressources et des accompagnants
- disposer d'un socle commun, de valeurs partagées entre les acteurs
- définir des objectifs communs

Au-delà de ces facteurs, les participants soulignent l'importance d'une volonté politique dans le jeu d'acteurs ou à même d'impulser une dynamique collective (pouvoir d'invitation).

Communiquer et être clair sur son projet

La communication sur et autour du projet apparaît comme un point clef de la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs. Elle doit se fixer les objectifs suivants:

- démontrer l'intérêt des parties prenantes dans le projet
- démontrer l'impact positif du projet sur le territoire

La visibilité et la lisibilité sont deux conditions pour mettre en œuvre une communication efficace et au service du projet. Pour y parvenir, les acteurs mettent en évidence plusieurs leviers permettant de déployer ces deux conditions:

- la formalisation de l'objectif du projet
- l'affichage clair des étapes de construction du projet
- la valorisation des partenaires, de leurs différences et de leurs complémentarités
- la mise en avant de la réussite d'une action
- la mise en évidence de la prise de risque des acteurs à l'origine de son développement
- sa diffusion et sa publicité

Être ouvert à l'innovation en s'appuyant davantage sur la société civile

La société civile est un élément clef des projets représentés au cours de cette journée. Les acteurs ont notamment souligné le rôle qu'elle peut revêtir dans le processus d'innovation qui caractérise les initiatives de transition présentées. Ainsi, l'innovation passe par:

- la création d'un climat d'accueil, de conditions favorables à la rencontre des idées et des besoins
- une ouverture d'esprit à même de proposer de contribuer à la transition vers un nouveau modèle économique
- la reconnaissance de la société civile comme capital social source d'innovation et créativité
- l'acceptation de la prise de risque

Comment élargir les compétences réunies autour du projet pour qu'il intègre des objectifs diversifiés et complémentaires?

Trois pistes d'action pour favoriser la convergence d'un nombre accru d'acteurs autour des projets à même de diversifier les profils et les compétences mobilisables:

1/ Cartographier les parties prenantes (métiers, personnes, compétences, degré d'implication de chacun) pour identifier les ressources mobilisables et les manques et pour repérer ce que l'on peut mobiliser dans les expériences existantes sur d'autres territoires/projets.

2/ Permettre aux projets d'évoluer dans le temps en gardant :

- une possibilité à chacun de prendre le train en marche
- la possibilité de faire évoluer le projet, de le modifier en fonction des nouveaux entrants

3/ Créer des espaces de co-construction afin de faire monter en compétence le collectif, de décroisonner, de permettre la réalisation d'un diagnostic partagé, de faciliter la formation par les pairs.

4. Une expertise présente sur les territoires à consolider mais dont les conditions de déploiement peuvent être renouvelées

Les éléments de cette partie sont principalement repris de l'atelier sur les besoins d'accompagnement. La question initiale était : « **Quelles sont les ressources que vous identifiez en matière d'accompagnement ? (acteurs, réseaux d'acteurs, prestations, assistance, conseil...)** ».

Une expertise dotée d'une visibilité locale et nationale

Des services publics disposant de compétences à valoriser et à faire connaître

« On a aussi été en contact avec vos collègues du CETE [maintenant devenu le CEREMA] pour une étude qu'on ne savait pas comment réaliser et une personne nous a dit de vous contacter. Je me suis dit qu'on avait une fonction publique magnifique ».

Pôle Laine du Pays de Saugues

Le réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire comme ressource

Les acteurs de l'ESS sont des ressources indispensables et incontournables des projets résilients. La particularité de ceux les plus fréquemment cités par les porteurs de projets est d'être constitués en réseau, ce qui leur permet de mutualiser et mobiliser efficacement leur expertise et des ressources territoriales. Cela contribue à accroître leur visibilité, et leur permet de jouer un rôle d'animateur territorial et être des référents en matière de partenariats avec les projets résilients.

Parmi les acteurs cités, on trouve :

- Les **CRESS (Chambres d'Économie Sociale et Solidaire)** qui sont des associations [...] ayant vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire de leur région : associations, coopératives, fondations d'entreprise de l'ESS, mutuelles, syndicats employeurs de l'économie sociale et dans la plupart des régions, les réseaux d'économie solidaire et de développement local. Les CRESS ont trois objectifs :

- structurer et représenter l'ESS
- accompagner le développement des entreprises et filières de l'ESS
- faire connaître l'ESS

http://www.cncres.org/accueil_cncres

- Le **CREDIS (Collectif Régional pour le Développement des Initiatives Solidaires)**. Situé en Auvergne, c'est :

- un lieu d'échange et de réflexion ouvert à tous ceux qui désirent intervenir sur leurs conditions de vie par des initiatives de développement novatrices à vocation sociale, communautaire, environnementale et solidaire
- une force de proposition et d'action pour tous les porteurs de projet, les acteurs professionnels, les bénévoles et les militants qui entendent favoriser l'émergence de projets collectifs dans le respect des valeurs de l'ESS : responsabilité, coopération, mutualisation, encouragement à la créativité, respect des biens communs de l'humanité et transparence

<http://www.credis.org/accueil/>

- **MACEO** : cette association intervenant à l'échelle du Massif Central est le rapprochement des réseaux et associations suivants :

- ADIMAC : Association de Développement Industriel du Massif Central
 - APAMAC : réseau des chambres de métiers et de l'artisanat du Massif Central
 - SIDAM : réseau des chambres d'agriculture du Massif Central
 - UCCIMAC : réseau des chambres de commerce et d'industrie du Massif Central
- <http://www.maceo.pro/>

- **France Active** (dont Bourgogne Active et MCAE Isère Active sont des déclinaisons locales) est un réseau de proximité existant depuis 25 ans et aidant les personnes en difficulté à créer leurs entreprises. Parallèlement à cela, il propose des prêts à taux zéro et finance les entreprises solidaires (insertion par l'activité économique, association d'utilité sociale). Parmi les initiatives qu'elle accompagne, on peut citer « La Cité de l'autre Economie à Dijon », projet en cours mené par l'Association Envie Dijon présidée par Jacques NODIN.

<http://www.franceactive.org/>

Les chercheurs et les étudiants comme ressource pour l'action

Voir paragraphe du même nom dans la partie **C-1-2 – DES ACTEURS IMPLIQUES A TOUS LES NIVEAUX**

Propositions des porteurs de projets pour un partenariat renouvelé

Les éléments de cette partie sont principalement issus de l'atelier sur les besoins d'accompagnement. La question posée était : « **Quels sont vos besoins d'accompagnement et que proposez-vous ? (de quelle nature, via quels acteurs ?)** »

Passer de l'accompagnement au partenariat

Alors que la question initiale du débat portait sur les formes renouvelées d'accompagnement, les participants ont spontanément exprimé le changement de posture à opérer de la part de l'État pour se situer dans une logique de partenariat avec les porteurs de projets.

« Je pense qu'il faut sortir de la logique d'accompagnement de projet. Il faut parler de partenariats. On est là pour relever des défis ensemble. On a besoin de partenaires, pas d'accompagnement ».

Christophe CHEVALIER – Président du Groupe Archer

« Il faut reconstruire le partenariat et c'est pour ça qu'on doit s'unir plutôt que s'autocontrôler. »

Expression d'un porteur de projet durant le débat sur les financements

« J'ai besoin que l'Etat dans ses compétences, sur les projets d'intérêts du territoire vienne amener sa compétence et ses moyens. On parle de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) avec la DIRECCTE, la DREAL. On réfléchit aux actions à mettre en œuvre avec la fermeture d'une entreprise. Il ne faut plus parler d'accompagnement mais de participation aux projets. [Par exemple, que l'Etat nous invite] à un déjeuner pour parler ensemble de projets. Il doit avoir ce nouveau rôle. ».

Christophe CHEVALIER – Président du Groupe Archer

« À force de déléguer la compétence à des strates supra, l'échelon communal n'avait plus d'intervention alors qu'on a tout intérêt à recréer du lien pour développer le territoire. Aujourd'hui, le positionnement de Romans est d'essayer de créer une nouvelle identité économique en étant aux côtés des porteurs de projets. »

Mairie de Romans-sur-Isère

Favoriser le copilotage d'actions et la contractualisation

Cap-Rural⁸, réseau d'animation rural et périurbain apporte une piste de réflexion en à partir du travail qu'il mène sur le terrain. Selon ce réseau, le partenariat entre porteurs de projet et pouvoirs publics pourrait avoir lieu à travers le copilotage d'actions.

« Une des solutions pourrait être de copiloter des actions concrètes puis de communiquer dessus à travers la mobilisation des citoyens et l'animation territoriale ».

Chargée de mission appui méthodologique à la construction d'activités, Cap Rural

D'autres acteurs proposent l'organisation d'un partenariat qui s'appuierait sur l'ensemble des compétences de l'État, à travers les CPER.

« Dans les contrats de plan, il faudrait voir comment l'État s'organise pour le partenariat. Il ne faut pas que ce ne soit [que] la DIRECCTE, il faut que ce soit tout le monde. C'est une chance que l'État ait toutes ces compétences. »

Président de Envie Dijon

« Il y a deux entrées. En Rhône-Alpes, on a une dynamique très forte sur **l'économie de proximité** avec beaucoup de partenaires, comme ARADEL (Association Rhône-Alpes des professionnels du Développement Economique Local), les CRESS, les Chambres de Commerce, le Conseil Régional. On se demande comment retravailler sur l'économie de proximité. Comment on peut identifier de nouveaux leviers de développement ? L'accompagnement peut aussi se faire via **les CDDRA**⁹ ».

Responsable de Projets – CRESS Rhône-Alpes

La coresponsabilité dans le portage des projets a été évoquée avec les limites que certains acteurs lui prête en matière de robustesse dans le temps au gré des aléas politiques.

« Il faut faire attention lorsque l'on parle de coresponsabilité, car lorsque l'on travaille avec les collectivités locales, on n'est pas en coresponsabilité avec des techniciens mais avec des politiques. Or un changement de couleur politique lors des élections peut modifier totalement le travail en commun. Donc parler de partenariat oui mais pas forcément de coresponsabilité. »

Envie Dijon

⁸ « [La mission de Cap Rural est d'« être un organisme de ressources sur des méthodes, des outils et des métiers dans le champ du développement local rural et périurbain, ainsi qu'un lieu de création de méthodes et d'outils » Extrait de l'interview de Anne CARTON – Chef de Projet chez Cap-Rural <http://www.caprural.org/nous-connaître/plate-forme/3051-disparition-de-la-plate-forme-regionale-developpement-rural-en-2015-et-naissance-de-cap-rural>

⁹ Équivalent des contrats de Pays en Rhône-Alpes

Alléger les dossiers de demande de subventions par la mise à disposition d'un fonctionnaire

« Il y a un besoin de simplification des procédures et d'un rôle de facilitateur de l'État. L'État n'est plus sur les territoires, et c'est dommage. Nous on attend de la simplification, pas de documents en plus. Alléger les contraintes des associations car réellement c'est chronophage ».

Projet de ressourcerie de Vierzon

« Il faudrait une personne qui soit mise à disposition des porteurs de projet et qui soit formée ou ait suffisamment de visibilité sur les compétences de chacun et l'ensemble des ressources humaines et financières disponibles sur un territoire. Ça me paraît une bonne idée que de mettre à disposition un fonctionnaire, plutôt que de rendre des dossiers de papiers énormes ».

Pôle Laine du Pays de Saugues

Cette demande des porteurs de projet peut sembler légitime au regard des freins que ces dossiers peuvent susciter. Que ce soit dans la relation avec les pouvoirs publics qui parfois n'est symbolisée que par ce rôle de contrôleur et des dossiers de subventions volumineux ou pour le développement des projets lorsque le temps nécessaire au montage des dossiers devient conséquent surtout, pour des sommes demandées parfois faibles.

« Pourquoi ne pas alléger les dossiers de financement ? On pourrait dire que tant que ça ne dépasse pas une certaine somme, on a un dossier allégé sinon c'est très compliqué. Alléger les dossiers de subventions jusqu'à une certaine somme, c'est une histoire de confiance aussi. Pourquoi pas un accompagnement plus poussé de la DIRECCTE, la mise à disposition d'un fonctionnaire pour l'ingénierie de projet, alléger les documents, que l'État joue son rôle de facilitateur. »

Expression d'un porteur de projet durant le débat sur les financements

Clarifier les acteurs et les compétences

« Aujourd'hui, de l'ingénierie existe sur les territoires mais comment la repérer, la rendre cohérente, la faire évoluer ? »

Pôle Laine du Pays de Saugues

La clarification des acteurs et des compétences permettrait un gain de temps et une plus grande lisibilité des ressources auxquelles ils peuvent avoir accès.

« L'animation territoriale peut s'avérer compliquée en raison de l'éclatement des territoires. Peut-être que cette clarification des acteurs et des compétences [la réforme territoriale] améliorera les choses. »

Envie Dijon

« Si on simplifie le mille feuille, ça peut être mieux ».

Pôle Laine du Pays de Saugues

Toutefois, à ce besoin de clarification s'ajoute un enjeu de proximité des pouvoirs publics puisqu'il s'agit de partenaires indispensables au développement de ces projets. Par exemple, la Région qui est chef de file en matière de développement économique est parfois considérée comme un échelon trop éloigné au contraire de la commune qui est au plus près des besoins locaux.

« A force de déléguer la compétence à des strates supra, l'échelon communal n'avait plus d'intervention alors qu'on a tout intérêt à recréer du lien pour développer le territoire. Aujourd'hui, le positionnement de Romans-sur-Isère est d'essayer de créer une nouvelle identité économique en étant aux côtés des porteurs de projet. ».

Ville de Romans-sur-Isère

Renforcer l'animation territoriale

Il s'agit de proposer aux chargés de mission d'apporter une aide qui aille au-delà de l'aspect financier. Par exemple, en faisant un repérage des acteurs-ressources du territoire ou en apportant un appui méthodologique aux porteurs de projet.

« L'animation territoriale peut s'avérer compliquée en raison de l'éclatement des territoires. Peut-être que cette clarification des acteurs et des compétences [la réforme territoriale] améliorera les choses. »

Président de Envie Dijon

« On a besoin que quelqu'un joue un rôle de facilitateur. Cela paraît ubuesque que l'Etat ne soit plus dans l'animation des territoires. »

Projet de ressourcerie de Vierzon

« Il y a tellement de structures qui ont besoin de financements qu'on en vient à oublier l'animation territoriale. »

Expression d'un porteur de projet durant le débat sur les liens avec les collectivités territoriales

Dans cette idée, l'expérience d'acteurs comme la CRESS ou Cap Rural peut être intéressante.

« Nous agissons surtout avec des agents de développement pour faire des actions de proximité, du lien entre les acteurs. L'animation locale n'est pas dans le vent actuellement. Il faut être sur le terrain, se créer un système de réseaux, d'alertes, de veille ».

Chargée de mission appui méthodologique à la construction d'activités, Cap Rural

Conclusion : quatre propositions de pistes pour l'action

Cartographier les acteurs ressources

Cette proposition est issue de la séquence de travail sur le renforcement des partenariats entre acteurs du territoire.

Elle s'appuie sur les souhaits exprimés par les acteurs en matière de :

- repérage des ressources disponibles pour le projet (notamment l'ingénierie)
- repérage des besoins/manques éventuels pour élaborer et mettre en œuvre le projet
- repérage des financeurs potentiels
- connaissance des expériences similaires sur le territoire ou à l'extérieur du territoire
- connaissance des acteurs relais pouvant apporter une compétence, un appui, un retour d'expérience, un partenariat sur le projet

Elle a pour objectif de permettre aux porteurs de projets de disposer d'un panorama des différents acteurs ressources pour élaborer et mettre en œuvre des projets de territoires résilients

Développer le pouvoir d'invitation

Cette proposition est issue du travail sur les relations entre porteurs de projets et acteurs publics. Elle répond à :

- un besoin exprimé par les acteurs relais qu'un acteur légitime (l'État ou les collectivités locales) invite l'ensemble des partenaires potentiels à se réunir « autour de la table », à faire partie de la construction du projet
- la volonté que l'État ne soit pas absent développement du territoire
- la recherche de l'intérêt général dont l'État est garant
- l'expression de certains acteurs relais de se positionner dans une posture de médiation qui accompagnerait le pouvoir d'invitation de la puissance publique

Pour être mise en œuvre, cette proposition s'appuie sur une cartographie des acteurs ressources potentiels et des acteurs institutionnels pressentis comme détenteurs de ce pouvoir d'invitation (Etat et collectivités locales via les réseaux dans lesquels ils s'insèrent)

Créer des espaces collaboratifs pour développer la formation par les pairs

Cette proposition est issue du travail sur les relations entre porteurs de projets et acteurs publics. Elle vise à répondre aux besoins suivants :

- contribuer à décloisonner les services et les jeux d'acteurs
- promouvoir les projets auprès d'un large public
- créer les conditions du dialogue en favorisant la rencontre des bonnes personnes au bon moment

Elle a pour objectif de:

- mettre en réseau les acteurs des projets de territoires résilients sur la base du partage de l'expérience, du vécu
- créer une base de données collaborative alimentée par les acteurs
- faire monter en compétences le collectif
- décloisonner les services
- faciliter la formation par les pairs et en faire un lieu de rencontres, de dialogue, et d'écoute, le partage de savoir-faire et d'expériences

Créer un guichet unique

Cette proposition est issue de la séquence de travail sur le financement des projets de territoires résilients. Elle fait suite aux difficultés exprimées par les acteurs en ce qui concerne :

- le temps consacré à la recherche de subventions
- la multitude d'interlocuteurs auxquels ils sont confrontés
- le caractère trop protéiforme de leurs projets qui ne rentrent pas dans les cases des financeurs potentiels

Elle a pour objectif de :

- proposer aux porteurs de projets un accompagnement global
- faciliter l'accès aux ressources existantes en matière de financement des projets
- alléger les dossiers de demandes de subventions

La création d'un guichet unique peut également être le lieu où se déploie le pouvoir d'invitation de la puissance publique à travers la mobilisation des acteurs pouvant contribuer au projet.

Annexes

Porteurs de projets et collectivités invités à la réunion collaborative (juin 2014)

Département	Organisme	Site Internet
Allier	Association Chanvre d'Auvergne	http://chanvreauvergne.e-monsite.com/
Ardèche	Ardelaine	http://www.ardelaine.fr/avenir.html
Ardèche	Malteurs Echos	http://malteurs-echos.fr/
Cher	Ressourcerie de Vierzon	
Cher	Régie de quartier de Vierzon	
Cher	Entraide du Bassin d'Aubigny DIRECCTE Cher	http://www.aubigny.net/Entraide-du-Bassin-de-l-emploi-108
Cher	Service développement local Cité de l'autre économie	http://www.centre.direccte.gouv.fr/Cher
Côte d'Or	Dijon	http://www.envie-dijon.fr/
Côte-d'Or	CRESS Bourgogne	http://www.cress-bourgogne.org/
Doubs	Ville de Vandoncourt	http://www.vandoncourt.fr/
Doubs	La brasserie de l'espace (Besançon)	http://brasserie-espace.over-blog.fr/
Doubs	Groupement d'Action et de Recherche sur l'Exclusion de Besançon	http://gare-btt.fr/
Drôme	Archer (Made in Romans)	http://www.madeinromans.fr/fr
Drôme	La ferme de Cocagne	http://www.fermedecocagne26.com/insertion/nos-chantiers-dinsertion/nouvelle-ferme/
Drôme	Le Mat Drôme	http://mat.valence.over-blog.org/
Drôme	PIHC Eco construction	http://www.plateformehumanitaire.asso.fr/?page=ecosol
Drôme	La ressourcerie verte	http://laressourcerieverte.com/category/vie-de-lassociation/
Haut-Rhin	Munster en Transition	http://munstertransition.org/
Haute-Loire	Pôle Laine du pays de Saugues	http://www.lesateliersdelabruyere.fr/
Indre-et-Loire	Centre Réseau Economie Solidaire	http://www.cresol.fr/
Isère	Agenda 21 de Romans	http://www.ville-romans.fr/mon-quotidien/developpement-durable/289-agenda-21.htm
Isère	ressourcerie coopérative du Pays de Romans Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	http://laressourcerieverte.com/
Isère	Service économie	http://www.paysvoironnais.com/fr/L-Economie.html
Loire et Allier	SM Mont de la Madeleine	http://www.montsmadeleine.fr/actions-axes.php?action=18
Nièvre	coopérative des savoirs	http://www.cooperativedessavoirs.org/fr/
Paris	Comité National de Liaison des Régies de Quartiers	http://www.cnlrq.org/
Puy de Dôme	Les incroyables comestibles	incroyables-comestibles-clermont-fd.overblog.com
Rhône	Locaux motiv	http://www.locauxmotiv.fr/
Rhône	Agir Café	http://agircafe.com/
Rhône	Anciela	http://www.anciela.info/
Saône et Loire	ESAT Ferme de la Guye	http://www.reseau-gesat.com
Saône et Loire	Association le Varme	www.lavarne.lautr.net
Saône et Loire	Ferme du Jointout	http://www.terredeliens.org/le-jointout
Savoie	CG Savoie Délégation cohésion sociale	http://www.savoie.fr/
Yonne	SCOP Vibel	http://www.societe.com/societe/sarl-vibel-scop-792142838.html

Glossaire

ACSé Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

A FDPAB Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

ANRU Agence nationale pour la rénovation urbaine

ARADEL Association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique localement

CDDRA Contrats de développement durable Rhône-Alpes

CEREMA Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CIGALES Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne

CPER Contrat de projet État région

CREDIS Collectif régional pour le développement des initiatives solidaires

CRESS Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

CSTB Centre scientifique et technique du bâtiment

CUCS Contrat urbain de cohésion sociales

DDCS Direction départementale de la cohésion sociale

DDT Direction départementale des territoires

DIRECCTE Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DRJSCS Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

ESS Économie sociale et solidaire

ETTI Entreprise de travail temporaire d'insertion

FONJEP Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

GPEC Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

MERPN Ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique

PLIE Plan local pour l'insertion par l'emploi

PTCE Pôle territorial de coopération

SARL Société à responsabilité limitée

SCIC Société coopérative d'intérêt collectif

SCOP Société coopérative et participative

ZUS Zone urbaine sensible

POSTFACE

Les initiatives locales de transition, un enjeu de transformation pour l'action publique

(Auteur : Geneviève Besse, CGDD)

A quelques mois de la conférence de Paris sur le changement climatique, les initiatives de la société civile se multiplient. Collectifs, nouvelles alliances, actions citoyennes se déploient, témoignant de l'énergie des acteurs de la société civile et d'une conscience accrue des enjeux environnementaux, si l'on compare cette période avec celle de la fin des années 1990 où se négociait le protocole de Kyoto. Parallèlement, les publications sur les initiatives citoyennes locales se sont multipliées au cours des derniers mois¹ déroulant le récit de cette mise en mouvement.

Les études réunies dans cette publication marquent dans ce contexte l'intérêt du Commissariat général au développement durable pour ces projets et actions citoyennes ainsi que le désir de mieux les comprendre, en lien avec la transition écologique. Le sujet est vaste et la démarche engagée reste modeste. Pour autant, l'approche de Lydie Laigle constitue un apport théorique important au regard des récits sur les initiatives de transition. Autant son étude s'efforce de mettre à distance, pour mieux la penser, l'expérience rapportée, autant la parole laissée aux porteurs de projet dans la seconde étude donne à voir avec beaucoup d'immédiateté une réalité que l'on connaît mal, avant d'en tirer des analyses. Ces deux études se complètent.

Les territoires font souvent la démonstration probante du possible, affirme dès son préambule la Stratégie nationale de transition écologique pour un développement durable (Sntedd) adoptée début 2015 par le gouvernement, et qui affiche parmi les priorités de ses neuf axes : « assurer la résilience des territoires », « co construire des projets territoriaux de développement durable » (dans son axe 1); « prévenir et réduire la vulnérabilité énergétique dans l'habitat et les transports »; « prévenir et s'adapter aux impacts du changement climatique » (axe 3), « promouvoir le développement d'initiatives, expérimentations et innovation citoyennes » (axe 7). La Sntedd a ainsi pour ambition d'accompagner la mutation écologique des activités économiques et de faciliter les démarches d'innovation avec tous les acteurs. Ces initiatives locales pionnières gagneraient donc à être mieux connues et rendues visibles, et souvent aussi mieux accompagnées, valorisées, évaluées.

Un colloque a été organisé le 5 mars 2015², intitulé *Résilience et transition écologique : quelles dynamiques territoriales ?* pour restituer ces travaux.

Ce colloque a permis, à travers la présentation et la discussion de cas concrets, de confirmer l'enjeu d'une transformation de l'action publique pour mieux repérer et soutenir les processus de résilience sociétale.

En effet, beaucoup d'innovations citoyennes locales renouvellent à leur échelle l'exercice démocratique de la gestion des biens communs et ouvrent des chemins de transition.

Mais elles sont souvent fragiles et interpellent l'action publique.

¹ voir les titres de quelques ouvrages récents: *Un million de révolutions tranquilles. Travail, argent, habitat, santé, environnement... comment les citoyens changent le monde*, Bénédicte Manier, 2014. *Ils l'ont fait et ça marche comment l'écologie change déjà la France*, Pascale D'Erm, 2013. *Les défricheurs*, Eric Dupin, La découverte, 2014. *Le tour de France des alternatives*, Emmanuel Daniel, Le Seuil/Reporterre, 2014 ; *Le panorama de l'innovation locale*, Thierry Germain, dir, Edition 2015, fondation Jean Jaurès.

² Cf wikiresilience.developpement-durable.gouv.fr et <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Resilience-et-transition,42598.html>

Dès lors, comment les acteurs publics peuvent-ils devenir des catalyseurs des initiatives citoyennes, et non des freins ? Le colloque a mis l'accent sur plusieurs pistes, pistes qui complètent ou corroborent les propositions des auteurs de cette publication.

L'action publique serait ainsi amenée à évoluer pour :

- mieux reconnaître la capacité d'innovation citoyenne, en construisant un « empowerment » à la française ;
- mieux repérer et connaître ces initiatives, en mettant en oeuvre une gouvernance plus agile et interterritoriale, en inventant des cadres d'actions appropriés ;
- croiser les enjeux d'écocitoyenneté et d'équité, de justice, pour n'exclure personne de la mobilisation citoyenne et de la participation, qui sont souvent le fait de populations socialement dotées ;
- aider enfin à la construction de modèles solides, condition nécessaire, mais pas unique, pour traiter la question du changement d'échelle de ces innovations locales.

Ces différents apports du colloque du 5 mars sont repris, succinctement, dans les développements qui suivent. Notons qu'ils ouvrent surtout des chantiers à approfondir.

La résilience sociétale, capacité de construction collective sur le long terme

Comment se construit une capacité de résilience sur le long terme, comment se construisent les projets de solidarité socio environnementales qui surmontent des vulnérabilités croisées ?

La confrontation aux défis énergétique (huit millions de personnes en France sont en situation de précarité énergétique), climatique, de raréfaction des matières, de perte de biodiversité et de risques sanitaires environnementaux, conduit des individus et des collectivités à amorcer à leur échelle et sans attendre les voies d'une transition. Des situations de fragilisation sociale (à travers la faiblesse et l'irrégularité des revenus, des difficultés d'accès aux logements, à la ville, au travail, à la mobilité, des sociabilités défailtantes) rendent les populations plus vulnérables à une transformation de leur environnement (en termes de santé, de capacité à faire face au coût de l'énergie, à investir dans l'amélioration de l'habitat). De la même manière, la détérioration environnementale de leurs milieux de vie (inondations, pollutions, canicules, insalubrité du logement...) peut fragiliser socialement certains groupes de population.

La vulnérabilité n'est ainsi pas un état en soi mais procède de processus enchevêtrés. L'intérêt, et le succès, de la notion de résilience, dont l'ambivalence a été soulignée, est son caractère positif. Pour autant toute transition ne s'inscrit pas dans la résilience. Pour Serge Tisseron³, si cette notion est aujourd'hui pensée dans sa dimension collective et inséparable d'une culture du risque, la résilience sociétale consiste à se préparer, résister, se reconstruire : « nous sommes au temps *des* résiliences, il faut abandonner l'idée de mesurer la résilience et passer à l'idée de préparer avec un souci de justice les populations à gérer des situations extrêmes; l'idée de résilience sociétale permet de dépasser ce souhait problématique de la mesure, et suggère de ne laisser personne sur le bord du chemin ».

La résilience sociétale apparaît donc comme la capacité de groupes d'acteurs à s'inscrire dans des démarches territorialisées de co-production d'initiatives et d'expérimentation sociale permettant aux individus de se prémunir contre leur dépendance à un milieu de vie qui se dégrade sur le plan social, économique et écologique, de se réappropriier localement et collectivement une capacité d'agir sur leur environnement (par l'aménagement, l'habitat, la production localisée...), selon des valeurs qu'ils jugent importantes de défendre, afin d'initier des alternatives

³ Docteur en psychologie, Président fondateur de l'Institut pour l'Histoire et la mémoire des catastrophes ; intervenant au colloque du 5 mars

concrètes les aidant à surmonter des crises à venir.

De nouveaux collectifs pour préserver, gérer, développer les biens communs

Alors qu'on évoque souvent l'épuisement démocratique territorial, ces innovations montrent la vitalité de collectifs à s'organiser pour transformer une situation. Ainsi, le réseau des villes dites « en transition » initié par Rob Hopkins en 2006 regroupe environ 1200 villes dans le monde, 71 en France. Elles font naître une multitude de petites solutions et sont facteur d'intégration. Elles incluent souvent un mécanisme de monnaie locale complémentaire, qui est considéré par le théoricien britannique comme un des leviers permettant la transition écologique de la société. Elles ont pour ambition de promouvoir un développement local soutenable en restreignant l'espace d'échanges à un territoire donné.

Pour Lydie Laigle, on voit émerger trois types de chemins de transition écologique, qu'elle nomme respectivement participatif (qui mobilise avant tout les citoyens), coopératif (qui s'appuie sur les structures de l'économie sociale et solidaire), et un troisième type dit associatif (porté par des associations sociales ou environnementales). Bertrand Depigny dresse lui aussi une typologie triple. Il distingue les projets qui entrent par l'écologie pour déboucher sur une dimension solidaire, ceux qui partent de la promotion de la citoyenneté et du vivre ensemble et débouchent sur des actions de transition écologique, et en troisième lieu les projets qui poussent une approche de filière verte à petite échelle en revisitant des filières en déclin au sein de structures d'économie sociale et solidaire.

Ainsi, la première étude s'attache surtout aux formes de la mise en mouvement de la société civile tandis que la seconde dresse une typologie à partir du motif (écologique, social, citoyen, économique) à l'origine de la mise en mouvement et observe comment l'initiative a intégré à partir de là les autres dimensions d'un développement local soutenable.

Les deux approches sont complémentaires et quelle que soit la grille d'analyse, on peut considérer que *ces initiatives de la société civile à une micro échelle montrent un renouvellement de l'exercice démocratique pour la gestion des biens communs, biens communs environnementaux, alimentation durable, énergies locales renouvelables*. L'économie locale des biens communs fait ainsi appel non seulement à une participation forte des citoyens mais aussi à une démocratie contributive, qui a besoin de solidarité élargie, de réciprocité et de circulation⁴.

Ces nouvelles formes d'imbrication entre social et écologie lient notamment changement d'énergie et reconstruction d'un sens. Elles se différencient d'initiatives solidaires du passé d'une part car elles prennent en compte les urgences écologiques et d'autre part car elles évoluent dans un monde numérique, où les liens se superposent et parfois se substituent aux lieux, sans pour autant être u-topiques... Le métabolisme des projets est donc différent dans la transition écologique. Ces initiatives font bouger les lignes. Il reste à l'acteur public de comprendre où. Elles demandent à être interrogées sérieusement. Alternatives, elles ne sont pas hors du monde mais dans le monde, et l'enjeu réside dans le dialogue à construire ou à améliorer avec les acteurs publics.

Comment les acteurs publics peuvent-ils devenir des catalyseurs des initiatives citoyennes ?

Ces initiatives qui ouvrent le chemin d'une transition écologique et sociale sont souvent fragiles. L. Laigle, B. Depigny et les participants au colloque du 5 mars ont mis en avant les attentes et les difficultés rencontrées par les porteurs de projet.

Caractère protéiforme des projets qui ne rentrent pas dans la grille des financeurs, sources de financement peu lisibles,

⁴ Cf David Bollier, *La renaissance des communs, Pour une société du partage et de la coopération*, Paris, Editions Charles Leopold Mayer, 2014.

dossiers de financement complexes, crédits d'ingénierie et ingénierie publique éventuelle difficiles à mobiliser, rapport coût-avantage négatif d'une demande de subvention pour une petite structure, les études de cette publication font un inventaire des freins. Maints facteurs de blocages (institutionnels, juridiques,) au développement d'initiatives citoyennes ou de solidarité active ont été relevés.

Les démarches locales innovantes questionnent donc les modes d'action publique. Leur multiplication pose la question de leur diffusion dans les politiques publiques et de l'appui des acteurs publics pour assurer leur soutenabilité. Si quelques partenariats se développent, d'autres exemples comme celui des villes en transition montrent un défaut de complémentarité entre action publique et initiative citoyenne. Dès lors, l'expérimentation et l'encouragement à l'innovation en cours au niveau national et dans les territoires sont-ils bien en phase avec ces métamorphoses à l'œuvre ? Sinon, quelles sont les transformations de l'action publique à opérer ?

La capacité de résilience sociétale, appréhendée comme la construction collective d'une capacité de résilience sur le long terme, pose la question suivante : comment favoriser des possibilités individuelles et collectives de mobiliser des éléments du milieu de vie pour surmonter ou lever certains des facteurs qui rendent vulnérables ?

Construire un empowerment à la française.

« C'est quand même dangereux les projets citoyens » rapporte un porteur de projet, cofondateur d'Eolienne en pays de Vilaine⁵, en faisant le récit du parcours d'obstacles qu'il a surmontés pour créer un parc éolien, au bout de douze ans avec l'appui au final de 53 clubs d'investisseurs CIGALES.

Le contexte réglementaire et financier est moins favorable qu'outre Rhin à cette « appropriation citoyenne et locale des projets » que promeut la Sntedd. Si les projets citoyens de production d'énergie sont largement répandus en Allemagne, ils émergent seulement en France. L'essor outre Rhin repose en particulier sur une réforme des coopératives qui accorde flexibilité et privilèges en matière de souscription citoyenne⁶. Les mécanismes de financement freinent encore souvent l'appropriation locale de la transition écologique, univers darwiniste où seuls les plus forts survivent.

Une mutation culturelle en faveur d'une plus grande reconnaissance de la capacité d'agir des citoyens devrait notamment conduire à considérer autant les innovations d'usage que les innovations techniques.

Dans un contexte d'inégalités croissantes et de crise de confiance, l'empowerment, avec sa dimension ascendante, caractérise des démarches qui rétablissent la capacité à réguler son quotidien. L'absence d'équivalent français de cette notion renvoie, comme plusieurs auteurs l'ont souligné (Balazard⁷, Bacqué, Biewener), au fait que culturellement, si l'on se réfère à l'imaginaire politique français et à notre système à la fois universaliste et stato-centré, le citoyen français ne serait pas complètement « légitime » en tant qu'acteur capable d'initiatives, toute mesure publique étant conçue pour garantir la cohésion sociale et l'intérêt général, et donc saisie et appliquée par une élite éclairée et mandatée par le peuple, en même temps que détachée de lui (Balazard, 2014).

Les organisations internationales promeuvent pourtant ce concept et sa mobilisation par l'action publique. La Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement cherchent ainsi à donner plus de pouvoir aux communautés. Dans le domaine de la santé, la Charte d'Ottawa adoptée en 1986 met en avant l'empowerment comme processus de développement de la santé, avec un volet consacré au développement local.

5 Cf intervention de Michel Leclercq, vice président d'Eoliennes en pays de Vilaine, au colloque précité.

6 Cf Iddri, working paper, *Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne*, janvier 2014

7 Hélène Balazard a contribué à la seconde étude (Cerema) ; le titre de sa thèse est « Quand la société civile s'organise : l'expérience démocratique de London citizens ».

Evolution positive, les signes d'une transformation de la conception française se font jour. La perception du rôle du citoyen change. Le chantier récemment lancé par la ministre en charge de l'écologie sur la démocratie participative et le dialogue environnemental vise, in fine, à mieux prendre en compte l'égalité de parole. Un des facteurs majeurs du succès de la 21^{ème} Conférence des Parties à la convention cadre pour la lutte contre le changement climatique qui se tiendra à Paris à l'invitation de la France fin 2015 sera la forte mobilisation de la société civile, porteuse d'un « agenda des solutions ».

La notion d'empowerment commence à prendre son essor dans certaines politiques nationales. Ainsi, le rapport rédigé pour la récente réforme de la politique de la ville a promu un empowerment politique des habitants des quartiers populaires¹⁰. Autre exemple, la loi sur l'Economie sociale et solidaire adoptée en juillet 2014 reconnaît dans son article 16 les monnaies locales complémentaires comme des titres de paiement. Dans le même sens, le rapport remis à la ministre en charge de l'économie sociale et solidaire le 8 avril 2015 intitulé « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité » recommande que la puissance publique continue à suivre l'éclosion et le développement des monnaies locales et réfléchisse aux moyens à développer pour faciliter leur expertise. On sait que les monnaies locales sont au cœur du dispositif des villes en transition.

Cette notion d'empowerment sous-tend la démarche de certaines régions. La région du Nord-Pas-de-Calais a développé des expériences de démocratie participative, avec notamment la co-construction d'indicateurs territoriaux de développement durable dès 2006 et l'adoption à l'automne 2014 d'une stratégie régionale d'aménagement et de développement des territoires (SRADT). Cette dernière s'appuie sur la résilience et s'est fondée sur la délibération collective, « l'autre façon de construire les politiques publiques », comme l'expose P.J Lorens⁸, qui donne un vademecum pour le succès de telles stratégies : ce type de démarche n'est authentique et n'atteint son but que « si on n'enferme pas tout cela dans des offres de dispositifs sans reconnaître l'appui aux dynamiques de bases, qui sont nombreuses. « Les élus, ces ensembliers de la complexité territoriale, doivent accepter d'aller dans le maillage des compétences et des responsabilités, d'aller vers d'autres formes de cadres d'action qui permettent des maîtrises d'usages à travers des collectifs de citoyens et des associations engagées dans la production de communs et de services publics qui ne sont plus aujourd'hui assurés par personne ».

L'affirmation et le développement d'un empowerment à la française seraient donc liés à la capacité des autorités publiques à aller vers d'autres formes de cadre d'action.

Pour Magali Reghezza Zitt⁹, les mécanismes d'empowerment sont « des choix de société qui devraient être débattus collectivement », ce débat ayant à voir avec la justice et la résilience; soit, dit-elle, on considère que chacun se débrouille et on n'interroge plus les causes économiques, sociales, politiques, et l'on en revient alors à une moralisation des rapports sociaux, soit on interroge en même temps les capacités, car tout le monde n'a pas accès à la mobilisation citoyenne et tout le monde n'est pas égal face à la résilience.

« La résilience ne doit pas servir à masquer des politiques inégalitaires » prévient M. Reghezza Zitt, qui remet, comme le fait Lydie Laigle, la justice au cœur de l'approche de la résilience sociétale

Le besoin d'une gouvernance publique plus agile et interterritoriale.

La détection des initiatives innovantes est encore un défi pour l'action publique.

Il s'agit d'abord de repérer ces initiatives. Les acteurs publics, collectivités territoriales et leurs groupements, services de l'Etat (Direccte, Drjcs, Ddcs, Dreal, acteurs de la politique de la ville) pourraient s'organiser pour être en capacité de détecter et de suivre ces actions. Les services déconcentrés de l'Etat ont souvent du mal à comprendre quels acteurs

10 M.H Bacqué et M. Mechmache, juillet 2013, Documentation Française,

8 Directeur du Développement durable, de la prospective et de l'évaluation, Conseil régional Nord Pas de Calais; intervention au colloque du 5 mars

9 Géographe, Ecole normale supérieure, intervenante pour la synthèse du colloque précité

portent ces projets. Le défi pour les collectivités locales, c'est la transversalité des initiatives, qui oblige à penser en terme d'économie territoriale intégrée¹⁰.

Une gouvernance agile consistera par exemple, comme le suggère P.J Lorens, à créer des plateformes partagées au niveau local et national qui permettent de témoigner des initiatives, plateformes de dialogue, à l'instar de ce que font les Pays bas. Il s'agit aussi pour l'acteur public de prendre le temps de les expliciter. Le rapport coordonné par B. Depigny met bien l'accent sur cette difficulté première de connaissance et de repérage. Il est nécessaire d'utiliser le pouvoir d'invitation des parties prenantes dont disposent les pouvoirs publics pour favoriser la mise en réseau des acteurs du ou des territoires, de dresser une cartographie des forces en présence pour mieux agir en réseau, aider à comprendre la position des collectifs vis-à-vis de la collectivité publique, qui diffère souvent d'un projet à l'autre.

Le périmètre des projets n'est pas forcément celui des territoires, le territoire administratif n'est pas toujours celui du projet, une approche interterritoriale est nécessaire.

Accompagner la construction de ces nouvelles solidarités.

Les enjeux croisés d'écocitoyenneté et d'équité (comment impliquer chacun et organiser une redistribution plus équitable) sont assez neufs en terme de politiques publiques. Si dans la société post industrielle, c'est bien le rapport à la nature qui de plus en plus fait sens au regard du bien-être, de la santé, de la préservation des générations futures, et que par suite la capacité revendicative tend à se déplacer de l'entreprise vers des terrains d'enjeux autour de la capacité à déterminer son environnement et son mode de vie (Touraine, Castelain-Meunier, 2014), alors le concept de résilience apparaît pertinent par rapport notamment à celui d'adaptation.

En effet, l'adaptation c'est d'abord la technique, y compris la technique juridique, les zonages, là où l'on met des limites. En France, on a eu tendance à dissocier l'adaptation technique et les comportements des acteurs, développe Magali Reghezza Zitt, car « la prise en compte des comportements c'est l'inclusion des populations, c'est revenir sur des collectifs, des histoires et des mémoires. Or à l'inverse de la technique, le comportement est difficile à valoriser ». Le terme anglais « recover », utilisé dans les processus de résilience renvoie à cette question des solidarités, des mémoires, des identités, et traduit bien ce qui est en jeu dans des territoires meurtris. Il s'agit de « recouvrer » de nouvelles temporalités, mobilités, continuités. M. Reghezza Zitt souligne que si le droit français règlemente bien la prévention des crises, aucun texte en revanche ne prévoit la sortie de crise, c'est à dire précisément cette phase de « recover », qui devrait faire pourtant partie de l'approche préventive.

Ainsi, pour construire ces nouvelles solidarités, il s'agit de parvenir à lier empowerment et capacités. Le développement des capacités des individus à bénéficier des opportunités dont ils peuvent jouir apparaît comme un des grands enjeux de la transformation de l'Etat providence. Les politiques publiques par leur approche sectorielle peinent à trouver des réponses adaptées quand les enjeux sont complexes et croisés (mécanismes de subventions sectorielles etc). Les politiques sociales, largement fondées sur la logique redistributive qui fonde notre Etat providence, entrent parfois en contradiction avec les appels à des démarches de responsabilité et de réappropriation de l'action dans le cadre d'une économie écologique. La stigmatisation des « ayants droits », des démarches qui relèvent de l'assistance, le non-recours aux droits, en augmentation, sont autant de signaux faibles de cette contradiction. L'Etat providence doit être réfléchi et « ré enrichi » à la lumière des évolutions profondes de notre société, au regard à la fois des inégalités et des impératifs et opportunités qu'offre la transition écologique (E. Laurent).

Le concept de résilience sociétale ouvre des portes à condition qu'il soit relié à la question de la justice, précise M. Reghezza Zitt, car « le plus résilient, c'est le bidonville ». La résilience sociétale est une réponse théorique et pratique à un basculement d'une société où l'on croyait connaître et maîtriser, à une société du risque. Mais il ne s'agit en aucun cas que cette nouvelle gouvernance qu'appelle la résilience sociétale soit une gouvernance de la société civile

¹⁰ Isabelle Laudier, responsable de l'Institut pour la recherche de la CDC; intervention au colloque).

(Clara Villar¹¹). Nous avons besoin de réfléchir à la reproductibilité des modèles et aux capacités qui permettent au plus grand nombre d'avoir accès à la mobilisation citoyenne.

Cette articulation de l'Etat providence et de la résilience sociétale nous conduit à la question du changement d'échelles des initiatives.

Traiter la question du changement d'échelle des innovations locales

Les territoires ont une identité forte. Notons dès l'abord que certains porteurs de projet invitent à se méfier des recettes générales et des dogmes parce qu'ils sont très attachés à la singularité de leur initiative et à la reconnaissance de cette singularité. Certains attendent avant tout des pouvoirs publics qu'ils fassent confiance aux acteurs, en leur capacité « à se saisir de leur avenir ». La question du changement d'échelle de leur point de vue est de toute façon moins prioritaire que le besoin de rendre soutenable leur projet, même si certaines niches peuvent se généraliser grâce notamment à l'énergie, la ténacité de certains porteurs de projet, comme en témoignent les exemples d'Archer dans la Drôme et d'Eolienne en pays de Vilaine.

La question du changement d'échelle, du passage d'une micro initiative à une innovation de plus large portée, est pourtant essentielle. Le fait que l'innovation disruptive vienne rarement d'en haut doit inciter l'Etat à une meilleure approche des communs par l'empowerment pour réussir la transition écologique et sociale, comme nous l'avons développé précédemment.

Le changement d'échelle soulève à ce stade des questions et constitue un chantier à approfondir.

Il suppose au préalable un accompagnement et des partenariats propres à assurer la pérennité des innovations citoyennes, ce qui renvoie au besoin d'ingénierie des porteurs de projets.

La question du changement d'échelle renvoie plus largement à la question de savoir si la transition globale peut surgir de l'addition des initiatives locales. Nous avons vu à cet égard que des questions d'équité étaient en jeu et que l'addition des innovations ne faisait pas la transformation globale, au moins sur le plan du développement, ce qui appelle à un nouveau rôle de l'Etat providence.

La frontière numérique est un des lieux où le rôle de l'acteur public se pose et se transforme. Ce sujet essentiel au plan économique rejoint celui de l'échelle : comment à un moment donné l'innovation change-t-elle d'échelle, qui l'exporte ?

C'est précisément le croisement et la mise en synergie des transitions, écologique, énergétique et numérique qu'explore la FING. Intégrer une meilleure prise en compte systémique et une meilleure vision des outils par ceux qui viennent de l'horizon écologique est un enjeu de résilience sociétale pour Daniel Kaplan¹² : la question du lien entre les deux transitions, la transition écologique, « qui sait raconter son but mais n'a pas les moyens d'y parvenir » et la transition numérique, « qui dispose des outils et de moyens mais n'a pas de finalité » est, selon le Délégué général de la FING, essentielle pour le changement d'échelle des innovations.

Les changements de modèles et les mouvements des acteurs sont ainsi à appréhender ensemble, comme l'expérimentent les ateliers de la Fing. Ces derniers croisent les différentes transitions qui transforment nos sociétés, et qui modifient aussi la question des inégalités. Des initiatives telles que La 27^{ème} région essaient de coproduire des services publics avec les gens concernés, en partant de leur expérience.

La question du changement d'échelle est aussi pleinement liée à la réinvention de la politique locale.

11 Participante au colloque . Cerema ; auteure de plusieurs rapports sur la résilience et sur les villes résilientes .

12 Délégué général de la FING, intervenant au colloque précité.

A partir de quand une initiative très locale devient-elle la base d'une alternative solide ? Le changement d'échelle pose in fine la question de l'évaluation de l'impact des initiatives. Le calcul de la valeur économique du modèle va en effet de pair avec la construction d'alternatives solides. Le changement de paradigme de la transition nécessite de construire les outils qui permettent la construction d'un coût complet. Un calcul en termes de gains d'externalités négatives des innovations permettrait de construire leur légitimité, en amont comme en aval. La mise à disposition d'une ingénierie publique en ce sens est également attendue des porteurs de projet.

Changer d'échelle, dupliquer les réussites sur de nouveaux territoires, ce sont autant de chantiers à poursuivre.

« Si nous parvenons à renforcer la résilience du système à différents niveaux, puis à traverser cette période de déclin en sachant qu'à la fin de celle-ci, nous aurons la capacité de concevoir le système d'une manière nouvelle, soutenable, alors je pense que nous pourrions conserver notre attachement à la démocratie et à l'équité. Voilà notre défi. »

Denis Meadows, « Il est trop tard pour le développement durable », 2013.

Commissariat général au développement durable

Délégation au développement durable

Tour Séquoia – 92055 La Défense

Tél : 01.40.81.21.22

Retrouver cette publication sur le site :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/developpement-durable>



Dépôt légal : mai

ISSN : 2102-4723

ISBN : xxxxxxxxx